CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

25 NOVEMBRE 1941

CHRONIQUES

LES LIVRES

EDITIONS PAYS DE FRANCE

EVUE BIMENSUELLE

N° 20

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 39, rue de Sèze, Lyon-6e

Téléphone : Lalande 30.29

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue**, adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard
ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52
Chèque Postal Lyon 904.40

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement d'essai (non renouvelable) 3 mois	France . . . . . **40** francs Pays 1/2 tarif. . **48** francs Tarif postal plein **60** francs
France . . . . le Numéro : **10** francs	6 mois : **80** francs Un an : **150** —

ÉTRANGER

Pays à 1/2 tarif, le Numéro : **11** francs	6 mois : **96** francs Un an : **180** —
Tarif postal plein, le numéro : **12** francs	6 mois : **120** francs Un an : **225** —

ECHOS D'ESPAGNE

Présence de la France

Des émigrants de Vermenouze
aux pèlerins du Comité St.-Louis - St.-Ferdinand

« Mission de la France », disions-nous récemment dans cette Revue, et nous tentions de la préciser. A cette mission répondent, en Espagne, d'effectives et bienfaisantes présences, dont certaines ne datent pas d'hier, mais ont derrière elles un long et glorieux passé... Présences qui offrent des avantages aux deux pays intéressés et leur rendent d'effectifs services. Sœurs latines, sœurs chrétiennes, l'Espagne et la France se devaient ces échanges. Si les jeux maléfiques de la politique ont, parfois, voilé cet aspect fraternel du problème de nos relations mutuelles, il est sans doute opportun de rappeler ce qui fut bon en soi et loyal. Et le passé nous amènera, sans heurt, à un présent plein d'actualité.



Vers Tolède, le Tage roule ses eaux limoneuses, dans ce paysage si impérialement castillan. Nous ne sommes qu'à 18 km. de l'Alcazar par la « carretera » d'Aranjuez ! C'est la Sagra, avec ses champs de blé et ses villages gris cendre dont les maisons groupées autour de la massive église ocrée semblent lui demander ombre et protection : Villaseca, Mocejón, Magan, Olias del Rey. Noms magnifiques... Le bruit du barrage, qui alimentait une minoterie et entretient actuellement une centrale électrique, berce nos journées chaudes et

nos nuits. La « huerta », aux beaux arbres, l'oasis de ces lieux, distribue à nos tentes, à nos jeux, à nos sessions de travail, sa nécessaire fraîcheur. C'est juillet et c'est la Castille...

« Mon Père », — me dit mon ami, possesseur, avec ses frères et ses cousins, de cette propriété qui reçoit de façon si accueillante nos jeunes de St-Louis-des-Français — mon père a planté ces arbres évocateurs des frondaisons du Cantal. Car nous sommes venus, comme tant d'autres, d'Auvergne depuis des siècles, dans ce pays, que nous aimons sans jamais oublier l'autre ».

Vieille histoire, en effet, que cette émigration auvergnate en Espagne, et si pittoresque dans sa lente évolution. On peut en suivre les origines en remontant jusqu'à César. Mais à partir du X[e] siècle de notre ère, il est certain que les caravanes d'émigrants auvergnats se dirigaient, chaque année, par les chemins que, peu à peu, Cluny traçait, vers les régions où l'on priait Messire Saint Jacques pour la garde et salvation de la Chrétienté menacée. Gerbert, pâtre d'Aurillac, et qui devait ceindre la tiare sous le nom de Silvestre II, fit sans doute partie de l'une d'elles quand il alla « étudier la philosophie et la science des nombres chez les Maures de Cordoue » (1). Belle utilisation de l'adversaire.

Ce furent avec les pèlerinages et les croisades qui s'ouvrirent, se rouvrirent, à nos Auvergnats ces routes ou ces pistes. Et la *Complainte des Pèlerins de Saint-Jacques d'Aurillac* rappelle, dans ses quinze couplets, empreints d'enthousiasme et de nostalgie à la fois, l'itinéraire de nos voyageurs : ils partaient, bénis par Monseigneur l'Abbé de Saint-Géraud, le cœur un peu triste cependant :

« Nous sommes les pèlerins de cette ville
Qui se nomme Orillac près Jordane ;
Nous avons laissé nos enfants
Et nos chères femmes et nos parents.... ».

---

(1) Duc de la Salle de Rochemaure : *Impressions d'Espagne et de Portugal.*

Et de là on gagnait Bordeaux, Bayonne, Vittoria, Burgos, Léon, les verdoyantes Asturies qui devaient évoquer, après la Castille, le Cantal aimé, Ribadeo, avant d'arriver dans la capitale de la Galice, où derrière le maître-autel de la Basilique, Saint Jacques attendait ses pèlerins... Dur voyage, dit d'adoration, mais où le Saint avait son rôle à jouer : sanctifier et enrichir ses fidèles, le spirituel n'allant point sans l'essentiel du temporel.

« Nous sommes en Galice, ô Saint Jacques !
Garde tes pèlerins de tout péché...
Et donne leur fromage et blé
Pour faire un grand tas assemblé ».

Cette préoccupation — légitime certes — de l'entretien aiguilla sans doute peu à peu les pèlerins d'Auvergne vers une forme nouvelle du voyage où le pèlerinage garda longtemps ses droits, mais finit par céder devant l'entreprise commerciale. Pourquoi ne ferait-on pas des échanges fructueux, des ventes où tout le monde aurait quelque chose à gagner ? L'abbaye de St-Géraud s'était effectivement procuré à Saint-Jacques une église, un prieuré, un hôpital, concessions qu'une bulle du Pape Nicolas IV, en date de 1289, avait sanctionnées et auxquelles répondait, en Aurillac, une confrérie de Saint-Jacques. Les rapports désormais habituels « d'hommes et de choses entre nos cités et l'Espagne » (1) développèrent un commerce qui existait déjà, mais ne cessa de prendre, dans la suite, de l'extension.

Du coup, l'Ouest de la Péninsule, le Finisterrae hispanique, ne fut plus le seul terme envisagé. On s'orienta en outre, et bientôt surtout — au fur et à mesure d'ailleurs que le sanctuaire de Compostelle devenait moins universel — vers l'Aragon, la Castille, la Manche, l'Andalousie. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, l'itinéraire est depuis longtemps tracé et les coutumes fixées. C'est le moment d'ailleurs — au lendemain

(1) H. Durif : *Guide du Cantal*, p. 92.

des guerres de religion — où le moine Henri de Savreux (1) fonde, à Madrid, son hôpital « pour les pauvres Français malades », sur le registre d'entrée duquel les noms d'Auvergnats sont particulièrement nombreux. Autour du *Saint-Louis-des-Français* madrilène, ainsi édifié dans le quartier du Carmen et de la Montera, beaucoup se fixeront : boutiquiers de tous commerces, boulangers surtout, qu'avait amenés le flux que nous allons décrire.

Le majorat, si fidèlement pratiqué en Auvergne, laissait tout le bien aux mains des aînés, nobles ou bourgeois. Les cadets devaient « aller chercher fortune ailleurs ». Ils le faisaient, jouant rigoureusement et honnêtement le jeu, soutenus d'ailleurs, si c'était nécessaire, par l'aîné également loyal. Les cadets nobles pouvaient s'illustrer dans les armes ; les autres avaient les affaires et, comme ils s'y entendaient, les plans furent bien faits et bien exécutés.

D'Aurillac et de Mauriac surtout, on venait, s'étant fait savoir le jour et le lieu du rassemblement. Un « Ancien », vétéran de ces rudes campagnes, prenait la tête de ses camarades et l'on partait, en groupe et à cheval, cependant que femmes et enfants demeuraient au pays, attendant, avec le retour de l'émigrant, la joie des revoirs, et la fortune et les parures de l'Espagne mystérieuse et lointaine, ce « Nouveau Monde » des Cantaliens...

Ceux-ci ont eu, comme tous héros d'épopée, leur chantre, dans un de leurs lointains successeurs, Arsène Vermenouze (2). C'est entre prose et poésie qu'il convient de conter cette histoire.

Le départ s'effectuait au printemps ou encore en novembre, rigoureusement réglé par le chef et ses aides — vété-

---

(1) 1563. — Ayant combattu pour le compte de la Ligue et du Roi d'Espagne, Henri de Savreux, après avoir déposé le morion, dut se réfugier près du Roi dont il avait défendu une place forte contre le Béarnais. Mais il n'oublia pas ses compatriotes.

(2) Vermenouze, né en 1850 à Vielles d'Ytrac, mort en 1910, fut camelot puis commerçant en Espagne, passa 15 ans à Illescas entre Madrid et Tolède et revint en France, pour s'établir marchand de spiritueux à Aurillac. C'est là qu'il se sentit poète. — *Œuvres :* en langue d'oc, *Flour de Brousso* (1890) ; *En plein vent : Sonnets d'Auvergne* (1900) ; *Mon Auvergne* (1904) ; *Dernières veillées* (posthume). Citons l'excellente anthologie, préparée par Pierre de Nolhac et Louis Mercier : *Les plus belles poésies de Vermenouze* (U. S. H. A. Aurillac 1936).

rans eux aussi — qui dirigeaient l'expédition, reconnaissaient le terrain, changeaient l'argent, procédaient aux installations et règlements de comptes dans les « posadas » (auberges), toutes opérations trop difficiles pour un cadet à ses débuts, pour ces tout jeunes hommes, qui :

« Dès l'âge de seize ans se mettaient en campagne
Et gagnaient à cheval le plateau castillan ».

Mais quelle découverte ! A l'auberge de France,

« succédait le patio poudreux, à ciel ouvert...
Des muletiers jouaient une seguidilla...

Et aussi, l'inévitable menace féminine se précisait :

« Quelque Gitarra brune, aussitôt entourée
Devant ces Auvergnats, grands danseurs de bourrée
Rythmait un boléro lascif et serpentin... ».

Vermenouze, qui fut et resta toute sa vie un vrai et sincère chrétien, sentit lui aussi cette menace et nous en fait confidence dans *Regrets,* car la tentation était grande de se marier en Espagne, — ce que la tradition cantalienne ne permettait pas — ou de fléchir sur le sévère code des mœurs chrétiennes, sur lequel l'âme auvergnate ne badinait point. Mais une foi vive était là pour aider ou relever ces hommes : le soir, à la couchée, tous récitaient la prière en commun, gardant au fond de leur âme de marchands, l'âme toute petite, confiante et enfantine du baptisé.

La route qui allait les conduire en Espagne, passait désormais par le midi de la France. On traversait les causses du Quercy : Saint-Céré, Gramat, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Tarbes, Pau, Oloron Ste-Marie, et l'on s'engageait alors dans l'admirable vallée d'Aspe. Chant de cygne des verdures françaises avant les pauvres horizons de l'Ibérie...

Et c'est alors que, par Canfranc, l'on entrait en Espagne...

« Adieu, France... Ce cri volait d'un grand essor
Vers les sommets français qu'on voyait disparaître »,

Cependant que :

« Nue et fauve, et tordue en croupe de Dragon,
Devant eux serpentait la Sierra d'Aragon ».

A partir de ce moment, il fallait songer aux dislocations partielles. Tels s'arrêtaient en Aragon. La majeure partie, par Ayerbe, Saragosse, Calatayud, Sigüenza, Guadalajara, gagnaient Madrid où tout ce qui restait de la bande finissait de se disperser.

Les professions que ces émigrants exerçaient étaient variées autant que fécond leur esprit inventif. Les boulangers étaient en nombre, mais aussi les chaudronniers, laitiers, maquignons et marchands de bétail, trafiquants de tous produits. Dans les pueblos des provinces de Madrid, de Tolède ou de Ciudad Real ils exerçaient la plupart du temps le commerce principal du village : la vente, dans la boutique où tous les articles sont mêlés et — chose admirable — se retrouvent, des draps, cotonnades, objets de quincaillerie, engrais... Bazar où tout le monde vient et où le vendeur, s'il est psychologue et poète, peut recueillir de précieux documents. C'est ce que fit Vermenouze, dans sa « tienda » d'Illescas. Il a décrit lui-même « ses premières armes » avec une aimable ironie.

« Un colporteur rougeaud, presque un enfant, étale
Lainages, ganses, fil, coton, toile de lin,
Sur un comptoir fait d'une meule de moulin ».

Et malgré son mauvais castillan, dont se moque la foule des acheteurs, « Guimot », songeant à son aîné « Guiral » et à sa mère, qui, « en essuierait ses larmes », « s'en va près de sa vente », car il a tout liquidé,

« Ses toiles, ses cotons, ses draps et ses cadis ».

Dans quelques années il sera un négociant estimé et aimé de tous et lui-même attaché du fond du cœur

« A son vieux bourg, perdu tout au fond de la Manche (1) ».

(1) Erreur géographique, sans doute volontaire, et commise pour la rime.

Ce n'était d'ailleurs point l'indiscipline et le caprice qui présidaient à ces entreprises. Les émigrants ne constituaient ni un troupeau, ni une association de voyageurs sans lien entre eux. S'il n'en était pas le fondateur, le jeune émigrant relevait d'un négoce bien défini, d'une « famille », car c'était là en somme que tout aboutissait. « La société » dont les différentes entreprises particulières dépendaient, s'alimentait en personnel, au long de ces siècles qui ne l'ébranlaient pas, parmi les cadets des familles intéressées. Et des règles précises dirigeaient ces relèves. Les voici résumées par le duc de Rochemaure (1).

« D'abord composées de tous les originaires du Plateau Central, ces sociétés se fermèrent peu à peu, devinrent plus exclusives et, au XVIe siècle, seuls les fils ou gendres des sociétaires y étaient admis sur versement d'une mise de fonds de 4.000 francs. Quatre chefs élus les administraient, chargés des achats, de la comptabilité, de la répartition des bénéfices. Chaque associé s'obligeait à passer deux ans en Espagne avant d'avoir droit à deux années de repos « au pays » ; encore sa première campagne devait-elle durer sept ans sans interruption... Au bout de seize années seulement l'associé avait droit à une part entière. Jusque-là, son gain annuel était réglé par une échelle progressive. Le bénéfice moyen escompté par exercice était de 2.000 fr. et celui de la « société » se chiffrait par 1.500.000 fr. environ »...

Avec une législation aussi précise, on était paré...

On ne tarda pas à s'orienter vers le sud de la Péninsule. On gagna Valence et Alicante ; on s'arrêta au pays des fruits et des vins.. On achetait le raisin sur pied et on monta d'immenses « bodegas ». Déjà dans la province de Tolède, il en était de nombreuses : à Tarrancon, à Villarubia de Santiago, à Corral de Almaguer, à Dos Barrios, à Villa del Prado.

Partout nos Cantaliens laissèrent une réputation de jovialité, de bonhomie, mais aussi, ce qui est mieux encore,

---

(1) *Op. cit.*

de probité. « Les Espagnols aimaient à traiter avec eux, les sachant excessivement sérieux et corrects en affaires ».

C'est cette réputation qui leur assura, jusqu'à nos jours, ces amitiés solides, riches liens entre l'Espagne et la France, grâce auxquels leurs entreprises purent survivre aux jours les plus adverses.

Ces jours arrivèrent en effet avec la lamentable politique de la Révolution, puis de l'Empire, et cette guerre — dite ici, fièrement, guerre d'indépendance —, dont Napoléon fut obligé de confesser qu'elle avait été le malheur de la France. L'émigration n'avait pourtant pas cédé, même aux pires jours. Mais la confusion se faisait facilement entre soldats et civils du même pays. Ceux-ci furent parfois gravement molestés et durent souvent abandonner temporairement leurs demeures et refluer vers le pays natal, suivant le sort, divers, de nos armées. Ceux de Valence purent du moins revenir dignement et sûrement, dans l'admirable retraite du Maréchal Suchet, qui sut, en Espagne, se montrer homme de guerre, mais aussi homme de gouvernement et bienfaiteur de tous, Français et Espagnols.

La Restauration ramena nos tenaces voyageurs. Le roi Louis XVIII octroya les premiers passeports de retour et le XIXe siècle, témoin de l'admirable effort vers une renaissance, en tous les domaines, de la vieille Espagne, vit encore la collaboration des deux pays.

Une nuance nouvelle, cependant, se faisait jour. Les « Cadets d'Auvergne » s'enracinaient au sol plus qu'avant ; les rudes voyages à cheval cédaient devant la diligence et surtout le chemin de fer. Il devenait moins utile de fixer des temps de présence et d'absence. On s'installait presque définitivement, sauf à partir, chaque année, à l'époque des vacances, pour le vert pays natal, où presque toujours l'on prenait femme, et à s'y retirer, laissant « l'entreprise » à ses enfants, quand l'âge du recueillement et des souvenirs arrivait. Par ailleurs, la grande industrie supplantait le petit commerce ; la minoterie succédait à la boulangerie ; la centrale électrique s'installait au bord des fleuves torrentueux :

Tage ou Jucar. Citerons-nous des noms qui ont valeur d'exemple ? Les Nozières-Denevers à Fuenlabuada ; les Tillit à Aranjuez, les Delcamp à Albacète, les Ratié à Villaseca, les Andrieux à Villena... Source de richesse pour le pays où toujours ces familles ont semé les bienfaits, collaboré loyalement avec les autorités locales et même, parfois, donné de grands exemples. Je pense à cette famille, enfermée trois jours durant dans sa demeure en juillet 1936 ; arrachée par miracle à la mort, et revenue dès que la minoterie fut libérée, la faire travailler, pour le compte des nationaux, sous le feu, tout proche, des rouges : une mitrailleuse était installée dans les jardins. Une année durant, risquant chaque jour leur vie, les maîtres collaborèrent sans relâche à la cause nationale, jusqu'au jour où le bombardement eut définitivement raison de leurs efforts et anéantit leur usine... Je tairai l'endroit, pour ne pas froisser des scrupules délicats, mais il est proche de l'un des hauts lieux de l'épopée de l'Espagne libérée et victorieuse.

Peut-être nos temps, jaloux d'une maigre autarcie, sont-ils moins aptes à comprendre ces mélanges fraternels que les siècles où régnaient une latinité et une chrétienté pleines de richesse et de fécondité. Ce n'est pas absolument sûr, cependant, ni définitif en tout cas. Mais que c'était beau, cette mutuelle compréhension des peuples ! Nos Cantaliens restaient d'admirables Français : cependant on les nommait, chez eux, « les Espagnols » et ils gardaient, dans leur regard, le souvenir et un peu la nostalgie de la grande péninsule. Ils en contaient les merveilles. Leurs femmes affectionnaient les bijoux et les parures que leurs maris rapportaient de leurs voyages : à Ytrac ou à Craudelles, c'étaient des Andalouses que l'on pensait voir...... Vermenouze, en un sonnet admirable, dédié à sa mère, a chanté ces pittoresques influences, qui avaient, aussi, une valeur de moralité...

« Ma mère était fille et femme d'émigrant,
De ces hommes bronzés par l'Espagne lointaine,
Et qui, par leur costume et leur mise hautaine,
Ressemblaient à des hidalgos, rudes et grands.

Et quand ils revenaient, ces Arvernes errants,
En troupe équestre, ayant les vieux pour capitaines,
La plupart rapportaient des bijoux par centaines,
De la soie et de l'or, comme des conquérants.

Or les femmes d'ici, fières de ces parures,
Que leurs maris payaient d'un labeur indompté,
Sous les brillants soleils des dimanches d'été,

Aimaient en décorer leurs coiffes et leurs bures ;
Et des bagues aux doigts, des chaînes d'or au col,
Se drapaient dans les plis d'un crépon espagnol ».

(*Ma Mère*).

Diminuée, la tradition n'est pas rompue ; elle reste d'une haute qualité. Des Espagnols savent quels amis ils ont dans ces Français établis chez eux qui d'ailleurs ne sont pas tous Cantaliens : il en est, d'excellents, de toutes nos provinces. Nous souhaitons que les Français que ne tente pas l'aventure, comprennent toute la beauté du geste ancestral de nos émigrants (1).

*
* *

Cette permanence de la présence française dans l'amitié loyale et collaboratrice de deux peuples, les meilleurs de chez nous en ont toujours senti la nécessité. Plusieurs sont venus en Espagne dans ce seul but : comprendre et faire comprendre. Il ne s'agissait plus de passer quelques jours dans la péninsule afin de tirer d'un court voyage tapageur, une de ces relations, que l'auteur estimait définitive, sur l'état politique, économique et social de l'Espagne et dont Mesonero Romanos, avec bonne humeur, avait pris le parti de se moquer : ne valait-il pas mieux rire que s'irriter ? Il fallait faire œuvre vitale : connaître cette belle langue, cette littérature puissante, cette pensée plus intuitive que rationnelle, mais si profonde, que sont la langue, la littérature, la pensée espagnoles.... Et contribuer, avec les savants d'Espagne, à

(1) Je remercie vivement mon ami M. Maurice Ratié et M. Mialaret, félibre, lauréat des Jeux floraux, Cantaliens auxquels je dois tant de documents et de précieux renseignements.

scruter les secrets de tant de siècles d'histoire, de ce sol que tant de civilisations ont recouvert de leurs riches alluvions.

Ce fut l'œuvre que tentèrent au début de ce siècle des pionniers comme Ernest Mérimée et Pierre Paris. Nous leur devons *l'Institut Français en Espagne* et *l'Ecole des Hautes Etudes hispaniques*, laquelle grâce au génie créateur de Pierre Paris devint conjointe à une section d'artistes, *La Casa Velasquez* de Madrid. Chacun en sait l'histoire et le rôle qu'y joua le Roi Alphonse XIII, si compréhensif de toutes les généreuses initiatives. Grâce à lui, et aux efforts des Universités de Bordeaux et de Toulouse, de l'Institut de France, cette belle demeure qu'ornementait l'historique portique du Palais d'Oñate, monta dans la campagne où la tradition veut que le peintre immortel ait eu sa maison des champs. En tout cas le décor permanent de notre « chère maison », c'était cette montagne du Guadarrama, dont Velasquez fait le fond de tous ses portraits, qu'il s'agisse du moustachu comte-duc d'Olivarès ou du Roi-enfant, caracolant sur un beau cheval.

L'horrible guerre a jeté bas toute cette splendeur et nous prenons parfois le chemin de ces ruines, qui furent jadis notre studieux et joyeux abri, pour y méditer sur les nécessaires reconstructions. Reconstructions en marche, si l'on songe qu'au cœur de Madrid, dans la rue Serrano, un petit hôtel abrite les nouveaux pensionnaires de la *Casa Velasquez* aux destinées de laquelle préside le continuateur du Maître, Maurice Legendre, cependant qu'à la rue Marquès de la Enseñada, Paul Guinard dirige l'*Institut français*, fier de ses fructueuses années d'existence, de ses cours et conférences, de ses initiatives de toutes sortes (1) et du grand lycée français qui vit à ses côtés et participe à ses succès.

Présence permanente, disions-nous. Mais enfin, s'il ne veut pas être prétentieux, pourquoi le voyage d'initiation ou d'information ou de piété serait-il exclu ? Pourquoi l'amitié perdrait-elle ses droits ?

---

(1) Nous n'oublions pas l'*Institut de Barcelone* si remarquablement conduit par notre ami P. Deffontaines.

C'est ce que, en pleine guerre nationale, au cours de l'année 1938, deux anciens pèlerins de N.-D. de France dans les Monts de Salamanque, M. Legendre — le découvreur — et Charles Pichon, journaliste catholique et hispanophile averti, pensaient. Nous leur fîmes écho. Et dès août 1938, alors que tant de Français, peu ou mal informés, hésitaient encore sur la décision à prendre, nous franchissions, admirablement guidés par le Tourisme espagnol et son chef, notre cher Bolin, le pont international d'Hendaye. Le *Comité Saint-Louis - Saint-Ferdinand* était créé et derrière lui trois cents Français retrouvaient l'Espagne-sœur et venaient lui témoigner leur foi dans ses destins et dans son amitié.

Ce que fut ce premier pèlerinage, qui ne put suivre l'itinéraire des anciens pèlerins de Compostelle, mais en marqua certaines étapes, les journaux d'alors l'ont dit. Irun, la détruite, Saint-Sébastien, où Moscardo nous attendait, Bilbao, dont le Maire était M. de Lequerica, Santander, Oviedo, Covadonga, Saint-Jacques de Compostelle, sanctuaires illustres où les évêques et les chapitres nous reçurent avec honneur, furent les étapes de l'aller. Et, nous aussi, nous « adorâmes » Messire Saint Jacques et priâmes pour la Chrétienté menacée, cependant que volait à travers le transept l'immense « Bota fumeiro », inclineuse de têtes... Au retour Orense, Zamora, Salamanque et la Peña de Francia, où l'on se sent en plein Moyen-Age ; Burgos, où la direction du Comité put saluer M. Serrano Suñer et, par la bouche de Charles Pichon, prononça quelques paroles de fraternel salut à Radio-national ; Pampelune enfin, dont le grand évêque et les intrépides diocésains sont des frères de cœur et presque de sang, nous virent joyeux et confiants dans les destinées du noble pays qui combattait pour une telle cause.

Revenus en France, sans forfanterie, en commun nous portâmes témoignage, certains, avec le prestige de leurs longues années d'Espagne, et ce témoignage joua son rôle dans l'infléchissement rapide de la pensée des Français vers une meilleure compréhension de la cause nationale espagnole.

Il n'y avait qu'à recommencer : Noël 1938 nous vit en Andalousie, où il convenait, le 2 janvier, d'aller entendre chanter la cloche de Grenade, fidèle à célébrer la délivrance définitive du Royaume Très Catholique... Pâques 1939 nous apporta l' « encanto » de Séville, dans le cadre de ses éblouissantes processions... Et que l'on ne parle pas de *tourisme* alors que des retours au Christ marquaient ces pèlerinages et que nos « dévotions » personnelles doublaient les cérémonies des temples espagnols.

C'est au cours de ces Pâques glorieuses, alors que le Généralissime Franco rendait la paix à l'Espagne, que nous saluâmes, à Saint-Sébastien, le représentant de la France : le Maréchal Pétain. Quelques questions brèves, précises, d'une étonnante sûreté, et après nos réponses, ce mot, sobre et jeté par la voix grave et mâle dont nous entendrons toujours l'écho : « Ce que vous avez fait, c'est ce qu'il convenait de faire. Continuez ».

La guerre ne nous permit pas tout d'abord de continuer. Mais le Maréchal était là, et n'était-ce pas la France tout entière présente, par lui, dans cette Espagne qu'il aimait et qui l'aimait ? Cependant des passants vinrent maintenir la tradition : voyage de Mgr Harscouët, dans l'hiver de 1940 ; pèlerinage au « Pilar », organisé par Mgr Boyer-Mas, aujourd'hui attaché d'ambassade de Madrid, et à la tête duquel S. E. le cardinal Suhard et NN. SS. Moussaron, Choquet, Bernard se trouvaient ; tout cela, malgré la redoutable gravité des heures, maintenait ces contacts fructueux, qu'en aucun temps il ne faut laisser prescrire.

Cette année a vu plus d'une splendeur : le retour des reliques de Saint Firmin à Pampelune ; le voyage de S. E. le cardinal Gerlier, qu'accompagnait Mgr Pays, à Madrid et à Salamanque. Le Cardinal venait rétablir cette chaire de Durand de Saint-Pourçain, qui avait été l'une des gloires de l'antique université de Salamanqque. Nous étions près de lui dans la salle des actes de l'Université pontificale où il parlait après d'éminents orateurs espagnols : le Recteur, Don José Artero, l'Evêque Mgr Pla y Deniel... Et nous sentions

toute cette assistance : prêtres, professeurs, étudiants, comme suspendue au fil du discours. Certains entendaient dans le détail toute cette simple et belle éloquence ; d'autres en saisissaient l'essentiel ; certains ne ramassaient que des bribes. Mais tous *comprenaient,* au sens vrai du mot, au sens humain, et éclataient en applaudissements sans mensonges. Ils comprenaient, comme des frères en comprennent d'autres, parce qu'entre eux il y a quelque chose de commun. Et le Cardinal, fils éminent de la France et de l'Eglise, de la double latinité, atteignait au plus profond de l'âme de nos frères d'Espagne, tout simplement, et parce qu'il pensait, bien mieux que nous tous, ce que tous également nous pensions.

Nous eussions aimé que l'éminent gardien du sanctuaire de Fourvière gravît le sommet où repose la Vierge dite N. S. de la Peña de Francia. Là, point de cet écrin précieux sur la majestueuse colline que longent deux fleuves enserrant la ville-mère des Eglises des Gaules... Mais une roche tourmentée, sur laquelle se déchargent les autans — (Ils administraient récemment aux pèlerins français la preuve de leur garde vigilante). Au loin, sierras et vallées, jusqu'au Portugal, dénouant leurs anneaux. Un ciel de lave ou d'azur. Un soleil d'or ou de sang, quand il fait sa percée... Et là, toujours candide, au sein du mont virginal, la protectrice séculaire que nos frères d'Espagne ont si gentiment nommée N.-D. de France.

Déchiffrant, sur sa selle de cavalier, les secrets des vallées des Jurdes, M. Legendre avait découvert et aimé ces retraites : le désert carthusien des Batuecas ; le village, peut-être unique en Espagne, de la Alberca, et cet ermitage où la prière est méritoire et d'une rude douceur. Il y était venu dès 1909... On l'avait suivi, peu ou prou : un jour la philosophie fut de l'ascension en la personne de Jacques Chevalier. En 1934, venant de Madrid et de France, deux groupes français s'y rejoignirent pour le Ve centenaire de l'Invention, faite par le Français salmantin Simon Vela... 1938 nous avait revus. Il fallait venir en 1940. *Le Comité Saint-Louis - Saint-Ferdinand,* bienveillamment aidé par la France et l'Espagne

et par deux ambassadeurs également actifs et dévoués, MM. Piétri et de Lequerica, se chargea de la besogne. Elle ne fut point toujours facile. Cependant réuni par le sûr technicien qu'est Charles Pichon, par MM. Legendre et Ricart, notre groupe se forma, prit à Pau son départ et, le 3 septembre, entra par Caufranc en Espagne. Comme les vieux Cantaliens chantés par Vermenouze. Mais autrement !

Nous avions pensé que deux témoignages s'imposaient : l'amitié de quelques personnalités hautement représentatives de la vraie France, celle qui a reconquis ses droits sur les servitudes de l'argent et des fausses idéologies, et la cordiale visite de quelques-uns de nos Jeunes à la Jeunesse d'Espagne. S. Exc. Mgr Martin, évêque du Puy, et qui naguère fit à pied, avec ses Routiers de Bordeaux, le pèlerinage de Compostelle, avait doublement place parmi nous. Et si nous regrettâmes l'absence de prélats qui eussent fait le plus grand honneur à la France, du moins l'Eglise fut-elle admirablement représentée par le jeune évêque dont les claires et prenantes allocutions à Madrid et à Avilà, l'amabilité rayonnante, la haute distinction conquirent tous ceux qui l'approchèrent. Et de la suite du prélat, que dire, quand on peut nommer le maître Louis Bertrand, historien de sainte Thérèse et de Philippe II, MM. Firmin Roz, Ollivier-Martin, Reynaud, le général Jonart, glorieusement mutilé à Ségovie, nos amis de la Presse, Emile Henriot, Clair-Guyot, Ledré, Baudry ? C'était la belle France en visite chez la claire Espagne : deux sœurs qui aiment, quand aucun gêneur ne vient troubler leurs entretiens, à se retrouver.

Cependant, n'en déplaise à nos gloires, je pense que rien ne valait, pour dissiper des préjugés, sans vaine gloriole ni parade, la rencontre de quelques jeunes gens de bonne volonté qu'un Lesterlin, qu'un Cruizent guidaient, avec d'autres, également loyaux, de ce côté-ci des Pyrénées. L'esprit chevaleresque espagnol acceptait les beaux uniformes, variés comme les nuances qui les caractérisent, de nos jeunes Mouvements, « Jeunesse unie », si elle n'est pas « unique » ; blousons des Chantiers, chemises grises ou bleues des Rou-

tiers et des Compagnons, et écussons des Mouvements spécialisés d'Action Catholique..., et des Guides, et des représentants de nos grandes Ecoles et de nos Facultés, et même Uriage, étaient là, toute notre jeune France constructrice, celle qui, depuis 20 ans, préparait ses cadres et qui, dans la douleur, a surgi, vivante comme jamais. Haut sur leurs têtes planait la belle bannière (1) que le Maréchal Pétain avait bien voulu leur confier...

Nous savons avec quel enthousiasme ces Jeunes ont découvert — comme les pèlerins et émigrants de tous les âges — cette Espagne où il y a tant à voir, tant à prendre. L'un d'eux nous disait : « J'ai vu de beaux pays et j'y reviendrais avec plaisir... mais l'Espagne, je sens que je vais la regretter et qu'il m'y faudra revenir »..

Terre passionnante ; peuple resté noble dans la grande tourmente décivilisatrice ; pays qui se refait et qui cherche, seul, d'après son propre génie, mais sans négliger aucune autre expérience, ses voies nouvelles et ses méthodes propres. Voilà ce que nos jeunes amis ont vu et compris. Campements phalangistes, Œuvres sociales féminines, paroisses en reconstruction spirituelle, Action Catholique en plein essor, tels furent leurs terrains d'observation. Et nous avons vu des amitiés se nouer, s'échanger des adresses et des idées. Envol des cœurs vers un idéal commun : l'idéal chrétien qui pénètre, n'en doutons pas, toute la reconstruction espagnole et qui, en France, imprègne tout ce qui sent vivement l'acuité de nos rudes problèmes et, seul, pourra sauver et grandir le pays. Des ailes blanches de votre robe de dominicains, Père Amiable, à qui nous avions confié ce groupe, vous dirigiez cet envol commun et, par vous, les Chantiers de jeunesse portaient autour d'eux le témoignage de l'héroïsme qui les créa et de la vitalité qui les anime.

***

Amitié, compréhension mutuelle, sans secrète volonté de propagande mesquine ou d'hégémonie inhumaine, tels

(1) Œuvre de Denise Glénard, Guide de France et artiste des Arts décoratifs.

sont les buts que poursuivent tous les vrais chrétiens qui parcourent les pays que Dieu plaça ici-bas pour le louer, chacun à sa manière et dans son style propre. Par là, apprendre à se connaître et à s'aimer ; recueillir, pour développer sa personnalité nationale, tout ce qu'il y a de sain et de bon, d'universel, chez ses voisins. Par là encore refaire, hors de toute haine, de tout esclavage fondé sur l'argent ou sur la force brutale, un monde où rayonnera la charité du Christ. Politique un peu naïve, diront certains qui s'estiment sages, mais seule digne de ce que nous représentons : le Message évangélique et l'Eglise, qui en est constituée gardienne. Principes qui, de plus en plus, sont ceux des Jeunes que nous connaissons. Et comme ils sont incontestablement les meilleurs de leur temps, leur aristocratie spirituelle saura, un jour, dégager de leurs aspirations une politique sans laquelle il faudrait désespérer de ce monde-ci...

Ces principes, nous les avons adoptés dans nos courses à travers l'Espagne. Celles-ci ne se font plus à la manière des antiques émigrants,

« Sur un courtaud d'Auvergne, hirsute, aux larges reins ».

Mais elles veulent garder, des siècles de foi qui animèrent les routes du Puy et de Compostelle, l'inspiration hautement fraternelle, le sentiment de notre communauté humaine sous le regard de Dieu. Et nous demeurons prêts à nous agenouiller souvent, à côté de nos frères espagnols,

« sur les dalles
Où les Senôritas de souches féodales,
Et les femmes du peuple, une mantille au front,
D'un même mouvement, à la fois souple et prompt,
Viennent s'asseoir, tenant à la main leurs rosaires,
Et d'une même foi, font les mêmes prières (1) ».

P. Jobit.

---

(1) Vermenouze, *Eglises de Castille.*

LA RENCONTRE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE

DANS LE SERVICE DE LA FRANCE

Parmi les problèmes qui réclament l'étude et l'effort des restaurateurs de la France, celui de la situation à faire à l'Eglise dans l'Etat est capital.

Au regard de tout catholique français, conscient de la foi qu'il professe, la gravité de la question ne peut pas ne pas apparaître avec une évidence solaire. La France ne saurait vivre seulement de pain : elle en a eu d'abondance dans ses greniers jusqu'en mai 1940 et pourtant elle a failli mourir par pénurie d'âme. Que deviendrait donc la France sans l'Eglise ? L'Eglise, dépositaire de la lumière de Jésus-Christ, est le foyer où mystiques, saints, et héros de France ont allumé ou entretenu leurs ardeurs. En outre, l'Eglise, providentiellement héritière de la Rome antique, est le sanctuaire privilégié où s'est affiné et conservé sous notre ciel, en dépit des orages de l'histoire, le sens de la continuité et de la hiérarchie sociales. Or, ferveur intérieure, sens de la tradition, esprit de discipline, ne voilà-t-il pas justement les stimulants dont a besoin, aujourd'hui plus que jamais, le pays, ce pays qui s'est laissé battre par indolence de cœur au fort de ses mouvements de rue et de ses anarchies de palais ?

Je conviens d'ailleurs que ces titres d'auxiliaire de la restauration française ne constituent pas, aux yeux de notre foi de catholiques, les titres complets ni même les titres majeurs de l'Eglise à avoir sa place au soleil de France. La France, la France seule ne saurait être pour nous, chrétiens, la raison suprême d'aimer et de vouloir l'Eglise. Cette raison primordiale, c'est l'Eglise elle-même. Ou plutôt c'est le Christ dont

l'Eglise est le Corps ; ce sont les promesses de l'Evangile, les apports de la Grâce qui trouvent dans l'Eglise et par elle, leur plénitude. Ces valeurs, étant divines, ont, pour nous, rang d'absolu ; et, par suite, ces fins, pour être accréditées, n'ont pas à être justifiées comme moyens de rénovation nationale. Les apologies patriotiques de l'Eglise, quand elles se font exclusives, ou simplement trop insistantes, risquent, à la limite, de subordonner l'éternel au temporel, donc d'intervertir l'ordre juste des valeurs et, du coup, de pervertir les valeurs elles-mêmes.

Seulement, étant admis que l'Eglise n'est pas par destination essentielle, même en des lendemains de défaite, l'hôpital des patries blessées et que sa fonction suprême demeure alors encore d'être le refuge d'hommes, sans doute liés à un sol, mais par-dessus tout voués à l'éternité, il n'en reste pas moins que, par une providence de surcroît, l'Eglise est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu où la France doit, sous peine de mort, aller faire panser ses forces morales exténuées.

Cette vocation de complément qui, pour être une grandeur secondaire de l'Eglise de France, n'en est pas moins une grandeur authentique, ne saurait échapper aux plus positivistes des Français. C'est par là sans doute que le problème de l'Eglise en France doit toucher les incroyants eux-mêmes, ceux qui ne sont pas complètement aveuglés. Déjà au cours de nos tourmentes de jadis, certains observateurs du dehors qui étaient bons Français, avaient eu l'obscur sentiment des richesses politiques conservées par l'Eglise au bénéfice de la France dans le reliquaire même de ses valeurs éternelles. Il n'est que de relire certaines pages de *La grande pitié des Eglises de France* ou de *La colline inspirée* pour s'en convaincre. Et de même si Charles Maurras, jadis, n'était pas aussi sensible que Barrès à l'élément bienfaisant de mystère dont l'Eglise même persécutée reste l'irremplaçable pourvoyeuse, du moins affirmait-il déjà, avec lui et plus que lui, l'heureuse influence chez nous des strictes disciplines romaines.

En tout cas (et pour ne plus évoquer les neiges d'antan,

les hivers d'avant-guerre), qui donc, parmi ceux qui en 1941 consentent à embrasser d'un regard circulaire la genèse de notre catastrophe, pourrait discuter sérieusement l'effet malheureux du laïcisme. L'écroulement de nos vertus de race a suivi, comme l'éboulement le coup de mine, l'effort insistant des sectaires de la IIIe République pour interdire au catholicisme de faire entendre son double appel de grandeur et de petitesse : cet appel d'ambition qu'il adresse aux personnes destinées à devenir enfants de Dieu, cet appel de discrétion qu'il jette, en même temps, aux individus en leur enseignant qu'ils sont seulement les modestes membres d'un Corps dont le Christ est le Chef. De ces Français croyants, de ces candidats à la vie de Dieu humblement solidaires dans le Christ, le laïcisme a fait des égoïstes terre à terre et des individualistes perpétuellement révoltés.

Encore une fois, rappeler ces misères sans doute n'est-ce pas tout dire sur les titres de l'Eglise à être sauvegardée en France par la France. Mais c'est tout de même insinuer quelque chose d'essentiel à ceux qu'anime encore le vouloir-vivre à la française.

Les lecteurs de « Cité Nouvelle », incroyants aussi bien que croyants, me pardonneront donc de revenir sur un sujet que j'ai déjà abordé ici même (1). J'envisageais alors la rencontre de l'Eglise et de l'Etat sous un angle précis : celui des rapports à aménager entre les institutions de l'Action Catholique Française et les institutions d'action temporelle de l'Etat. Le point de vue de ce nouvel article ne sera différent que de peu, et sans doute craindra-t-on que je rabâche. Toutefois six mois se sont écoulés depuis avril. Et déjà à qui a pu observer de près les réactions du couple Eglise-Etat spécialement en zone non-occupée et le travail quotidien de rapprochement en cours, l'expérience de ces six mois apporte matière à réflexions nouvelles. Elle a souligné certains problèmes, elle a mis en valeur quelques idées directrices qui ont chance, semble-t-il, d'inspirer désormais les efforts ultérieurs de liaison. Cet ap-

---

(1) « *Cité Nouvelle* » du 10 avril 1941. A de Soras, Action catholique et action temporelle dans la France d'aujourd'hui.

port de lumière ne saurait laisser indifférents, croyons-nous, ceux qui s'intéressent aux destins solidaires de leur Eglise et de leur Patrie.

Je rappellerai donc d'abord, pour la clarté, les conditions générales auxquelles doivent satisfaire ceux qui tentent d'accorder peu à peu l'action de l'Eglise et l'action de l'Etat. Je le ferai brièvement puisque l'exposé de ces principes doctrinaux était l'objet même de l'article précédent auquel je viens de faire allusion. Je me situerai alors à des points névralgiques où les difficultés de l'harmonie à inventer s'avèrent particulièrement épineuses : je veux parler des services de la Nation et particulièrement des services organisés pour la jeunesse. Placée ainsi à des carrefours où l'Eglise et l'Etat ne peuvent pas, nous le montrerons, ne pas paraître s'affronter, notre pensée s'efforcera de déchiffrer méthodiquement les précautions à prendre, tant par les hommes d'Etat que par les hommes d'Eglise, pour que cette inévitable rencontre ne tourne pas au heurt. Ces précautions d'ailleurs ne sauraient être dictées dans leur détail par un simple et froid calcul d'opportunisme politique ; il nous faudra donc discerner, en terminant, l'inspiration d'ensemble qu'elles supposent pour ne pas biaiser.

Ainsi notre itinéraire est tracé. Mettons-nous en route.

Rappels de doctrine.

La suprême valeur régulatrice, en matière de philosophie et d'action sociales, est ce que la tradition catholique désigne sous le nom de *Bien Commun*. Cette expression paraît souvent sybilline à beaucoup de profanes. La réalité qu'elle recouvre est, il est vrai, fort complexe à analyser. Elle est pourtant facile à définir dans sa teneur fondamentale. *Le Bien Commun, c'est l'ensemble organisé des conditions grâce auxquelles la personne humaine des citoyens peut, dans la Cité, librement remplir sa destinée temporelle et éternelle* (1).

---

(1) Il va de soi que cette définition n'est pas tracée au lever de plume. Les expressions en sont une à une arrachées aux pages des encycliques pontificales. Notons seulement ceci :

a) la *personnalité* humaine est au centre de la définition. L'épanouissement de la personne humaine est la raison d'être de l'Etat, et non l'inverse. Cela tient à toute la vision du monde que suggère l'Evangile : l'homme est créé par Dieu

N'entrons pas dans l'inventaire détaillé de ces conditions à remplir pour assurer le Bien Commun. Encore une fois, il y faudrait un traité de doctrine sociale au complet. Notons seulement une capitale évidence première. L'aménagement général dont il s'agit va inéluctablement mettre en jeu une double série de conditions : une série de conditions proprement spirituelles, une série de conditions proprement techniques :

1°) *Une série de conditions proprement spirituelles.* Car l'épanouissement de la personnalité humaine, dont l'organisation communautaire doit par destination assurer les possibilités, implique avant tout la vie de l'âme, avec tout ce que l'Evangile nous a appris à mettre sous de tels mots. Les responsables du Bien Commun ne peuvent donc limiter leur effort à établir pour les citoyens des conditions purement matérielles d'existence. Les exigences de la cité humaine dépassent celles de la ruche ou de la fourmilière. On n'assurera le Bien Commun dans une société considérée qu'en créant un climat de vie spirituelle collective, où chaque âme trouvera respiration et inspiration.

2°) *Une série de conditions proprement techniques.* Il faut, en effet, pour que la personne humaine puisse vivre dans la cité suivant ses exigences totales, non seulement une spiritualité collective, mais encore des cadres juridiques, administratifs, économiques, politiques, etc... appropriés. Bref, en sus d'une mystique, une légalité techniquement organisée (1).

---

pour se sauver, c'est-à-dire pour, devenant membre du Christ, être fils de Dieu dans et par le Fils de l'Homme. Tout le reste sur terre, y compris l'Etat, n'existe que pour aider l'homme à atteindre et parfaire cette destinée, cette filiation adoptive et béatifiante que Dieu lui propose en le créant.

b) la *liberté* dont la personne a besoin pour remplir sa destinée spirituelle est conditionnée par une organisation sociale et autoritaire. C'est que l'homme par structure n'est pas fait pour être un individu solitaire et désencadré. C'est par tout lui-même un être essentiellement social. Les cadres et l'autorité de la Société, bien loin de mutiler son être, posent donc au contraire les conditions indispensables à sa cohérence intérieure et à son autonomie.

Tel est le sens de ces deux adjectifs : personnaliste, communautaire, dont aime à se parer la doctrine sociale de l'Eglise.

(1) Ce n'est pas à dire d'ailleurs que les mesures légales édictées par l'Etat épuisent ces conditions techniques. Des initiatives privées, individuelles ou collectives, doivent aussi pourvoir au Bien Commun ; mais étant donné le sujet de cet article, nous pouvons laisser ces initiatives en marge de notre attention.

Ainsi le Bien Commun exige l'interférence de deux composantes, indispensables l'une et l'autre, sous peine de déséquilibre : composante des élans mystiques communautaires, composante des aménagements de légalité et d'administration collectives.

Cette dualité architecturale du Bien Commun envisagé dans son ensemble est le principe même de la rencontre de l'Eglise et de l'Etat dans le travail d'organisation sociale. La composante mystique engage l'Eglise dont relèvent les âmes ; la composante technique engage l'Etat dont relèvent les lois ; la résultante implique donc, de droit, une intervention entremêlée de l'une et de l'autre. Sans l'Eglise, le Bien Commun s'amortit faute de spiritualité ; sans l'Etat, le Bien Commun se désagrège faute de structure.

Ce simple rappel de données élémentaires fait comprendre qu'un double devoir de contact et de respect mutuel doit animer l'Eglise et l'Etat, ces deux autorités solidairement responsables du Bien Commun total.

Remarquons que ce double devoir de contact et de respect de l'Eglise envers l'Etat et de l'Etat envers l'Eglise n'est, à la réflexion, que la projection sur le plan de leurs relations mutuelles d'un devoir impérieux que chacun des deux a envers soi-même : je veux dire un *devoir d'autonomie*. L'Eglise doit vouloir être elle-même, seulement et totalement. Et de même l'Etat doit vouloir être lui-même, seulement et totalement. Voit-on bien ce que cela veut dire ?

Pour être *seulement* elle-même l'Eglise doit uniquement vouloir consommer le salut spirituel du monde à l'image et en prolongement du Christ. Les visées de l'Etat qui, par construction même, sont d'inspiration strictement temporelle, ne sont donc pas les siennes et c'est pourquoi elle peut et doit en respecter l'existence sans y voir une atteinte à sa propre fonction. Voilà le principe de ses devoirs de respect envers l'Etat. Toutefois, pour être *totalement* elle-même, l'Eglise doit composer avec l'Etat, car le salut que le Christ a inauguré et qu'elle achève, est, si je puis dire, en forme d'incarnation. Il a pris les traits, à la fois historiques et mystiques, d'une

insertion de Dieu dans l'homme, d'une invasion de l'Eternel dans le temporel. Porteuse de ce Dieu descendant, de la Vérité incarnée, de l'Esprit envahissant, l'Eglise doit donc rencontrer partout le temporel pour le féconder, en y déposant sans cesse son fardeau de vie divine. Et voilà le principe de ses devoirs de contact.

De façon tout à fait réciproque, l'Etat pour être *seulement* lui-même doit s'en tenir à sa finalité essentielle : organiser l'humain dans le temps, et donc maintenir ses visées à lui à l'horizontale de la terre. Mais alors, qu'il reconnaisse à l'Eglise sa vocation originale qui est de faire tomber le ciel en terre ! Prétendre au même rôle mystique dépasse sa compétence. Voilà le principe de son devoir de respect. Seulement, qu'il prenne garde ! S'il veut que ses calculs d'ingénieur de la Société et de la Cité aboutissent *totalement*, il doit laisser libre et même favoriser la visée des étoiles. Des citoyens sans idéal et dont le regard ne porte pas au-delà de ce monde sont des citoyens qui pensent petit, étroits de cœur. Ils n'ont aucune raison de s'engager, de travailler, de mourir. Leur esprit civique est en cause. C'est en vain que l'Etat, avec un tel équipage, construira le gouvernail, tendra voiles et cordages : sans souffle du large, l'immense machine politique sera un bateau inerte ou un bateau ivre. Voilà posé le principe des contacts de l'Etat avec l'Evangile et avec l'Eglise qui l'a en main.

Volonté d'autonomie, volonté de contact, volonté de respect, tels sont donc les trois élans qui doivent animer l'Eglise et l'Etat. A ces trois conditions, le spirituel et le temporel marcheront l'un vers l'autre pour s'embrasser, non pour s'entrechoquer ou s'entredétruire ; ils s'uniront, le spirituel pour prendre corps, le temporel pour prendre vie. Et la Cité équilibrée et animée pourra gagner le large et, toutes voiles dehors, s'engager dans l'histoire (1).

On repère ainsi les trois régimes qui trahissent un tel idéal : l'étatisme, le cléricalisme, le séparatisme. Aussi bien,

---

(1) Je n'ai fait que résumer à grands traits une doctrine traditionnelle dont l'expression la plus autorisée se trouve dans les encycliques des derniers Papes : Encyclique *Immortale Dei*, Encyclique *Libertas præstantissimum*, Encyclique *Representanti in terra*.

chacun d'eux entraîne-t-il à sa suite de redoutables sanctions historiques pour les peuples qui s'y abandonnent. Il n'est peut-être pas inutile de le souligner maintenant.

L'étatisme naît du jour où le pouvoir politique pervertit sa légitime volonté d'autonomie en volonté de solipsisme. Qu'on le considère sous ses formes extrêmes ou ses formes voilées, qu'il s'appelle joséphisme ou gallicanisme, toujours il implique un effort du gouvernement pour annihiler l'Eglise. Ses procédés ont pris sur la scène de l'histoire les masques les plus divers : violences, spoliations, persécutions, ou au contraire prébendes, bénéfices, séductions. La philosophie de ces mainmises brutales ou rusées demeure constante :

« J'embrasse mon rival mais c'est pour l'étouffer ».

Grâce à cette annihilation du pouvoir concurrent, le pouvoir politique se donne l'illusion de résoudre le triple problème des exigences d'autonomie, de contact et de respect. Il attend de sa solitude sa pleine franchise ; et il espère simplifier ce qu'il doit à une Eglise qu'il voue à la servilité ou au mutisme ou à la mort. Mais dans la mesure où cette opération d'esclavage ou d'anesthésie ou d'assassinat réussit, la réalité se venge. L'Etat ne peut se passer d'une doctrine comme base de la formation civique des citoyens ; à défaut de celle que prêchait l'Eglise désormais paralysée ou endormie ou exécutée, il fera donc établir à ses fins, dans l'officine de ses philosophes, un évangile à lui. L'histoire témoigne éloquemment de la valeur de ces bibles apocryphes d'Etat. A supposer même que, à la manière de la Révolution française, un régime emprunte, peut-être sans bien le savoir, au christianisme refoulé par lui, certains de ses mots d'ordre, alors les idées chrétiennes, transplantées du sermon aux palabres politiques, s'abâtardissent : la *liberté* des fils de Dieu se dénature en licence pour les citoyens de tout imprimer, de tout dire, de tout penser ; elle devient l'inconsistance morale, la neutralité où le faux usurpe les droits du vrai. L'*égalité* des destinées éternelles se mue en prétention générale à une identité chimérique de condition sociale. La *fraternité* se décompose en secrètes complicités de brigandage : affaire de Panama, affaire

Rochette, affaire Oustric, affaire Stawisky. Ainsi le rapt par étatisme ne profite pas à l'Etat ; entre ses mains brutales et inexpertes, les vérités ravies au christianisme deviennent folles. Comment s'en étonner puisque le pouvoir politique, appelé par vocation à un travail d'architecte social, s'est condamné lui-même, en voulant supplanter l'Eglise, à jouer, contre toute aptitude, au Messie ? Ayant forcé son talent, l'Etat ne fait plus rien avec grâce.

Contre le péché de présomption, les hommes d'Eglise ont à se mettre en garde avec la même vigilance que les hommes d'Etat, sous peine d'aboutir à de semblables sanctions historiques. Car la tentation est grande aussi pour eux de croire que l'Eglise serait pleinement elle-même, en accédant par la solitude à la dictature. Le totalitarisme d'Eglise, l'évincement de l'Etat se présentent à certains chrétiens simples comme un idéal logique. Si le catholicisme, pensent-ils, est universel de droit, s'il doit imprégner la vie humaine entière, donc la vie politique, ne serait-ce pas assurer cette imprégnation que d'accorder aux clercs pouvoirs discrétionnaires ? Or, il n'est pas besoin de longues méditations pour comprendre que ce *cléricalisme* est une illusion aussi redoutable pour l'Eglise que l'illusion de l'étatisme pour l'Etat. L'Eglise, maîtresse de certitude (et cela par vocation) corrompt son message à partir du moment où, usurpant les fonctions du gouvernement, elle s'engage dans les incertitudes de la technique politique. Car toute technique politique, économique, etc... comporte bien des aléas dans les solutions approchées ou provisoires qu'elle donne aux problèmes du jour. En prétendant être aussi l'Etat, voilà donc que l'Eglise, devenue diplomate ou économiste, est appelée à vivre de l'opinion, du probable, du mouvant, de l'inconnu de l'avenir et même de l'inconnu du présent. Elle perd du coup la majesté de son allure d'éternité. Et son prestige est d'autant plus compromis que si, dans son Pape et son épiscopat pris en bloc, elle a les promesses d'infaillibilité en matière de doctrine et de morale, par contre, elle n'a aucune compétence particulière, aucune garantie divine pour les questions de technique politique proprement dite. Là encore le

péché de présomption entraîne comme châtiment la mésaventure du discrédit.

Cet échec spontané du solipsisme d'Etat et du solipsisme d'Eglise induit-il à pratiquer le dualisme des *régimes de Séparation ?* On pourrait en effet penser, comme l'ont prétendu les trop candides ou trop retors auteurs de la loi de 1900, que la manière la plus simple pour l'Eglise et l'Etat de se respecter est de s'ignorer l'un l'autre. Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est que, de gré ou de force, leurs routes se croisent. Toute activité politique implique une idée directrice, une philosophie, une doctrine ; toute croyance religieuse entraîne à des engagements publics sur le plan des réalisations sociales. Mystique et technique dans le Bien Commun se distinguent sans doute, nous l'avons dit, comme dans l'homme, l'âme et le corps ; mais pas plus que dans la moindre activité vraiment humaine on ne peut séparer le physiologique du psychologique, pas plus on ne peut séparer en politique la technique de la mystique. Nous allons revenir concrètement sur ce point dans la seconde partie de cet article. Je n'insiste donc pas davantage ici. Qu'il me suffise de noter d'un mot comment, cela étant admis, la formule directrice de toute loi de Séparation : « Le curé à l'Eglise, l'homme d'Etat dans son bureau », si séduisante dans l'abstrait par sa simplicité, conduit aux impasses tout aussi sûrement que les formules directrices de l'étatisme et du cléricalisme. L'inhumaine dissociation des deux joueurs, qu'elle préconise ou qu'elle consacre, entraîne rapidement des dissonances dans leur jeu. L'Eglise et l'Etat se dressent bientôt l'Une contre l'autre. De simples inventaires de chandeliers provoquent des querelles et bientôt des émeutes. La Séparation qui prétendait assurer la paix par l'éloignement des rivaux engendre en réalité la mésentente des partenaires.

C'est qu'aussi bien tous les principes rappelés jusqu'ici tendent à conclure que l'Eglise et l'Etat ne sont pas des rivaux mais des partenaires dans l'œuvre du Bien Commun.

Avouons toutefois que la partie n'est pas facile à jouer.

Nous allons le constater de près en regardant les services de la Nation qui aujourd'hui s'élaborent en France.

Les services de la nation, carrefours de la rencontre.

J'entends par « services de la nation » les institutions passagères ou permanentes qui sont mises sur pied pour assurer concrètement la vie de la patrie. Les exemples abondent aujourd'hui en France, particulièrement en ce qui concerne la jeunesse : Ecoles de cadres, camps de jeunes chômeurs, Chantiers de la Jeunesse, Assemblée de la Jeunesse, Service civique des Etudiants, Service rural des Jeunes, Jeunesse de la Légion, etc... (1).

Or je ne crains pas de dire que tous ces services constituent des carrefours où les interventions de l'Etat et celles de l'Eglise mêlent leurs pistes. Veut-on un exemple ? examinons le cas des Ecoles de cadres.

A quoi sont-elles destinées ? A former les chefs jeunes dont la France a besoin dans tous les domaines de la vie nationale. On va donc dans de telles écoles mettre les garçons, qui assistent à une session, au courant de leurs fonctions présumées de chefferie. Il y aura une initiation aux techniques de commandement. Un chef doit avoir un style, une tenue, une allure, un panache spontané, une voix qui s'impose ; donc l'éducation du chef aura pour fondement une véritable éducation physique. Un chef doit avoir une compétence : or comme, dans les temps de devenir où nous sommes, il peut être appelé brusquement aux postes les plus divers, il y aura donc aux écoles de cadres une initiation, au moins sommaire, aux différents services généraux qui peuvent le requérir. Un chef doit avoir une psychologie à lui : le sens de la responsabilité, celui de l'autorité, celui de la discipline, celui de l'ordre, celui de l'amitié, etc... ; responsabilité, autorité, discipline, or-

---

(1) Il va de soi que l'Ecole constitue un de ces services principaux de la Jeunesse. Je laisse pourtant délibérément hors des perspectives de cet article la question de l'Ecole. Car le problème de l'Enseignement soulève des difficultés particulières qu'il serait trop long d'examiner ici et dont, d'ailleurs, « *Cité Nouvelle* » a fourni, à plusieurs reprises, l'étude.

Cf. par exemple : Pierre Faure, Le plan de reforme de M. Jérôme Carcopino, « *Cité Nouvelle* » du 10 octobre 1941, p. 494.

dre amitié, feront donc l'objet de leçons et d'exercices pratiques. Un chef de France doit connaître la France : et nous entrons par là dans l'histoire, la géographie, l'économie, la politique ; on organisera des promenades Desfontaines, des visites d'usines, des voyages, des excursions, des enquêtes, des projections de films, etc... Un chef, pour n'être pas simplement un meneur, doit encore avoir une philosophie, une vision du monde, une mystique ; chargé de mener les autres, il doit savoir où il va, ce qu'il veut, ce qu'il doit. Ainsi le programme d'une école de cadres embrasse de droit un vaste ensemble qui va du saut à la perche jusqu'à des cours de formation morale en passant par un salut aux couleurs.

Mais alors qui ne voit qu'une école de cadres qui intéresse l'Etat évidemment et par ce qu'il y dispense et par ce qu'il en attend, ne peut pas laisser indifférente l'Eglise dont les meilleurs fils seront appelés comme stagiaires. Passe encore pour le saut à la perche, l'Eglise n'étant pas une société de gymnastique (1). Mais la vision du monde, mais la conception du rôle de l'autorité, mais la valeur des moyens d'obtenir obèissance, mais la philosophie de l'homme... Seul un certain simplisme d'intelligence pourrait donc s'étonner de l'intérêt que suscitent dans le cœur de l'Eglise ces écoles de cadres qu'elle n'a pas fondées mais où ses enfants iront cueillir la manne. L'Etat du Maréchal a pressenti comme d'instinct, et par un réflexe qui l'honore, cette sollicitude de son partenaire ecclésiastique ; et il a nommé ou agréé dans la plupart des cas, autant que je sache, des aumôniers accrédités par l'Eglise. La présence officieuse ou officielle du prêtre est là pour témoigner de ce que je voulais indiquer : un service de la jeunesse comme une école de cadres est un lieu de rendez-vous pour l'Eglise et pour l'Etat.

(1) Encore ne faudrait-il point durcir cette indifférence de l'Eglise pour les problèmes du stade. Dans l'encyclique *Representanti in terra* sur l'Education, Pie XI affirmait ceci : « L'éducation physique elle-même ne doit pas être considérée comme étrangère au magistère maternel de l'Eglise, précisément parce qu'elle est un moyen qui peut servir ou nuire à l'éducation chrétienne » (Edition de la Bonne Presse, p. 10). Le culte du corps peut devenir excessif. Quand on pousse à bout la passion de la santé on finit par éliminer l'amour des faibles et par ne plus parfaitement comprendre un Christ ami des petits, des malades, des estropiés, et lui-même crucifié. La culture physique peut être facilement une introduction à une morale de maîtres, comme aurait dit Nietszche, qui est fort loin de la morale chrétienne.

Et ce n'est qu'un exemple entre mille. Chantiers de la Jeunesse, services civiques, services ruraux... tout cela, pour peu qu'on ouvre les yeux et qu'on veuille voir, pose l'éternel problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Nous avons là des illustrations tout à fait actuelles de cet embrassement du temporel et du spirituel, de la technique et de la mystique, dont je parlais dans les pages précédentes en termes généraux et abstraits.

Ce n'est donc pas une question en l'air que de se demander comment au sein de tels services vont être sauvées les exigences d'autonomie, de contact, de respect dont j'ai fait plus haut, à la suite des encycliques, les conditions nécessaires de toute solution correcte du problème Eglise-Etat.

On pourrait, à première vue, être tenté de trouver la clé de la difficulté en faisant un partage. N'y aurait-il pas lieu de distinguer dans l'ensemble des services nationaux certains services qui sont strictement des services religieux et d'autres services qui sont strictement temporels ?

J'accorde que, dans certains cas-limites, cette distinction commode n'est pas dépourvue de valeur. Une retraite spirituelle, une messe, un sermon, sont des services purement religieux ; la réfection d'une route, le ramassage des gerbes, la cueillette du raisin, sont des services purements temporels. Mais dès qu'on sort de la pure économie d'une part, et de la pure prière d'autre part, on n'entre plus, comme l'on dit, dans les cadres du dessin. C'est qu'il ne peut s'agir là que de services-limites. Or la vie se tient la plupart du temps dans l'en-dehors foisonnant.

Il n'est pas jusqu'aux Mouvements d'Action Catholique qui ne débordent le tracé de cette distinction. Tout Mouvement d'Action Catholique a nécessairement des services (1). La J. E. C., par exemple, aura ses camps de militants. Mais un camp de militants jécistes ne dresse pas ses tentes sur les parvis du ciel et pour les chérubins. C'est de garçons français qu'il s'agit et qui mangent, et qui chantent, et qui discutent, et qui, campant en montagne, ne peuvent pas simultanément

(1) Cf. A. de Soras, Action catholique et action temporelle. Spes 1938, page 515.

camper dans une école de cadres. L'Etat va donc par eux sentir, justement, sa sollicitude éveillée. Et d'ailleurs, serait-elle endormie, que les campeurs eux-mêmes la réveilleraient pour les questions de ravitaillement. On chante aux camps de militants ; mais le couplet du Maréchal : « Amour sacré de la Patrie...» fait-il partie du répertoire ? On parle ; mais que dit-on de la France, de l'Empire, de la guerre, du gouvernement ? On campe en montagne, mais pourquoi pas plutôt dans une école de cadres ? Je stylise l'angoisse de l'Etat. Mais je la comprends. Se sentant responsable de la formation proprement civique des jeunes (1), l'Etat, en l'espèce le Secrétariat Général à la Jeunesse, s'inquiète de savoir si les camps de militants de la J. E. C. constituent une équivalence valable des stages aux écoles de cadres. Se sentant responsable de ses deniers et de ses ressources alimentaires, l'Etat, en l'espèce les bureaux d'Hygiène et de Santé Publique, vont peut-être désirer connaître l'usage précis des bons de débloquage qu'on est allé solliciter... J'arrête ici l'exemple. Mais on voit bien que la formule « l'Eglise à la sacristie, l'Etat dans ses ministères » n'est pas une formule généralisable puisqu'un camp d'été ne se passe ni à la sacristie ni dans un bureau de Vichy.

Alors nous sommes au rouet ? Si la plupart des services sont mixtes, c'est-à-dire embarquent avec eux, sur leurs galères, l'Eglise et l'Etat, comment répartir les fonctions entre les membres de ce double équipage pour qu'il n'y ait ni confusions, ni mutineries à bord ? Comment obtenir des passagers une attitude qui élimine les procédés d'ignorance, d'exclusion, d'opposition, lesquels iraient en droit fil contre les devoirs d'autonomie, de respect et de contact ?

La question rebondit donc à propos des services sociaux et plus précisément à propos des services sociaux de jeunesse (2). Comment la résoudre ?

---

(1) En cela le gouvernement s'accorde avec les encycliques : « La société civile et l'Etat sont en droit de revendiquer ce qu'on peut appeler l'éducation civique non seulement de la jeunesse, mais encore de tous les âges et de toutes les conditions ». (Encyclique sur l'éducation, Edition citée, p. 20).

(2) Il est, en effet, à remarquer que l'Eglise revendique comme étant de sa compétence le *social*. C'est ce que souligne la Déclaration des Archevêques et Cardinaux du 25 juillet 1941 : « ...les Mouvements d'A. C. doivent borner leur activité à des buts exclusivement religeux, apostoliques et *sociaux* ».

Je propose, avec la discrétion qui s'impose à un simple aumônier sans mandat, de substituer à la distinction presque stérile : « services strictement religieux — services strictement temporels », une distinction qui me paraît fondée et qui, à l'expérience, pourrait peut-être avoir une certaine efficacité.

N'y aurait-il pas lieu de discerner dans les différents services mixtes (je veux dire ceux où sont entremêlées la compétence de l'Etat et celle de l'Eglise) des *services de rendement* et des *services de formation*. Cette terminologie me paraît commode. Je l'explique.

J'appelle *service de rendement* un service dont l'objectif premier n'est pas l'éducation professionnelle, morale, civique ou religieuse des participants, mais bien l'accomplissement d'une tâche matérielle impérieusement réclamée par les circonstances. Exemples ? Un camp de jeunes chômeurs est de cet ordre car le but d'éducation y est malgré tout secondaire ; il s'agit avant tout d'arracher des jeunes à la faim. De même encore, le service rural des étudiants car, suivant l'expression qu'un homme officiel employait devant moi à ce sujet, il s'agit avant tout de « gagner la bataille du blé » ; la formation du citadin par ce séjour à la campagne passe au second plan.

J'appelle *service de formation* au contraire un service monté de toutes pièces non pour obtenir de jeunes inexpérimentés un rendement matériel, mais pour assurer, par la médiation d'un travail peut-être peu productif, la formation civique, morale, intellectuelle des caractères. Exemples ? Les écoles de cadres dont je parlais tout à l'heure, les Chantiers de la Jeunesse, etc...

Voilà le sens de la distinction que j'avance. Je ne me fais aucune illusion sur sa portée profonde. Elle n'a pas de valeur philosophique. La preuve en est que je serais le premier embarrassé pour dire à priori si tel ou tel service est service de rendement ou service de formation : par exemple, où donc classer une école technique d'apprentissage qui *forme* ses élèves en vue de la *production* industrielle ? J'irai même plus

loin dans l'attaque que je lance contre moi-même. J'irai jusqu'à dire que, en rigueur d'analyse, tout service de rendement est service de formation et vice-versa. A moins qu'il ne s'agisse d'enfants très jeunes, on ne forme pas des garçons en leur faisant mimer simplement les gestes de la vie, en leur faisant « faire semblant », en les faisant jouer ; il faut les faire *rendre.* Rien n'est symptomatique à cet égard comme la déception qu'éprouvent parfois certains routiers, en s'apercevant qu'ils ne peuvent plus rien tirer à vingt ans, pour la formation de leur caractère, des jeux plus ou moins iroquois qui les passionnaient quand ils étaient louveteaux. De même on ne forme pas un homme au goût du travail bien fait, en lui faisant creuser des trous qu'un autre aussitôt bouchera. La « gratuité » d'une activité de formation n'est pleinement recevable que dans le domaine très restreint, et peu intéressant ici, de la formation artistique. Réciproquement, beaucoup de travaux de rendement sont formateurs : l'exemple du service rural des étudiants serait typique à cet égard ; c'est en liant coûte que coûte, avant la venue de l'orage, les gerbes de juillet sous un ciel de plomb que ce citadin aux mains blanches apprendra, pour le plus grand bien de son âme, les servitudes et les grandeurs de l'état paysan.

C'est donc entendu : avec un peu d'adresse dialectique, je me charge, en insistant sur un aspect ou sur un autre, de classer à volonté n'importe quels services dans la rangée des services de rendement ou dans la rangée des services de formation.

Mais là n'est pas la question. Car il ne s'agit pas de philosopher indéfiniment en dialecticien subtil. La seule question, c'est de savoir si cette distinction, même boîteuse, peut nous guider vers des solutions concrètement réalisables du problème de la rencontre Eglise-Etat au sein des services.

Or j'en ai la conviction. Car, en gros, on peut tout de même, avec une certaine justesse empirique, quand on aura fait l'inventaire exact de tous les services actuellement, effectivement mis sur pied, dire : tel service est service de forma-

tion ; tel autre, service de rendement. Ce ne serait au fond qu'une affaire de liste à établir.

Mais qui l'établira ? L'Eglise seule ? L'Etat seul ? Ni l'Eglise seule, ni l'Etat seul. Mais l'Eglise et l'Etat solidairement au cours d'échanges de vues concertés.

Supposons donc ces pourparlers arrivés à terme et une double liste établie en commun d'après des critères discutés et convenus ensemble : la liste des services-rendement, la liste des services-formation. Alors, que va-t-on faire ? Va-t-on attribuer à la discrétion de l'Etat tous les services-rendement, à la discrétion de l'Eglise tous les services-formation ?

Ce serait, en vérité, trop simple. Pour le constater, entrons à nouveau dans le concret. D'abord l'Etat a incontestablement le droit et peut-être même le devoir de fonder et de diriger lui-même des services de formation civique. L'Eglise, par la voix du Pape Pie XI, lui a reconnu la compétence en fait de formation civique (1). Par suite, des services que l'on classera manifestement dans la rangée des services-formation, relèveront de l'Etat. Si on veut encore ici un exemple, le cas est clair pour les écoles de cadres.

Et quant à elle, l'Eglise a un besoin urgent de services de rendement, limités, en importance et en nombre, je le veux bien, mais tout de même notables. Ceci est une évidence pour quiconque a pratiqué d'un peu près soit comme aumônier, soit comme dirigeant, l'Action Catholique. La J. O. C., par exemple, ne serait pas ce qu'elle est devenue, si elle n'avait pas mis sur pied presque dès ses débuts, un service d'épargne, un service de placement, etc... Quant à la J. E. C., si elle a parfois souffert d'un véritable complexe de désincarnation, n'est-ce pas pour n'avoir pas su trouver toujours ou exécuter des services-rendement concernant le milieu étudiant ?

Tout aumônier l'affirmera d'expérience : *des services-rendement comme tels sont indispensables à tous les mouvements d'Action Catholique, et ceci pour plusieurs raisons.* D'abord pour former leurs propres chefs. Les plus réalistes et les plus dynamiques de ceux-ci sentent obscurément qu'un

---

(1) Se reporter à la note de la page 783.

vrai chrétien ne fait pas de la sainteté pure comme un moulin fait de la farine : le vrai chrétien fait saintement *quelque chose,* quelque chose qui, humainement, compte. Dès lors, faute de services de rendement à diriger dans le Mouvement, ils ne prendront pas au sérieux les tâches proposées puisque ce sont des tâches sans importance et sans risques ; ils ne pourront pas parfaire en eux le sens de la responsabilité puisque, faute de services de rendement, leurs responsabilités temporelles à l'intérieur du mouvement sont nulles. Quant aux chefs médiocres, ils pourront se permettre de rester de perpétuels maladroits ou de perpétuels timides ou de perpétuels étourdis, puisque leurs échecs n'entraînent à leur suite aucun désastre, aucune sanction des faits. Et puis la masse des différents milieux à christianiser s'attend à recevoir d'un mouvement *quelque chose.* C'est sur ce critère qu'elle prend position pour ou contre le mouvement. Elle est trop peu affinée dans son âme pour se contenter d'emblée d'une révélation spirituelle comme d'un bienfait véritable : il lui faut d'abord des cadeaux plus tangibles. Elle ne livrera donc son cœur à une influence que si ceux qui prétendent l'exercer sur elle, s'avèrent d'abord capables de la servir effectivement avant de réclamer d'elle un sursaut. Elle jugera durement comme des « bons à rien » ceux qui se contentent d'avoir grand cœur mais les mains vides, d'avoir une belle âme qui ne se livre que par de bonnes paroles. Il ne faut pas avoir peur de le répéter : sans efficience temporelle effective, un mouvement d'Action Catholique tend à se perdre dans les nuées.

Ce besoin pour lui n'est, si on y songe, que le prolongement en lui d'un besoin fondamental de l'Eglise dont il dépend. L'Eglise, dont la tâche essentielle est d'enseigner l'Evangile et d'en faire vivre les âmes, ne s'est jamais contentée, pour ce faire, de services de formation (chaires, écoles, catéchisme, etc...) ; mais elle a toujours revendiqué comme instruments de son rayonnement, des hôpitaux, des dispensaires, des orphelinats, etc... Bref, des services de rendement. C'est que la foi sans les œuvres, une charité bavarde mais stérile ne sont que les caricatures de la Foi et de la Charité véritables. Celles-

ci ne font pas seulement semblant de s'engager et de donner. Le christianisme vrai, c'est vivre le dévouement. Et vivre le le dévouement, c'est servir et rendre (1).

Ces points admis, on va donc être amené à distinguer quatre types de services :

1°) les services-rendement de l'Etat. Par exemple les Chantiers de jeunes chômeurs.

2°) les services-rendement de l'Eglise. Par exemple les services de placement J. O. C. ou encore les services d'entr'aide J. E. C. aux étudiants repliés.

3°) les services-formation de l'Eglise. Par exemple les camps de dirigeants ou de militants J. E. C.

4°) les services-formation de l'Etat. Par exemple les Ecoles de cadres.

Et l'on voit aussitôt où ma distinction « formation-rendement » prend un sens. Dans tout débat juridique, il y a une des parties qui possède (c'est le défendeur). Et une des parties qui réclame (c'est le demandeur). Or, en matière de formation, l'Eglise de par sa finalité mystique a une prévalence sur l'Etat ; par contre, en matière de rendement, l'Etat de par sa finalité temporelle a une prévalence sur l'Eglise. Au cours des échanges de vues, l'Eglise sera donc défendeur en matière de services-formation, demandeur en fait de services-rendement. L'Etat, lui, sera défendeur en matière de services-rendement, demandeur en fait de services-formation.

Peut-on aller plus loin dans le pressentiment de ce que pourrait être une conversation de l'Eglise et de l'Etat au sujet des services de la Nation ? Il semble que oui.

L'échange de vues ne saurait se clore sur cette simple répartition concordataire de l'ensemble des services suivant ces quatre types. D'autres conventions concertées s'imposent. Lesquelles ?

L'Eglise ne peut se désintéresser totalement des services qu'après cette répartition elle abandonne à l'Etat. D'abord, évidemment elle ne peut se désintéresser des services-formation

(1) Nous retrouvons au passage les exigences de ce que j'ai appelé ailleurs la loi d'incarnation. Cf. Action catholique et action temporelle, Spes 1938, p. 19 à 51.

de l'Etat, car toute formation implique un fondement doctrinal et mystique (1). Elle ne peut même pas se désintéresser des services-rendement de l'Etat, puisque ces services-rendement eux-mêmes impliquent, qu'on le veuille ou non, des idées qui les orientent. Ainsi l'Eglise conserve un droit de contrôle universel *sub specie spirituali* sur les services d'Etat.

En revanche, l'Etat ne peut se désintéresser totalement des services qu'après répartition concordataire il abandonne à l'Eglise. D'abord, évidemment il ne peut se désintéresser des services-rendement de l'Eglise, car étant construits par hypothèse pour une production d'ordre temporel, l'Etat a le droit de regarder comment ces services exécutent leurs fonctions. Il ne peut même pas se désintéresser des services-formation de l'Eglise, car toute formation aboutit à des corollaires civiques qui le concernent directement et sur lesquels il a droit de regard. Ainsi l'Etat conserve le droit de contrôle universel *sub specie temporali* sur les services de l'Eglise.

Contrôle des services d'Eglise, sous l'angle temporel, par l'Etat ; contrôle des services d'Etat, sous l'angle spirituel, par l'Eglise, c'est bien. Mais comment s'exercera ce double et mutuel contrôle ?

Impossible d'en tracer a priori les modalités. Cette mise au point serait donc, selon nous, le second chapitre de la conversation Eglise-Etat que j'imagine. Les interlocuteurs retrouveraient là aussi quatre points à traiter.

1°) Modalités de contrôle par l'Etat des services-rendement de l'Eglise. Par exemple, modalités de contrôle par l'Etat des services d'entr'aide de la J. E. C.

2°) Modalités de contrôle par l'Etat des services-formation de l'Eglise. Par exemple, modalités de contrôle par l'Etat des camps de J. E. C.

3°) Modalités de contrôle par l'Eglise des services-formation de l'Etat. Par exemple, modalités de contrôle par l'Eglise des écoles de cadres.

(1) « L'éducation civique... ne peut avoir d'autre fondement que les règles du droit et ne peut se mettre en contradiction avec la doctrine de l'Eglise qui est la maîtresse divinement établie de ces règles ». Encyclique *Representanti*, p. 20-21.

4°) Modalités de contrôle par l'Eglise des services-rendement de l'Etat. Par exemple, modalités de contrôle par l'Eglise des Chantiers de jeunes chômeurs.

Si jamais un tel échange de vues vient à s'instituer, je ne saurais dire ce que seront en définitive les exigences de l'Etat en matière de contrôle temporel. Il faudrait être homme d'Etat pour le pressentir (1). Mais en ce qui concerne les exigences de l'Eglise en matière de contrôle spirituel, peut-être serait-il possible par réflexion sur ses coutumes et par référence à ses attitudes permanentes d'en discerner d'avance deux axes principaux :

1°) D'abord, sans doute, elle demanderait la liberté de faire agréer par l'Etat un aumônier dans tout service où ce serait chose prudente à ses yeux, et possible. Non pas que l'aumônier soit chef. Au contraire, il serait souhaitable qu'il ne fasse jamais partie de la direction des services. Mais qu'il soit seulement et officieusement l'inspirateur des âmes.

---

(1) Est-il besoin de dire, après tout ce que nous avons écrit plus haut contre l'étatisme, que jamais l'Eglise n'admettra que ces exigences de l'Etat puissent aller jusqu'à une abolition directe ou indirecte de l'autonomie des Mouvements d'Action Catholique et des services qu'ils commandent respectivement. Sur ce point, la Déclaration des Cardinaux et Archevêques du 25 juillet 1941 est d'une fermeté de granit : « On parle de plus en plus de jeunesse unique : si cette expression signifie qu'on demande la suppression de nos Mouvements de jeunesse, de leur esprit, de leurs méthodes de formation, nous ne saurons l'accepter : jeunesse unie au service du pays ? Oui. Jeunesse unique ? Non ».

Toute modalité de contrôle, toute exigence ou toute prétention de l'Etat qui iraient dans le sens d'une unification ou avouée ou subreptice, trouveraient donc, infailliblement, l'Episcopat dressé contre elles.

Peut-être est-ce là ce qui ferait difficulté à ce que l'Etat, arguant de sa compétence en fait de formation civique et invoquant son droit de regard, sous cet angle, sur la mentalité des Mouvements d'Action Catholique, exige un séjour prolongé et universel des chefs de l'Action Catholique dans ses Ecoles de cadres. Un tel séjour, s'il devait avoir pour but décidé une véritable formation doctrinale et complète des chefs de l'Action Catholique, n'irait à rien moins qu'à subordonner l'Action Catholique au gouvernement ou, tout au moins, à paraître le faire de façon inadmissible. L'Action Catholique reste responsable, elle et elle seule, de la formation de ses chefs pour ses buts propres « religieux, apostoliques, et sociaux ».

Par suite, les Ecoles de cadres ne doivent, semble-t-il, pas être conçues comme des Centres d'Education où les chefs d'Action Catholique viendraient acquérir de A à Z le sens de leur commandement et apprendre quelles sont leurs fonctions de chefs. De telles prétentions constitueraient un véritable empiètement de l'Etat sur le rôle que se reconnait et que s'attribue, de droit, l'Eglise à l'égard de ses propres cadres.

Tout au plus pourrait-on reconnaître que des passages aux Ecoles de cadres de certains chefs d'Action Catholique, sous des modalités d'exécution, d'extension, de durée et de fréquence et avec des programmes qui seraient à débattre entre l'Eglise et l'Etat, pourraient constituer d'utiles carrefours : les chefs des Mouvements d'Action Catholique s'y rencontreraient avec les chefs des Mouvements non spécifiquement catholiques pour confronter et ajuster, sous le contrôle de l'Etat, leurs points de vue propres.

2°) Ensuite, elle suggérerait à l'Etat de ne pas se refuser à prendre comme chefs de ses services, à condition d'une compétence dont il serait juge, des catholiques laïcs. Ceux-ci n'auraient pas à agir, au sein de l'organisme d'Etat, *en tant que catholiques*, ce qui serait revenir indirectement au cléricalisme. Mais ils auraient à agir *en catholiques* seulement, c'est-à-dire suivant les vertus chrétiennes, mais en prenant leurs décisions de chefs sous leur responsabilité privée. Par la médiation de tels hommes, agissant au sein du service d'Etat, en catholiques véritables, sans y être pourtant en tant que catholiques, l'Eglise serait assurée que sa spiritualité a toute chance d'imprégner l'activité de l'organisme de l'Etat et elle serait ainsi dispensée d'une ingérance officielle de sa part, toujours délicate (1).

Ce sont là d'ailleurs seulement des vraisemblances que j'insinue et qu'une conversation effective serait sans doute amenée ou à démentir ou à nuancer ou à compléter.

De tout cela, il ressort, non pas avec certitude mais avec quelque probabilité, qu'un organisme de conversation sera amené un jour ou l'autre à se constituer entre les deux interlocuteurs intéressés ; je veux dire entre l'Eglise et l'Etat, et puisque nous parlons de jeunesse, entre l'Action catholique française et le Secrétariat général à la Jeunesse. Cet organisme, cette commission ne saurait être purement transitoire, car la mouvance de la vie et des situations nécessitera sans aucun doute de perpétuels ajustements et à la répartition bipartite des services d'Eglise ou des services d'Etat, et aux modalités de contrôle réciproque des services d'Etat par l'Eglise ou des services d'Eglise par l'Etat.

L'inspiration nécessaire.

Quoi qu'il en soit de tout cet échafaudage que je viens de construire dans le futur ou dans le possible et qui n'est

(1) Je ne reviens pas sur le sens et la portée de cette distinction fondamentale : « Agir en catholique, agir en tant que catholique ». J'ai déjà par deux fois analysé la chose : 1°) dans « Action catholique et action temporelle » (Spes 1938, p. 67 à 79). — 2°) « *Cité Nouvelle* » du 10 avril 1941, p. 640 à 642.

peut-être après tout qu'un échafaudage de rêve, une chose du moins est certaine : l'accord entre l'Eglise et l'Etat (cet accord aux trois harmoniques fondamentales d'autonomie, de contact, de respect) ne dépend pas seulement d'une construction juridique ou d'une convention concordataire bien ajustées. Il faut encore à la base de la rencontre une double confiance : confiance de l'Etat en l'Eglise, confiance de l'Eglise en l'Etat. Sans cette confiance mutuelle, les instruments de contact, de respect ou d'autonomie, quels qu'ils soient, feront surgir de perpétuels conflits.

La double confiance dont je parle, si elle ne veut pas se réduire aux inconsistances d'un vain sentiment, suppose à son tour un double loyalisme raisonné. L'Eglise doit faire crédit au Pouvoir établi. Le Pouvoir établi doit faire crédit à l'Eglise.

Du crédit que l'Eglise lui doit, le Pouvoir établi peut être sûr d'avance que l'Eglise le lui donne, à moins qu'il ne vienne lui-même à trahir de façon évidente les exigences du Bien Commun. Léon XIII dans deux encycliques a reconnu la légitimité de tout pouvoir politique de fait (1). Et si nous sortons des généralités théologiques de toujours, pour entrer dans la France de 1941, nous entendrons les Evêques de France, en face du pouvoir établi du Maréchal, affirmer ceci : « Nous voulons que, sans inféodation, soit pratiqué un loyalisme sincère et complet envers le pouvoir établi. Nous vénérons le Chef de l'Etat et nous demandons instamment que se réalise autour de lui l'union de tous les Français. Nous encourageons nos fidèles à se placer à ses côtés dans l'œuvre du redressement qu'il a entreprise sur les trois terrains de la Famille, du Travail et de la Patrie ». (Déclaration des Cardinaux et Archevêques, 25 juillet 1941).

A ce crédit de l'Eglise dans le Pouvoir, on est en droit d'espérer qu'actuellement réponde en France le crédit du Pouvoir dans l'Eglise. En tout cas, les fondements de ce cré-

---

(1) Là encore, je n'insiste pas pour ne pas me répéter. Car j'ai resumé l'argumentation essentielle du Pape pour les lecteurs de « *Cité Nouvelle* » dans le numéro du 10 avril, pages 628 à 629.

dit complémentaire sont toujours accessibles à toute âme de bonne volonté. Ce sont les fondements mêmes de la foi chrétienne. L'Etat peut croire en l'Eglise parce que l'Eglise est divine ; là, et là seulement, doit s'enraciner son loyalisme envers l'Eglise.

A regarder aujourd'hui de haut l'Eglise et l'Etat en France, l'optimisme est donc permis. Mais les hommes de l'Eglise ne sont pas, tous, l'Eglise et les hommes de l'Etat ne sont pas, tous, l'Etat. Si donc notre regard descend du loyalisme de l'Eglise au loyalisme des hommes de l'Eglise, et du loyalisme de l'Etat au loyalisme des hommes de l'Etat, que serons-nous amenés à dire ?

Le loyalisme des hommes de l'Eglise envers le Pouvoir ne semble pas aujourd'hui, à juger l'ensemble, devoir être mis en question. Derrière la Déclaration de nos Evêques et derrière la doctrine de Léon XIII, les aumôniers et les dirigeants d'Action Catholique suivent. Tout au plus pourrait-on remarquer que les interventions de certains dirigeants d'Action Catholique sont trouvées légèrement bourrues par les hommes de l'Etat, que ces dirigeants d'Action Catholique ont en face d'eux. Cette apparence de rudesse ne doit pas donner le change. Elle a ses excuses. D'abord les Mouvements d'Action Catholique sont nés au sein d'un régime libéral excessivement : à l'époque de la République et de son désordre, chacun des Mouvements, comme tout le monde, faisait à peu près ce qu'il voulait, comme il voulait. Comment s'étonner que l'adaptation d'attitudes à un régime si différent de l'ancien, se fasse avec quelque raideur et quelques surprises ? Et puis, certains de ces dirigeants d'Action Catholique ont à garder le contact avec les masses qu'ils veulent christianiser et qui, précisément parce qu'elles ne sont plus chrétiennes, ne se rallient pas au Pouvoir établi au vu seulement d'une Encyclique ou au su d'une Déclaration d'Archevêques. Leur loyalisme envers le Pouvoir se trouve donc, sinon amorti, du moins forcément nuancé dans ses témoignages, par la sollicitude même que ces hommes d'Action Catholique gardent pour le milieu qu'ils veulent gagner et gagner dans son âme.

J'ajoute que, d'une manière générale, l'expression loyaliste des responsables de l'Action Catholique sera d'autant plus candide que ce loyalisme sincère et complet des hommes de l'Eglise envers l'Etat aura pour répartie un loyalisme sincère et complet des hommes d'Etat envers l'Eglise.

Ce n'est pas, certes, que l'on puisse mettre en cause la personne vénérée du Chef de l'Etat. Toutes ses déclarations jusqu'à ce jour manifestent une droiture hors de tout soupçon ; plus encore, une rectitude d'intention et de doctrine vraiment providentielle. L'Episcopat français s'est plu à le reconnaître.

Aussi, le présent donne-t-il place à l'espérance. Dans leurs Chefs suprêmes, l'Eglise et l'Etat, à l'heure où j'écris, manifestent une lucide volonté d'autonomie, de contact et de respect. Leur rencontre dans le service de la France et plus précisément dans le service de la Jeunesse de France, peut donc aboutir à la conciliation parfaite si longtemps attendue, si ardemment désirée.

Alfred DE SORAS.

HUMANITÉS CHINOISES

Un lettré chinois de mes amis me passe un recueil de poésies chinoises traduites en français, mais il m'avertit bien inutilement que le charme poétique en est presque tout évaporé. Hélas ! je le sais bien. C'est le sort de toute traduction d'une œuvre en vers. On n'y respire que le parfum d'une fleur d'herbier. Si un heureux concours de sons harmonieux, le rythme, les mots et les images qu'ils évoquent, enfin si l'art proprement dit est l'essence ou la forme même de la poésie, quand la musique est perdue, ce qui reste et qui ne se chante pas vaut-il la peine d'être lu ? Et cependant, tout n'est pas dit sur le mystère de la poésie, et ses secrètes correspondances ?

Mais la traduction d'un poème chinois présente cette impossibilité en plus que le dessin des caractères en est un élément presque essentiel :

« Dans cette poésie, dit Florence Ayscough, calligraphie et poésie sont intimement mêlés ».

Ces caractères qui à nos yeux européens sont simplement bizarres, esquissent aux yeux du chinois le sens pittoresque du texte parlé ou chanté.

M. John Wu, un *scholar* éminent dans les deux cultures, occidentale et chinoise, donne en exemple de cette vertu des caractères, la dernière stance d'un poème dont le sujet paraît être la fragilité des charmes de la jeunesse.

La dernière fois que je le vis, c'était un agneau d'enfant,
Frais comme une petite fille, timide comme elle.
Je me rappelle ses cheveux arrangés en deux tresses jumelles,
Deux cornes gracieuses sur sa tête mignonne...
Hélas ! quel changement le temps a produit en ce garçon !
Il m'est apparu soudain coiffé d'un chapeau d'homme.

Il faudrait ici transposer, trouver un terme plus précis de coiffure adulte et sans beauté. Feutre est trop général...

Chapeau melon ? ou chapeau mou... ? Mais l'absolument intraduisible est la valeur artistique et symbolique des caractères. Il y en a deux qui expriment une danse d'enfant. Un autre fait surgir aux yeux (chinois) les tresses jumelles. les cornes gracieuses.

Pour ne pas désobliger mon ami, j'ai lu deux ou trois pièces de son Anthologie, puis une autre, puis enfin je les ai toutes lues pour mon plaisir. Par quel mystère de poésie pure ces œuvres d'un art qu'on devine raffiné mais dont presque tout nous reste secret, gardent-elles le « charme » dans une traduction nécessairement indigente ? Je ne sais, mais le charme passe.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'extrême simplicité du thème poétique et l'extrême sobriété dans l'expression.

Parfois un simple geste, un trait d'humanité saisi dans un animal. L'animal le plus proche de nous a ceci d'humain qu'il lui arrive de se tromper. Plus humain encore, il a honte de paraître s'être trompé.

Tel ce *chat* :

Il a bondi sur l'ombre d'une feuille qu'il avait prise pour une souris. A peine au sol, il se lèche une patte afin de tromper la feuille qui peut-être s'est aperçue qu'il s'était trompé.

C'est tout et c'est parfait. On pourra objecter que le charme est ici plus philosophique que poétique. Il y a un soupçon de « *moralité* » qui altérerait notre plaisir...

Voici plus simple. plus simple que le plus simple des contes, un brin de dialogue saisi dans la rue, au marché, immortalisé en cinq ou six caractères :

Nouvelles du village :

Tu arrives de mon village. Dis-moi vite tous les événements qui se sont passés là-bas depuis mon départ.

— Ton prunier a fleuri. Une chèvre a mangé le petit roseau que tu as planté au bord du bassin.

Traduction ; mais le poème n'est-il pas tout près d'éclore; en *puissance prochaine* dans notre esprit, comme disent les Scolastiques ?

Cet art est tout voisin de celui des meilleures épigrammes de l'Anthologie grecque. Il peut étonner un lecteur trop « intellectuel » qui cherche l'intention, le trait... Un sot critique, gourmandé par Sainte-Beuve, dédaignait ces épigrammes où l'*esprit* manquait. Il voulait dire le *trait d'esprit.* Mais un tel esprit est le plus mortel ennemi de la poésie pure. Je suis sûr que le Chinois est malin autant et plus qu'un autre, mais ne cherchons pas l'*esprit* dans sa poésie.

La matière de ces poèmes est humaine et banale. C'est celle de nos élégiaques, celle de Catulle et des Grecs ; c'est l'Amour, ses joies et ses tristesses, l'amour heureux, le don de l'amour, l'amour craintif, méconnu, trahi... C'est la fuite du temps... C'est aussi le vin, sa joie et sa mélancolie...

Qu'y a t-il dans la forme telle qu'elle nous est transmise de spécifiquement chinois, je serais bien embarrassé de le dire. C'est peut-être la discrétion, la grâce d'une extrême politesse devenue une seconde nature, et cependant cette sincérité qui est le propre du très grand art lyrique...

Je citerai sans ordre méthodique.

D'abord une chanson d'amour, chanson populaire vieille de plusieurs siècles avant notre ère. M. John Wu y trouve renfermée « toute la philosophie de l'amour et de l'amitié qui en est la plus pure forme ».

Elle m'a jeté un coing.
En retour je lui ai donné une boucle brillante.
— En retour ? Non ! Comment la payer de retour ?
Mais simplement un gage d'amour immortelle..

Elle m'a jeté une pêche.
En retour je lui ai donné une émeraude.
— En retour ? Non ! Comment la payer de retour ?
Maïs simplement en gage d'amour immortelle.

Elle m'a jeté une prune.
En retour je lui ai donné une pierre de jais brillante.
— En retour ? Non ! Comment la payer de retour ?
Mais simplement un gage d'amour immortelle..

Ce coing est un peu lourd. Un Grec mettrait une pomme à la place. Chaque pays a ses fruits symboliques. Mais le grec ne pourrait pas être plus vrai, plus touchant.

Une trace de préciosité dans la pièce suivante, mais si légère !

L'Indifférente :

Sur ma flûte d'ébène j'ai joué pour toi l'air le plus passionné. — Mais tu regardais les pivoines sans m'écouter.

— Je t'ai donné une poésie, la louange de ta beauté. — Tu l'as déchirée et tu en as jeté les morceaux dans le lac, parce que, m'as-tu dit, il manquait de nénuphars.

— Je voulais te donner un merveilleux saphir, limpide et froid comme une nuit d'hiver. Mais je l'ai gardé pour qu'il me rappelle ton cœur.

L'âme de nos poètes, plus sensible qu'aucune autre aux charmes les plus simples et les plus familiers de la changeante nature, cette âme qu'un rayon de lune, une branche de cerisier en fleurs suffit à égayer, est heureuse. Elle le paraît. Mais on se demande parfois si cette gaîté n'est pas un voile d'extrême politesse qui couvre une tristesse secrète, la tristesse du « temps qui s'en va » ? Politesse non de forme mais d'humanité. Il ne convient pas que le poète fasse part de sa mélancolie, il ne doit nous donner que ses joies, frêles il le sait, passagères mais non moins sincères.

Une belle leçon d'optimisme :

Une bande d'oiseaux s'est abattue sur mon pêcher en fleurs. La gelée de cette nuit n'a donc pas fait assez de ravages ?

Les misérables ! Ils se poursuivent de branche en branche. Une pluie de pétales tombe sur le gazon.

Tiens ! tiens ! cette neige rose comme dans les jardins où se promènent les Immortels !

Merci ! petits oiseaux turbulents ! Je n'aurai pas beaucoup de pêches, mais sur quel beau tapis je m'étendrai tout à l'heure.

Mais un autre, au déclin de la vie, au moment de partir pour le dernier voyage, nous livre son secret :

Le dernier voyage.

Je vais faire un voyage et je n'emporte pas mes pinceaux.

— Je vais chercher la réponse qui n'est pas dans le chant du rossignol, dans le sourire de la femme, dans le parfum du lotus.

— Je vous laisse mes poésies. Relisez-les quand le silence de l'univers vous pèsera.

— J'ai célébré le parfum du lotus, le sourire de la femme, le chant du rossignol et je n'ai jamais tracé le caractère qui signifie la tristesse.

— Un soir que vous regarderez la lune posée sur un amandier fleuri, donnez une pensée au poète dont la tristesse fut si grande qu'il s'en alla faire un voyage au pays d'où l'on ne revient pas.

Autre thème : le Vin et ses ivresses, l'exaltation poétique, l'oubli du temps...

Ma bien-aimée, remplis la coupe qui irradie notre aujourd'hui,
Libre des regrets d'hier, des craintes de demain.
Demain ? Demain, qu'importe ? Je serai peut-être perdu dans l'hier des sept mille ans passés..

Ce quatrain n'est pas chinois mais seulement persan, à mi-chemin entre l'Occident et l'Orient extrême. Il est du poète persan Omar Khaiam, d'après la traduction ou la re-création du poète anglais Fitz-Gerald (1).

En chinois, voici d'abord la louange de quelques buveurs immortels. Je n'en retiens que trois avec le trait d'ivresse « pure » (comme on dit poésie « pure ») qui clot le poème.

Lorsque Tchou-Kong déguste une bouteille, on ne voit plus que le blanc de ses yeux. Soudain un grand bruit. Voilà Tchou-Kong par terre comme un arbre déraciné.

Le grave Suen-Lin (un moine) ne boit jamais devant la statue de Fo, mais s'il commence à boire hors du monastère, il y rentre sur les épaules d'un homme charitable.

Sous l'influence d'une seule mesure de vin, Li Po est capable d'écrire trois cents vers à la suite. Un jour qu'il sommeillait dans une taverne, l'Empereur lui fit dire de se rendre au Palais. « Dites à l'Empereur, murmura-t-il, que je m'entretiens avec les dieux ».

Bien que je leur fasse raison quelquefois, je ne me compte point parmi ces hommes illustres. Je me grise plus souvent d'un rayon de lune.

Le poète Théognis, plus sobre que Li-Po, ne se contentait pas cependant d'un rayon de lune. Voici quelques vers qui ne dépareraient pas le chapitre des buveurs dans une Anthologie chinoise.

---

(1) Ah, my beloved, fill the cup that clears
To-day of past sorrows and future fears. —
To-morrow ? — Why, to-morrow I may be
Myself with yesterday's sev'n thousand years.

Ne retiens pas celui qui veut quitter la fête,
Ni n'entraîne au banquet, malgré lui, le passant.
Tel dort. — N'agite pas le voile doux-pesant
Dont la vapeur du vin environne sa tête.
Le convive excité, ne le force à dormir
Car tout plaisir contraint se tourne en déplaisir.
Que l'échanson soit prêt à qui veut boire encore...
Moi, car j'ai bu mon saoul de ce vin mielleux,
Je veux à la clarté de la douteuse aurore,
Regagner mon logis et mon lit oublieux.
L'exquis de tout plaisir, ami, c'est la mesure ;
La figue ne me plaît trop verte ni trop mûre ;
Et j'ai goûté Bacchus ainsi qu'il est parfait,
Sobre, ne l'étant plus, ivre, pas tout-à-fait.

Rien de plus profitable, à mon sens, que ces passages de poésie comparée. La tristesse du Vin m'en fournit un autre.

C'est *Léonidas de Tarente.* Un simple distique, mais d'une plénitude que le français est impuissant à rendre. Voici cependant un premier essai :

Sur un tombeau rencontré en chemin :

La stèle, compagnons, nous rappelle l'histoire
De ce sage Euboulos qui se priva de boire.
Nous, buvons ! Même port accueillera bientôt
Le sobre et le buveur dans le même bateau.

Mais ce pauvre trait d'« esprit » « *qui se priva de boire* » détruit presque le charme. Le grec est autrement mélancolique et beau. Essayons une version plus littérale :

Au souvenir du sobre Euboulos, camarades,
Buvons ! Le même port nous attend tous, Hadès.

La brièveté et la gravité de l'épigramme grecque sont sans doute dignes de l'Anthologie Chinoise. Le grand poète Li-Po a dans la même veine une « chanson » à vrai dire un peu plus longue, et, me semble-t-il, d'une saveur plus âpre :

La Chanson du Chagrin.

Le maître de céans a du vin, mais ne le versez pas encore ! Attendez que je vous aie chanté la chanson du chagrin :

« Seigneur, vous avez quelques mesures de vin, et moi je possède un luth...

Jouer du luth et boire du vin sont deux choses qui vont bien ensemble.

Une tasse de vin vaut mille onces d'or... Combien durera pour nous la possession de l'or et du jade ? Cent ans au plus ! Voilà le terme de la plus longue espérance... Vivre et mourir une fois, voilà ce dont tout humain est assuré.

— Ecoutez là-bas, écoutez, sous les rayons de la lune le singe accroupi qui pleure sur les tombeaux.

— Et maintenant remplissez ma tasse ; il est temps de la vider d'un trait.

Ce discours est beau, mais, n'en déplaise à mon ami chinois, je donne la palme à Léonidas. Son distique est plus prégnant de tristesse poétique. C'est presque le charme, l'incantation parfaite.

Mais que l'exquis Léonidas cède à son tour la palme au chinois. Je trouve dans une ancienne livraison des « Etudes » cette épigramme traduite en vers français. C'est l'apostrophe du poète à une souris quêteuse ou voleuse.

D'un coin d'ombre j'ai vu poindre ton museau gris
Et ton œil pétiller, scrutateur et timide.
Tu choisis mal ton hôte, indiscrète souris ;
Léonidas est pauvre, et son placard est vide :
Deux pains d'orge, une figue, un râble de lapin,
Très chère, c'est pour deux une trop maigre table.
Gueuse, ne quête pas chez un plus misérable ;
Ou, si ta dent friande appète le butin
De ces rouleaux jaunis sillonnés d'encre noire,
Redoute d'y trouver ton suprême destin.
Des dieux et des héros c'est le propre festin
Que distillent pour eux les filles de Mémoire ;
Mortelle, garde-toi d'irriter leur courroux.
De mon riche voisin la table est mieux servie.
Il entasse au cellier de son hôtellerie
Fromage et fins gâteaux d'amande et de miel roux.
Va donc, Zeus le permet, tu feras chère lie.

Cela n'est que beau ; le poème chinois est sublime. Il s'adresse à un plus gros personnage.

A un Rat :

O Rat ! Je n'ai jamais vu de rat aussi beau que toi ! Me permets-tu de te remercier d'avoir fait honneur au millet de mon grenier ?

O Rat, j'avais mis dans ce grenier une petite inscription qui te priait d'épargner mon millet. Je m'aperçois que je l'ai placée trop haut. Tu n'as pu la lire et c'est ma faute.

— O Rat, dont j'admire tellement l'embonpoint, je ne suis pas riche, j'ai trois petits enfants. Je ne manquerai pas de leur dire l'honneur que tu nous as fait. Mais mon voisin a six enfants qui sont plus âgés que les miens. Si tu allais habiter son grenier, il pourrait leur parler tout de suite de l'honneur que tu ferais à son millet, et huit personnes donc, en comptant sa femme, chanteraient tes louanges ; tandis que chez moi nous ne sommes que cinq.

Revenons à la boisson, à l'ivresse si l'on veut, mais à présent à une ivresse plus spirituelle, celle du thé. Ici ni Grec ni Latin n'ont rien à nous dire. L'Anglais peut-être ? Mais l'on verra bientôt que l'Anglais, qui se croit raffiné dans la composition et l'appréciation du thé, et qui nous tient pour barbares, n'est lui-même comparé au Chinois qu'un barbare:

A un ami :

Pour vous remercier de m'avoir fait connaître cette poésie de Tsu-kia-Liang, je vous envoie quelques feuilles de thé. Elles proviennent d'un arbre que possède un monastère de la montagne Ou-i.

— C'est le plus illustre thé de l'Empire, comme vous en êtes le plus illustre lettré.

— Procurez-vous un vase bleu de Ni-hing ; remplissez-le d'eau de neige qui aura été ramassée au lever du soleil sur le versant oriental de la montagne Sou-Chan.

— Placez ce vase sur un feu de brindilles d'érable qui auront été ramassées sur de la mousse très ancienne, et laissez l'y jusqu'à ce que l'eau commence de rire.

— Alors versez le thé dans une tasse de Huen-Tcha où vous aurez mis quelques feuilles de ce thé.

— Posez sur la tasse un morceau de soie blanche tissée à Houa-Tchan et attendez que se répande un parfum comparable à celui d'un jardin de Foun-lo.

— Portez la tasse à vos lèvres, puis fermez les yeux. Vous serez dans le Paradis !

Je finirai, car il faut se borner, par un plus long poème (que je devrai même condenser) philosophique et symbolique, l'éloge de la pauvreté. Il paraît qu'en Chine, comme en Grèce du temps de Xénophane, en France du temps de Villon, poésie n'est pas richesse... Or un poète, Han Yu, fatigué de

cette compagne trop fidèle, la Pauvreté, décida de la renvoyer ; ce qu'il fit avec de poétiques égards :

La sixième année... le dernier jour de la première lune, le Maître Han Yu commanda à son serviteur Sing d'entrelacer des branches de saule en forme de voiture, de tresser des herbes pour faire un bateau. Puis, ayant achevé les préparatifs symboliques du voyage, il pria respectueusement la Pauvreté de partir aussi vite que possible, elle et ses camarades. Invitation indirecte et courtoise. Han Yu suppose que c'est le « démon » lui-même (la Pauvreté) qui a manifesté l'intention de partir. Le poète ne voudrait pour rien au monde contrarier ce départ... Et le petit discours s'achève par le traditionnel « Avez-vous vraiment l'intention de vous en aller » ? Comme nous disons au visiteur qui s'éternise : « Vous partez déjà » ?

Mais, à la stupeur du poète, le « démon » de la pauvreté répond. Un murmure, un susurrement, un sanglot étouffé. Puis une voix :

« Depuis quarante ans que je vous suis fidèle à la campagne, à la ville, au travail, dans l'exil, quand vous n'aviez que des poireaux à déjeuner et un peu de sel pour tout souper !...

Qui vous a dit que je voulais partir ? et quelle moquerie que ces apprêts, cette voiture, ces provisions ? Un esprit n'a pas besoin de provisions de bouche. Un parfum lui suffit. — Et vous me parlez de compagnons ? Je n'en ai pas ! Je suis seul. »

Le Maître répond : « Oh pour cela, inutile de nier. Vous avez bien des compagnons. Ils sont cinq et je vais vous dire leurs noms. Ils m'ont causé assez de déplaisirs.

Le premier est l'*Infortuné de la Sagesse*. Il est droit, il est fier, il est simple, il ne sait pas mentir.

Le second est le *Maudit de la Science*, un amoureux de la Science pour elle-même sans souci de la renommée.

Le troisième est l'*Infortuné des Lettres*, un autre naïf qui suit sa fantaisie, fait des vers qui ne sont pas de circonstance, qui ne rapportent rien, des vers pour l'amour des vers.

Le quatrième : le *Maudit du Destin*. Il est tout le contraire de ce qu'il paraît. Sous une apparence ingrate, c'est un cœur d'or toujours le premier à se dévouer, le dernier à profiter.

Le cinquième : le *Maudit de l'Amitié*. Il est aimant et cherche des amis. Mais il a le tort d'avoir le cœur sur la main. Sa franchise lui fait le plus grand dommage. »

— Et les cinq démons reconnus éclatèrent de rire, applaudirent et tinrent à Han Yu ce discours :

« Vous nous avez reconnus, vous avez bien dit notre caractère... Et vous nous chassez ? ! C'est avoir l'intelligence des choses mesquines et ne pas comprendre les grandes. Considérez que la vie de l'homme est courte, mais que cent générations n'effaceront pas votre renommée que nous avons fondée.

Le cœur du vulgaire et celui du sage n'ont rien de commun, et c'est lorsqu'on est en désaccord avec son époque, qu'on peut communiquer avec le ciel... Nul mieux que nous ne vous aime, et même sous le coup de votre réprobation, nous ne nous résignerions pas à vivre loin de vous ».

Le Maître, la tête basse et tout confus, salua les démons et les remercia, les mains jointes. Puis, jetant au feu bateau et voiture, il invita les esprits à prendre en son logis la place d'honneur.

Encore deux sentences de la plus pure sagesse, l'une et l'autre en trois caractères :

La Raison qui peut être exprimée par la parole n'est pas la Raison éternelle.

Le Nom qui peut être prononcé n'est pas le Nom éternel.

Je ferme à regret ce recueil et, pour conclure, je vous propose un jeu. *Cité Nouvelle*, je le sais bien, n'a pas coutume, comme d'autres périodiques moins graves, de consacrer une page aux Divertissements et Jeux d'esprit. Voici cependant un problème qui ne nous paraît pas indigne d'occuper quelques instants l'esprit de nos lecteurs et d'exercer leur sens littéraire. Il aura l'avantage de confirmer par des exemples cette leçon d'Humanisme : qu'il y a un fonds de poésie, et même un tour d'imagination poétique, sensiblement le même sous tous les climats, dans les langues les plus diverses.

Des quatre pièces qui suivent deux sont de poètes occidentaux, les deux autres chinoises... Au lecteur de deviner...

Souvenir :

Cette nuit il neigeait au jardin. J'avais froid et tu ne t'en doutais pas. Je regardais les grands arbres sous lesquels autrefois je t'attendais... Toute cette neige qui tombait sur notre passé !

Printemps :

L'arbre le plus aimable, le cerisier, étend ses branches lourdes de fleurs écloses. Il se dresse sur le chemin du bois, paré de blanc pour la saison.

...Or de mes trois fois vingt ans et dix en plus, il y en a vingt qui ne reviendront pas, et ôtez vingt de soixante dix printemps, il ne m'en reste que cinquante.

...Mais pour contempler les arbres en fleur, cinquante printemps ce n'est pas grand'chose. C'est pourquoi je m'en vais au bois voir le cerisier paré de neige.

La Vie :

La vie a des fins mystérieuses, elle nous tient si occupés que nous n'avons pas le temps de rendre visite à nos amis. C'est tout juste si elle nous accorde le loisir, à moins d'affaires plus importantes, de suivre les funérailles les uns des autres.

Inconstance :

Cette promesse que vous me fites sous l'arbre en fleurs, hier au soir ?

...Mais où est la rosée qui alourdissait les feuilles de l'arbre ?

André BREMOND.

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE ET RÉVOLUTION NATIONALE

Après une année de réformes et d'innovations de tous genres, il est intéressant d'examiner l'économie de la nation pour se demander dans quelle mesure elle a réussi à se dégager de ce libéralisme qui ne servait, en fait, suivant l'expression du Chef de l'Etat, qu'à « masquer son asservissement aux puissances d'argent »(1).

Le Maréchal n'a pas ménagé ses déclarations quant à sa volonté d' « introduire une révolution profonde dans tout notre vieil appareil économique » (2). « Il n'y avait rien de plus illogique, de plus incohérent, de plus contradictoire que le régime économique auquel nous avons dû, pendant cinquante ans et plus, une agitation chronique, jalonnée de conflits violents, où la grève et le « lock out » se disputaient à qui accumulerait le plus de ruines. La liberté était perpétuellement invoquée par les puissants, à qui elle conférait un intolérable surcroit de puissance, et la loi, lorsqu'elle intervenait en faveur des faibles, le faisait si maladroitement, qu'elle tournait en fin de compte à leur préjudice » (3). Constamment le Chef de l'Etat est revenu avec insistance sur la nécessité de la lutte contre « la féodalité capitaliste » (4). Dans son émouvant appel du 12 août, il s'indigne contre la résistance rencontrée : « Je corrigerai l'œuvre entreprise et je reprendrai contre un capitalisme égoïste et aveugle la lutte que les souverains de France ont engagée et gagnée contre la féodalité. J'entends que notre pays soit débarrassé de la tutelle la plus méprisable : celle de l'argent » (5).

Ces déclarations, auxquelles l'opinion française a été si sensible, font écho à la condamnation solennelle du libéralisme économique par le Pape Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo*

---

(1) Message du chef de l'Etat, 11 octobre 1940.
(2) *Ibid.*
(3) *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1940.
(4) *Ibid.*
(5) Message du 12 août 1941.

Anno : « Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites ; ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec plus de violence, qui sont les moins gênés par les scrupules de conscience... Ce pouvoir est surtout considérable chex ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer » (6).

La politique économique des années 1940 et 1941 a été évidemment inspirée de ces directives. Aussi bien le contrôle par l'Etat des mécanismes monétaires et financiers était-il une question de vie ou de mort pour l'économie nationale. L'organisation de la surveillance des prix, la répartition strictement étudiée des principaux produits de la consommation française, la réforme des sociétés anonymes, la limitation ds dividendes, la refonte du code des valeurs mobilières, l'organisation de la profession française : autant d'éléments qui, permettant le contrôle de la circulation et des prix, ont voulu briser avec les traditions soi-disant libérales de l'économie française.

Pourtant l'appel du Chef de l'Etat dans son message du 12 août 1941 indique que beaucoup reste à faire et que les obstacles sont nombreux sur la route de la révolution économique annoncée le 11 octobre 1940. Nous voudrions montrer par quelques exemples que ces obstacles ne sont pas forcément l'œuvre de saboteurs plus ou moins conscients qui auraient « trahi » l'œuvre du Maréchal. L'imagination populaire se représente trop facilement la puissance des trusts comme détenue par quelques responsables (rappelons-nous les deux cents familles !) dont la résistance s'opposerait irrésistiblement aux réformes entreprises. En réalité la question n'est pas si simple. Si quelques fauteurs de sabotage peuvent être ici ou là signalés, les bonnes volontés sont indiscutablement plus nombreuses qui ne demandent qu'à réaliser dans les faits les directives données par le Maréchal. Mais ce serait s'illusionner que de considérer le libéralisme économique uniquement comme système institutionnel, alors qu'il

(6) *Quadragesimo Anno*, Edition de l'Action populaire, page 82.

est avant tout une mentalité dont il est difficile de se dépendre après des années d'intoxication. Malgré qu'ils en aient, les dirigeants de l'économie française ne peuvent s'empêcher de penser « libéral », c'est-à-dire en fait de penser économique alors qu'il faudrait penser social et penser humain, ceci pour la bonne raison que personne ne leur a jamais appris à infléchir dans ce sens leurs points de vue, et que leur formation technique les a profondément marqués d'un libéralisme devenu chez eux instinctif. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la révolution nationale s'avère, à l'expérience, comme devant être une œuvre d'éducation plutôt que de réformes, celles-ci étant inopérantes si celle-là d'abord n'a pas été assurée.

Examinons par exemple la lutte contre le chômage telle qu'elle s'est exercée depuis octobre 1940. Pour obéir aux directives du Maréchal et pour éviter aussi les dangereuses conséquences sociales qu'aurait engendrées la plaie du chômage, les dirigeants de l'économie française ont immédiatement pris pour objectif la remise en route de l'industrie nationale. Nul doute, d'ailleurs, que cette remise en route n'ait été une réussite. En six mois, pendant la saison d'hiver la moins favorable, le chômage en France a diminué de moitié. Le spectre de la misère et de la crise sociale était écarté. La politique sociale du Maréchal semblait triompher.

En réalité la résorption du chômage était une réussite économique plutôt qu'une réussite sociale. Pour employer la main-d'œuvre disponible, les dirigeants de l'économie française avaient immédiatement pensé à favoriser l'activité industrielle. Pour ce faire, ils ont encouragé les producteurs français par des facilités accordées du côté des prix de revient. Pensant libéral, et s'adressant à des chefs d'entreprises qui, eux aussi, pensaient libéral, ils ont assuré les bénéfices industriels et du même coup provoqué la reprise. Mais cette reprise entraînait comme conséquence une certaine hausse des prix, qui pour maintenir les bénéfices ne devait pas se répercuter sur les salaires. D'où la nécessité de comprimer ceux-ci et de pratiquer une sévère politique des revenus ouvriers. Le chômage a bien été résorbé, mais le malaise social n'a pas disparu pour autant. Avec d'excellentes intentions on n'avait pu s'empêcher de penser libéral et économique.

La loterie nationale est un second exemple frappant du conflit entre mentalité économique et mentalité sociale. « Le gain,

avait déclaré le Maréchal (7), restera la récompense du labeur et du risque. Dans la France refaite, l'argent ne sera que le salaire de l'effort ». Cette conception appelait tout naturellement un retour à l'esprit de travail, brisant avec l'esprit de jouissance. La possibilité de s'enrichir sans mérite ni effort, par un pur coup de chance, semblait incompatible avec les nouveaux principes qui devaient diriger le pays. La loterie nationale, vestige caractéristique des années de gaspillage démagogique où l'on flattait les pires instincts du peuple en s'orientant vers les solutions de facilité, ne paraissait pas devoir survivre à la défaite, et devait disparaître avec les méthodes néfastes qui l'avaient engendrée.

Mais ce raisonnement strictement moral et social s'est heurté brutalement au point de vue économique. Dans la grande débacle où le pays a failli sombrer, il fallait de toute nécessité sauver les finances françaises par l'organisation du « circuit fermé » qui drainerait toute l'épargne française. Pour ce faire, il ne suffisait pas de s'adresser aux réserves des banques, aux liquidites des entreprises, aux revenus des rentiers, il fallait encore chercher la petite épargne, assurer une circulation maxima de tous les signes monétaires existant sur le marché, combattre toute tentative de thésaurisation. Les bons du Trésor, bons d'armement ou autres n'étaient pas assez souples pour pénétrer jusque chez l'artisan, le boutiquier, le petit fonctionnaire. Ils avaient en outre l'inconvénient d'augmenter la dette flottante de l'Etat à une époque où l'on voulait précisément briser avec ces solutions de facilité qui sauvaient le présent en hypothéquant l'avenir. C'est donc pour éviter la facilité économique que l'on a sacrifié le point de vue éducatif et moral de la question. La loterie nationale a été maintenue parce que l'on a pensé — et sainement pensé — économique plutôt que de penser social.

On pourrait multiplier les exemples. L'opération de conversion du mois de mai 1941 (8) qui portait sur un total global de onze milliards et demi de francs — une goutte d'eau par rapport à notre dette publique, fut une opération hyper-classique, facultative comme au bon vieux temps et ne présentant pas même ce caractère de pression que l'on trouve par exemple dans la grande conversion belge de 1935. Ele fut davantage une réforme de bon comptable, substituant un seul type de titres à 65 catégories ou

(7) Appel du 11 juillet 1940.
(8) *Journal officiel* du 8 mai 1941.

séries d'obligations ou de bons différents. L'emprunt de conversion du Crédit National, celui de la Caisse autonome d'amortissement, l'opération de conversion des obligations des P. T. T. étendent notablement le champ d'aménagement de la dette publique. Techniquement elles restent du type classique traditionnellement libéral et n'amorcent pas encore l'opération d'amortissement massif de la dette de l'Etat.

L'impôt sur la plus-value des valeurs mobilières fut plus hardi dans sa conception. S'ajoutant à la transformation obligatoire des valeurs en titres nominatifs, il organisait un contrôle sévère de la Bourse et semblait destiné à juguler toute spéculation. La loi du 26 juillet 1941 est venue corriger la loi primitive du 15 mars, en réduisant de 33 1/2 % à 20 %, le taux de l'impôt et en multipliant les cas d'exception de la taxe. Le projet primitif avait eu pour effet de ralentir sensiblement l'activité boursière, et l'on craignit que le crédit public ne ressente les effets de ce ralentissement. Or il fallait de toute nécessité soutenir le crédit de l'Etat pour lui permettre de supporter sans inflation exagérée le fardeau de sa dette. Le point de vue économique exigeait que des concessions fussent accordées au libéralisme et que l'argent ne fut pas trop inquiété.

L'organisation du contrôle des banques est encore un épisode caractéristique de la lutte du gouvernement contre un libéralisme dangereux et périmé. Tout naturellement cette lutte devait être portée sur le terrain bancaire. On ne conçoit pas une « révolution profonde dans tout notre vieil appareil économique » sans une révolution profonde dans notre système bancaire. La lutte contre les « puissances d'argent », ne pouvait éviter de toucher le commerce même de l'argent. Le pouvoir considérable de ceux qui, selon l'expression de *Quadragesimo Anno* « maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir », qui « distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer », ce pouvoir ne pouvait être laissé sans contrôle par l'Etat entre les mains de ses détenteurs d'hier. Tout naturellement une réforme bancaire fut décidée dès le mois d'août 1940, et un rapport fut demandé à une commission formée des principaux banquiers. Il était certes bien délicat de demander à ceuxci de se réformer eux-mêmes, mais, suivant la pittoresque expression de Henri de

Man : « La technique est à droite », et ni les militaires ni les « sociaux » ne pouvaient se charger de l'opération.

La loi du 13 juin 1941, qui fut la conclusion des études de la commission bancaire, créa trois organismes : l'Association professionnelle des banques, la Commission de contrôle des banques et le Comité permanent d'organisation professionnelle des banques. De ces trois organismes, c'est le dernier surtout qui se voit attribuer la responsabilité des réformes importantes. Aux termes de la loi, en effet, les décisions du Comité « portent notamment sur les ententes, la fixation des conditions de banques, la création de services communs, les règles de liquidité, la formation du personnel, la réglementation de la concurrence » (9). De telles attributions peuvent mener loin, et il serait prématuré de juger la réforme avant d'avoir vu le Comité à l'œuvre. Pourtant la composition de ce Comité qui comprend six membres au plus, nommés par le Gouvernement et « choisis soit parmi les personnes exerçant la profession de banquier, soit parmi les présidents de conseils d'administration, administrateurs ou directeurs généraux de sociétés exerçant le commerce de banque » (10) laisse à penser que les mesures prises ne seront pas révolutionnaires à l'excès. Si un commissaire du gouvernement avec pouvoirs étendus assiste aux séances du Comité, par contre, en principe, les représentants de la Banque de France ne prennent pas part à ses délibérations (10 bis). La Banque nationale n'est représentée officiellement que dans la Commission de contrôle, chargée surtout de veiller à l'application des réformes décidées par le Comité. On peut se demander si la liaison entre banque d'Etat et banques privées sera plus étroite qu'elle ne l'a été jusqu'ici, si par exemple la Banque nationale pourra plus qu'avant contrôler directement la circulation monétaire dans son ensemble, et si le développement de l'usage du chèque se heurtera comme auparavant aux cloisons étanches invoquées par le secret professionnel. Cette absence de communication entre banque d'Etat et banques privées, caractéristique du système bancaire français, peut sauvegarder la liberté des banques, mais elle reste

(9) Art. 33, *Journal Officiel* du 6 juillet 1941, page 2.832.
(10) Art. 30, *Journal Officiel* du 6 juillet 1941, page 2.832.
(10 bis) En réalité, par décision parue au *J. O.* du 26 juillet 1941, ce Commissaire n'est autre que le premier sous-gouverneur de la Banque de France. Ceci constitue une liaison sinon légale, du moins personnelle entre les deux institutions. On peut espérer que cette situation de fait permettra d'opérer les réformes nécessaires.

profondément marquée des principes libéraux de l'économie traditionnelle. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que la réforme a été jugée par la profession comme par la grande presse : « Nous constatons, écrit *le Temps* (11), que le législateur, s'il a jugé nécessaire d'organiser une direction d'ensemble et un contrôle de l'activité des entreprises recueillant des dépôts de fonds et distribuant le crédit, laisse cependant, en dehors de quelques règles générales et sous la surveillance de l'Etat, une large liberté d'initiative à l'élément professionnel, donc aux techniciens instruits par l'expérience ». « En bref, conclut le *Journal des Débats* (12)... confiance est faite, dans une très grande mesure, à notre système bancaire pour réaliser les réformes. Le passé de nos banques justifiait cette confiance ». « Nous nous adapterons facilement, déclairait le président de l'un de nos plus grands établissements de crédit (13), à un régime qui consacrera les principes de gestion qui ont fait notre force, et qui réalisera un harmonieux équilibre entre la liberté individuelle et la discipline corporative ».

On pourrait prolonger l'énumération de tels exemples. Signalons en particulier l'activité de certains Comités de répartition, activité flétrie par le Maréchal dans son message du 12 août 1941. Nous sommes en état de conclure, pensons-nous, que le libéralisme économique a si profondément imprégné la pensée française qu'avec la meilleure volonté du monde les réformes peu à peu perdent de leur netteté et voient se diluer dans la pratique les intentions hardies qui les avaient suscitées. C'est pour obvier à cet inconvénieint que l'Amiral Darlan, par décret du 7 septembre 1941, a confié à la vice-présidence du conseil la « mission de traduire en actes les directives du chef de l'Etat et d'en assurer la stricte exécution ». les conséquences de cette prédominance involontaire de l'économique sur le social peuvent être graves, en effet. Nous ne sommes pas toujours assez convaincus, en France, du déterminisme implacable des mesures économiques quant à leur incidence sur le social et sur le politique. Nous oublions trop que la politique monétaire de déflation de 1935 a été l'un des facteurs dominants des troubles sociaux de 1936, expérience qui s'est vérifiée tout aussi nettement en Belgique. Le mythe des « finances saines » et des « méthodes qui ont faits leurs

---

(11) *Le Temps*, 9 juillet 1941.
(12) *Journal des Débats*, 19 juillet 1941.
(13) *Le Temps*, loc. cit.

preuves (!) » est incontestablement louable, à condition toutefois qu'il n'entraîne pas la catastrophe de la structure sociale de la nation ni même la prolongation d'une lutte de classes que trop souvent l'on considère comme unilatérale.

Il est vrai que pour penser à la fois économique et social, pour raisonner économique en ayant constamment présentes à l'esprit les incidences humaines des mesures envisagées, il faut posséder à la fois une doctrine saine et une formation totalement équilibrée. Qu'il le veuille ou non, l'Etat tient en mains aujourd'hui les leviers de commande qui dirigent la répartition des revenus de toutes les catégories de ses nationaux. Il lui appartient, par son action fiscale, monétaire, sa politique des prix, des salaires, du ravitaillement, etc., d'appliquer les directives sociales si magistralement précisées par le Chef de l'Etat le 1er mai 1941 dans son discours de Commentry. La tâche est lourde et sera longue. La formation des cadres de l'Etat doit être révisée et au besoin « révolutionnée » elle aussi. A ce prix seulement la renaissance économique de la France ira de pair avec sa renaissance sociale, et la collaboration généreuse de tous les Français refera du même coup et l'unité et la prospérité du pays.

Victor DILLARD.

CHRONIQUE DE LA VIE FRANÇAISE

Ceux dont l'optimisme indolent (n'est-ce pas une paresse d'âme qui prend ses aises dans la critique du présent ?) s'imaginent avec complaisance qu'une fois notre épreuve dépassée, une fois le chaos mondial déblayé, le « bon vieux temps » reviendra, ceux-là gagneraient à lire le recueil des Discours et Messages du Maréchal, depuis juin 1940, récemment paru sous ce titre : *Paroles aux Français*. Il faut remonter assez haut dans notre histoire pour retrouver dans une langue aussi sobrement dépouillée, au formules pénétrantes, pareille hardiesse lucide du bon sens national, pareille volonté chez le Chef, non pas tant de restauration que de révolution. Car, c'est son mot : révolution par régénération morale, intellectuelle, sociale, plus même que politique. Si c'est au spirituel le retour à une « conception de vie » où la France puisa sa vigueur dans le passé, elle doit dans le concret s'effectuer en un cadre, avec une structure, un mécanisme institutionnel pensés à l'avance et progressivement ajustés à cet ordre neuf qu'une évolution irrésistible, accélérée par la guerre, entraîne pour le monde entier.

Cette régénération et ces ajustement présupposent, comme condition essentielle, le maintien, le renforcement même de l'unité française, matérielle et morale. On n'ignore plus que là est le premier souci du Maréchal, et à quelles difficultés de divers ordres il se heurte. Restant lui-même, avec une loyauté incontestable, au-dessus des clans et des groupes, arbitre et non partisan, là où il a pu prendre personnellement contact direct avec les populations, il a gagné d'emblée la partie. Là où il ne l'a pu, en zone occupée, dans le Nord, l'Est, la Normandie, la Bretagne, des ministres, ses porte-consignes, parmi lesquels l'amiral Darlan au premier rang, l'ont suppléé ces derniers temps. L'accueil qu'ils y ont reçu, au nom du Maréchal, prouve qu'on a gardé le sens de la conscience nationale partout en France, vivace et bien centré, avec l'espoir incoercible que, malgré les accidents de l'histoire et

la modification des rapports de force entre nations, notre pays survivra, au rang mérité, ouvrier irremplacable d'une authentique civilisation. Alors apparaîtra dans sa valeur l'œuvre du Maréchal.

Au reste si l'on en juge par diverses manifestations de l'opinion du dehors — où émine la voix du Vatican — et dans toute la mesure où cette opinion peut se garer de la pression psychologique des événements immédiats, il semble qu'il y a rencontre entre ses jugements sur notre pays, ses souhaits d'avenir et nos intinctives espérances nationales. Nos vainqueurs eux-mêmes n'y paraissent pas contredire. Les déviations d'un patriotisme brouillon, frondeur, qui cesse d'être sérieux et moral, sinon sincère, quand il en vient à des attentats inconsidérément criminels, ne sont que phénomènes de surface où ne se traduit pas le sain et vrai sentiment français. Sur eux, le Maréchal s'est opportunément prononcé, en termes justes et sentis. Auparavant d'ailleurs, le 9 septembre dernier, un Tribunal de l'Etat avait été institué pour juger tous agissements criminels « de nature à troubler l'ordre, la paix ntérieure, *les relations internationales* ».

Il peut y avoir plus de grandeur encore pour un chef à dire et faire ce qu'il estime réclamé par la justice, quand il lui faut, engageant directement sa responsabilité devant une opinion ou flottante ou déjà partiellement arrêtée, risquer d'apparaître soit trop sévère, soit trop prompt à user de son pouvoir. On devine de quoi il s'agit : de l'internement dans une enceinte fortifiée de MM. Daladier, Blum, Reynaud, Mandel et du général Gamelin par décision personnelle du Maréchal sur avis motivé du Conseil de Justice Politique et en vertu de l'acte constitutionnel N° 7 (27 janvier 1941). Nous avons là, nul ne le conteste, une sanction, une peine politique, et le garde des Sceaux, M. Joseph Barthélemy, l'a explicitement reconnu dans les explications sans artifices qu'il a données à un rédacteur du *Temps* (25 oct.). Cette sanction rappelle tels actes régaliens de jadis, mais non le fait arbitraire du prince, car le Maréchal a d'abord fourni aux Français les raisons, bien pesées en sa conscience, de son acte, et en a exactement déterminé la portée : « première étape dans la voie de la justice due à la nation » mais non peine définitive, car, de par le principe de la séparation des pouvoirs, la Cour de Riom, sur un plan différent, le plan judiciaire, reste saisie ; elle devra assez prochainement, jugeant sur pièces (30.000 en 100.000 pages), maîtresse de sa procédure, garante des droits de la défense, prononcer souve-

rainement les peines judiciaires qu'elle estimera méritées. Si elle frappe les personnes, « elle frappera aussi les méthodes, les mœurs, le régime » dont les accusés, au risque de leur charge librement acceptée, ont été dans une mesure délicate à déterminer, tant les victimes que les complices. Et c'est en quoi la mesure exceptionnelle prise par le Maréchal avec le jugement à venir, quel qu'il soit, de la Cour de Riom, auront donné aux Français, beaucoup moins une satisfaction de ressentiment excusable qu'une opportune leçon de sagesse communautaire, de renoncement à ce laisser-aller mortel que la vie nationale, jadis, étalait du haut en bas de l'échelle des fonctions, des professions et des partis.

L'Etat continue à renforcer son armature et son appareillage d'information, d'exécution et de sanction pour assurer au mieux, avec une autorité qui se veut indépendante des partis et des clans, le service du bien commun. Notons d'abord la Constitution d'un *Conseil juridique* destiné à seconder directement la justice du Maréchal : il est composé de juristes et d'anciens combattants qualifiés. En outre, la nomination des *Commissaires du pouvoir* dont il a été question dans le dernier numéro de *Cité Nouvelle*. Mais l'acte le plus important a été la promulgation du *Statut des fonctionnaires*. On sait avec quelle persévérance, depuis trente ans et plus, le régime d'hier avait reculé devant cet ordonnancement, reconnu pourtant indispensable, des obligations et des droits de nos fonctionnaires. Chez un grand nombre de ces derniers, c'est justice de le reconnaître, la valeur morale personnelle, le sens maintenu d'une saine tradition sauvegardaient tant bien que mal, avec le prestige bien entamé de la fonction, l'efficacité du service. Mais le malaise, sinon l'irritation, allait croissant dans le corps entier contre l'Etat, dans le public contre les fonctionnaires. Les causes en ont été bien souvent accusées : incurie et faiblesse de l'Etat, jusqu'à être dépendant de syndicats censément illégaux, reconnus en fait, et devenus politiquement plus puissants que lui, favoritisme et arrivisme, irresponsabilité administrative.

L'idée fondamentale du Statut est que désormais le fonctionnaire est au service de la Nation et que ses droits et ses devoirs découlent de cette situation librement choisie. Des règles précises déterminent les modes de recrutement, d'avancement et de renvoi, assurant d'une part la compétence des fonctionnaires, de l'autre garantissant leur dignité dans la responsabilité. Il n'est plus admis, contrairement à certaines déviations habituelles du passé,

qu'en dehors de leur service, même dans leur vie privée, ils se permettent une attitude ou des actes qui compromettraient la dignité de la fonction, mineraient l'autorité de l'Etat, à plus forte raison qu'ils se dressent en travers de l'œuvre de redressement national. La grève est interdite, l'autorité responsable des chefs de tout grade soulignée. En place de leurs syndicats supprimés, les divers fonctionnaires, dans le cadre de leur seule et propre administration, pourront constituer des associations et amicales pour représenter leurs intérêts professionnels. Un traitement honorable est garanti, où, soit par abattements, soit par majorations, compte sera tenu des charges de famille. Idée féconde, mesure de justice, trop timidement appliquée jusqu'ici dans ce milieu et dont la valeur sociale apparaît d'elle-même. On verra à l'usage dans quel esprit rénové, avec quelle loyauté et quelle discipline de conscience, de part et d'autre, sera appliqué le statut : en tout cas un bon contrat est passé.

Vie économique et sociale.

Nous ne dirons rien pour l'instant de *la Charte du Travail*, renvoyant le lecteur aux articles mêmes de *Cité Nouvelle* à son sujet. Promulguée au *Journal Officiel* du 26 octobre, elle apparaît déjà comme l'une des œuvres majeures de l'Etat en construction, avant tout par ses principes de base et par l'esprit nouveau dont elle entend animer, dans le domaine économique et social, la volonté active de la nation. MM. Belin et Lehideux l'ont présentée au public français, en y joignant à l'adresse de tous, salariés et employeurs respectivement, des leçons opportunes et des avertissements trop justifiés par les erreurs et les fautes d'un récent passé qui ne saurait revivre.

Entre temps, d'après les chiffres officiels du milieu d'octobre, la résorption du chômage continue : de plus d'un million de chômeurs au 19 octobre 1940, leur nombre serait actuellement tombé à 247.758 dont 50.150 pour la zone libre. Mais il est à craindre, en raison des difficultés croissantes en approvisionnement de matières premières, que leur nombre ne remonte au cours de cet hiver. Les préfets régionaux poursuivent le relèvement des salaires anormalement bas.

En matière de finances nationales, au mois de mai dernier, le Crédit National procédait à la conversion d'une série d'em-

prunts, représentant un capital global de 11 milliards et demi : la plupart de ses emprunts avaient été émis à 6 % ou à des taux approchants. Un emprunt du type 4 %, amortissable en cinquante ans et trois mois, y fut substitué. C'était la première opération importante de crédit à long terme réalisée depuis l'armistice ; son succès fut total. Elle procurait une économie de 250 millions par an. Peu de chose, dira-t-on. Sans doute. Mais l'intérêt de l'opération résidait moins dans l'économie réalisée que dans l'assainissement du taux de l'intérêt qu'elle consacrait.

Quatre mois plus tard, la Caisse Autonome d'Amortissement vient de procéder à une opération analogue.

A. — Celle-ci comprend trois éléments : le premier est une conversion, le second une consolidation, le troisième un abaissement du taux d'intérêt des bons de la Défense Nationale.

Les deux premières opérations, qui firent l'objet d'une loi et de deux décrets parus au *Journal Officiel* du 27 septembre dernier, commencèrent le 1er octobre. La conversion devait se clôturer le 15, la consolidation le 11.

1° La *Conversion* devait porter sur les obligations du Trésor 5 % 1935 et sur plusieurs séries de bons de même nature.

— bons 5 % 1934 à cinq, dix ou quinze ans, soit 3.105 millions à rembourser en 1949 au plus tard ;

— bons 5 % de septembre 1937 à cinq ou dix ans, soit 3.284 millions à rembourser en 1947 au plus tard ;

— bons 5 % de décembre 1937 à trois, six, ou neuf ans, soit 4.625 millions à rembourser en 1946 au plus tard ;

— bons 5,5 % de février 1938 à quatre, huit ou douze ans, soit 4.347 millions, à rembourser en 1950 au plus tard.

Total : 15 milliards environ, remboursables de 1942 à 1950.

Tous ces emprunts, qui avaient été émis (comme on le voit par leur date) au cours de la crise économique et des incertitudes politiques qui précédèrent la guerre, portaient les traces de leur origine. Leurs charges étaient lourdes. Pour décider le public à souscrire, l'Etat avait dû consentir des conditions particulièrement onéreuses. Outre l'intérêt élevé qui était servi, la majorité de ces titres comportaient des primes de remboursement progressives qui en aggravaient singulièrement les charges réelles.

Quoi qu'il en soit du taux exact des titres à convertir, la conversion proposée a été du type le plus classique. Elle était facultative pour les porteurs, en ce sens que ceux-ci avaient le choix juridique entre le remboursement de leurs titres (bons ou obligations) ou la substitution de ces mêmes titres par ceux (obligations) d'un nouvel emprunt émis

par la Caisse autonome. Ces nouvelles obligations étaient au pair ; leur taux, celui du marché de l'argent au moment de la conversion. Ce taux était 4 % ; le 4 % 1917 et le 4 % 1918, en effet, étaient accrochés au pair depuis longtemps et le dépassaient parfois. Le délai d'option était de quatorze jours, sous réserve de prolongation pour les prisonniers. Les titres non présentés au remboursement devaient être convertis d'office.

Notons en passant que cette conversion impliquait déjà une consolidation. A l'exception des obligations du Trésor 5 % 1935, dont la durée était de trente ans, les titres soumis à conversion étaient tous à échéance plus ou moins rapprochée ; or, les échéances du nouvel emprunt allaient s'échelonner sur cinquante ans.

2° La *Consolidation* devait porter sur les Bons de la Défense nationale à trois ans. On se souvient, en effet, que lors de la fondation de la « Caisse autonome d'Amortissement » (loi constitutionnelle du 10 août 1926), celle-ci prit en charge la dette flottante des Bons de la Défense qui s'élevait alors à 49 milliards. Au 1er octobre 1941, il restait encore 23 milliards, constitués presque entièrement par des bons à trois ans. Les premières échéances devaient avoir lieu en mai prochain. Ces bons, émis à 3 %, rapportaient en réalité 3,3 %, puisque l'intérêt était payé d'avance et qu'ils étaient exempts de l'impôt général sur le revenu. La perte pour la Caisse était donc de 0,7 %. Mais, moyennant ce prix, elle transformait un emprunt à moyen terme en emprunt à long terme. Ce n'était pas trop cher.

Pour faire disparaître ce reliquat, il fallait d'abord suspendre l'émission des Bons à trois ans. C'est ce que fit la Caisse : à partir du 29 septembre 1941, l'émission de ces Bons était suspendue. Il fallait ensuite soit rembourser, soit convertir, soit consolider : les deux premières opérations étant impossibles, la Caisse essaya la troisième.

En conséquence, elle proposait aux porteurs de ces Bons, soit de les leur rembourser, soit de les accepter en souscription d'un nouvel emprunt, lequel était, évidemment, à plus long terme. Mais en cas de non présentation, il n'y avait ni conversion automatique, ni remboursement.

Un seul et même emprunt couvrait ces deux opérations : il était lui aussi du type 4 % amortissable en cinquante ans et trois mois, émis au pair, soit contre espèces, soit contre des Bons de la Défense nationale souscrits avant le 1er septembre 1941. Il n'était pas convertible avant le 1er janvier 1945. Les intérêts de ces obligations étaient nets de tous impôts présents et futurs sur les valeurs mobilières.

L'argent frais qui devait procurer cet emprunt devait servir d'une part à assurer le remboursement des titres dont les porteurs n'auraient

pas accepté la conversion, et d'autre part le remboursement à leur échéance respective des Bons de la Défense conservés en portefeuille.

3° La troisième opération était aussi simple qu'efficace. Elle abaissait à partir du 29 septembre 1941 de 1 3/4 % à 1 5/8 % le taux des Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours, de 2 % à 1,75 % les Bons à six mois ; de 2,5 % à 2 % les Bons à un an ; de 3 % à 2,75 % les Bons à deux ans. Encore fallait-il que toutes ces réductions fussent possibles.

B. — Le succès de toutes ces opérations a été complet.

Dès le 11 octobre au soir, donc trois jours avant la clôture des délais de conversion, le ministre des finances prononçait la clôture du nouvel emprunt. Les souscriptions avaient déjà dépassé 15 milliards et demi, c'est-à-dire les deux tiers environ du montant des Bons de la Défense Nationale dont les échéances s'échelonnent sur trois ans. C'était plus qu'il n'en fallait pour garantir la sécurité de la Caisse autonome. Les seules souscriptions en numéraire avaient produit plus de 12 milliards. Les souscriptions en Bons étaient donc de 3,5 milliards.

La conversion de son côté avait pleinement réussi, la plupart des porteurs de Bons ou Obligations du Trésor ayant accepté l'échange contre des valeurs du nouvel emprunt.

N'oublions pas que la conversion facultative à laquelle le Gouvernement vient de procéder exige un certain nombre de conditions objectives. Le porteur d'un titre à 5 ou 5,5 % n'acceptera d'échanger son titre contre un autre de 4 % que s'il ne peut pas faire autrement. En d'autres termes, il n'acceptera le remboursement au pair qu'on lui offre que si, sur le marché de l'argent, il ne peut pas trouver un nouveau placement, plus avantageux que celui que lui propose l'Etat. Or telles étaient bien et telles sont encore les caractéristiques du marché de l'argent.

Mieux encore. Il est extrêmement probable que les détenteurs d'un titre 4 % inconvertible avant 1945 se trouveront bientôt avantagés par rapport à ceux qui auront demandé le remboursement et qui auront trop tardé à placer leur argent. Il n'est pas invraisemblable que le taux de l'argent continue à baisser et que le nouveau titre ne dépasse le pair à son tour. En effet, l'emprunt du Crédit National en mai dernier donnait en réalité 1,3 % ; les obligations de la S. N. C. F. en juin ne donnaient plus que 4,2 %, le nouvel emprunt donne en théorie et en pratique 4 %.

C. — Rappelons que depuis le début de 1941, il a été procédé d'une part aux remboursements normaux des titres venus à échéance (obligations 7 1/2 % 1921 émises aux Etats-Unis, Bons du Trésor divers), d'autre part, à plusieurs remboursements anticipés fort importants.

— Bons 4 % émis en Hollande en 1939, soit 3 milliards environ ;

— diverses annuités de dommages de guerre, soit 2 milliards environ ;

— Bons 5 % 1933 et 5 % 1934 de la Caisse Nationale de Crédit agricole.

En somme, par cette double opération, de conversion et de consolidation, l'Etat a fait une économie budgétaire appréciable, accentué la baisse de l'argent, aménagé en les échelonnant les échéances de sa dette, simplifié la liste de ses emprunts, enfin, et surtout, évité que par des échéances massives imminentes un afflux supplémentaire de billets ne fût jeté dans la circulation et ne vînt peser sur les prix. Le Trésor est dégagé de sa situation d'emprunteur si longtemps embarrassé et le Crédit public peut enregistrer une amélioration marquée.

Dans le bilan de la Banque de France, arrêté au 25 septembre et publié le 23 octobre, on notera que les avances provisoires à l'Etat sont en diminution de 1.700 millions, donc d'un montant de 64.700 millions ; en revanche les avances spéciales pour le paiement des frais d'occupation sont en progression de 2.900 millions, soit d'un montant à cette date de 123.577 millions.

La famille.

Par une loi en date du 7 septembre (*J. O.*, 9 septembre 1941), le secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé s'est réorganisé de façon plus rationnelle : désormais ce Secrétariat d'Etat comporte, outre le bureau du Cabinet de l'Inspection générale des services, un Commissariat général réservé à la Famille, que dirige M. Renaudin, et un Secrétariat général affecté à la Santé dont relève, comme par le passé, l'Assistance publique. Le Commissariat général peut à l'avenir disposer, outre de son personnel administratif normal, de Chargés de mission hors cadre, recrutés sur contrat résiliable. L'Inspection générale se divise en deux tranches : l'Inspection générale de la Santé et de l'Assis-

tance avec cinq inspecteurs généraux et l'Inspection générale de la Famille avec un inspecteur général pour la France entière. Un arrêté du 29 septembre (*J. O.*, 4 octobre) précise les attributions du Secrétariat général de la Santé et la répartition de ses services.

Les activités conjuguées du Secrétariat d'Etat au Ravitaillement et de celui à la Famille se sont portées sur la question de l'alimentation des familles. La loi du 25 août, en autorisant le colis familial, facilite désormais l'approvisionnement de ces foyers en produits agricoles. Un effort a également été tenté, et au dire du Dr Huard sera encore développé, pour soutenir la santé des femmes enceintes et des jeunes mères. La loi du 2 septembre, (*J. O.*, 14 septembre), a pour but d'obliger tout établissement hospitalier à recevoir gratuitement une femme enceinte pendant le mois qui précédera ou suivra l'accouchement. Le souci manifesté en outre par le texte législatif de respecter, sans enquête à ce sujet, l'identité déclarée par la femme, semble être à la fois une mesure préventive contre des avortements toujours à craindre, et un remède aux tristes conséquences de la séparation de tant de foyers dont les maris demeurent prisonniers. C'est encore un souci de remédier à ces mêmes conséquences qui a conduit la législation à retoucher de nouveau l'article 331 § 2 du Code civil sur la légitimation des enfants adultérins. (Loi du 14 septembre — *J. O.*, 3 octobre 1941). Désormais il suffit aux anciens complices de donner une reconnaissance concomitante à leur nouveau mariage, pour pouvoir obtenir *ipso facto* la légitimation d'enfants adultérins, même si ceux-ci étaient déjà en possession d'état légitime. On doit regretter cette atteinte portée à la famille légitime, à une heure où tout devrait être réalisé pour la soutenir. Malheureusement c'est le corollaire logique d'une législation et d'un état d'opinion qui maintiennent encore, même freiné, le droit au divorce.

Une loi du 8 août, (*J. O.*, 3 octobre 1941), a par ailleurs ouvert de nouvelles possibilités à l'adoption et à la légitimation adoptive. Cette fois, c'est le sort de nombreux enfants victimes de la guerre dans la personne de leurs parents, qui a ému les pouvoirs publics.

L'aide à la Famille s'est encore affirmée par une nouvelle augmentation des allocations militaires, affectant les enfants de 1er et 2e rang (2,50 à 3,50 de plus par tête et par jour), et les habi-

tants des communes de moins de 5.000 habitants. (*J. O.*, 30 septembre 1941).

Un nouvel encouragement a été donné aux vieux travailleurs désireux d'aller prendre leur retraite à la campagne. Leur voyage et le transport ferroviaire de leur mobilier peut s'effectuer dorénavant gratuitement. De plus, une indemnité d'installation de 500 fr. et une autre de transport urbain de 500 fr. leur sont allouées. (Loi du 16 septembre — *J. O.*, 28 septembre 1941).

C'est encore une façon de protéger la famille que les récentes restrictions apportées par la loi du 24 septembre, (*J. O.*, 8 octobre 1941), tant à la consommation des boissons alcooliques qu'à l'ouverture des débits. Cette mesure répond déjà en partie à la vaste enquête sur l'alcoolisme courageusement lancée depuis 2 mois dans les masses par les adhérentes de la Ligue de la Mère au Foyer.

A signaler enfin la manifestation familiale qui groupa, le 12 octobre à Lyon, autour du Commissaire régional à la Famille, de nombreux adhérents des divers mouvements familiaux, L. O. C., L. A. C., L. M. F., et des Associations de familles nombreuses. Témoignage parlant de l'unanimité de confiance et d'espoir que placent dans l'action familiale du gouvernement les divers milieux sociaux représentés : monde ouvrier, milieu rural, et monde de bourgeoisie et des classes moyennes ; en outre, démonstration de l'admirable diversité de ressources spirituelles que chacun de ces milieux recèle pour le plus grand bien de la communauté française ; enfin réalisation, avant la lettre, du « Corps National des Familles de France » et préparation de son statut juridique. Ce statut en effet est sur chantier. Suivant les mots du Secrétaire d'Etat à la Famille (23 octobre), il sera d'une importance capitale dans la représentation nationale de demain : « Pour rendre à la famille, déclara le Docteur Huard, la place d'où des conceptions égoïstes et un faux égalitarisme l'avaient fait déchoir, le gouvernement désire l'associer à son œuvre. Il faut entendre sa voix. C'est pourquoi, faisant aujourd'hui un premier appel à votre expérience et à votre sens averti des réalités familiales, je vous demande de me faire connaître votre avis sur le statut de l'association familiale. C'est un problème de base dont la portée ne vous échappe pas. Si la famille doit être l'une des assises de l'Etat nouveau, il faut l'organiser dans l'Etat ou encore donner à l'Etat une structure familiale, comme aussi il possédera une structure professionnelle.

Vous aurez à dire si et comment les familles doivent, à votre sens, être groupées pour participer demain à la vie publique, quelles seront la composition et la direction de ces groupements, comment vous concevez, sur les différents plans de l'organisation politique, que s'exerce leur action, quels rapports il convient de ménager entre cette action et celle des mouvements familiaux d'origine privée qui luttent aujourd'hui pour la cause familiale ».

L'école.

De la salle de classe d'une petite école de campagne, le Maréchal Pétain a tenu à donner lui-même, à tous les écoliers de France, ses *consignes pour la nouvelle année scolaire : ténacité, loyauté.*

« Je vous demande de m'aider, de ces deux façons-là, au-aujourd'hui. Vous pouvez le faire, même si vous êtes encore tout jeunes ».

A son ton paternel mais ferme, à l'examen de conscience précis qu'il leur fit faire, jeunes garçons et petites filles ont compris que le Maréchal les connaît bien, qu'il n'ignore ni la politique de facilité qui a sévi dans trop d'écoles, ni la confiance que l'on peut faire à de jeunes Français quand on s'adresse à leur générosité.

« Il faut que vous sachiez que je compte absolument sur vous pour m'aider à reconstruire la France, à faire des Français un grand peuple loyal et honnête ».

« Je ne veux pas attendre que vous soyez devenus de grandes personnes pour vous demander de le faire », a ajouté le Maréchal. Il a proposé aux écoliers et aux étudiants un objectif immédiat : l'adhésion aux *« ligues de loyauté »* qui ont été suscitées dans les écoles, l'an passé, par un certain nombre de Mouvements de jeunesse, notamment par la Jeunesse Etudiante Chrétienne (1).

Depuis la rentrée des classes, le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale a précisé ou modifié certaines dispositions du plan de réforme de M. Jérôme Carcopino.

---

(1) « *Cité Nouvelle* », 25 juillet 1941 (page 183) : « Chronique de la vie française ».
« *Cité Nouvelle* », 10 octobre 1941 : « Une crise de la conscience française », par Victor Dillard.

La suppression des Ecoles primaires supérieures n'avait pas amené celle des Cours Complémentaires qui ont cependant les mêmes programmes et le même corps professoral. On pouvait se demander si le *régime des Cours Complémentaires*, qui conduisaient jusqu'ici au Brevet Elémentaire, demeurerait primaire ou deviendrait secondaire. Ces Cours tiendront des deux à la fois.

Un communiqué officiel a déclaré, le 10 octobre 1941 :

« Le Cours Complémentaire continue toujours à être un établissement annexé à une école primaire, et placé sous la même direction ». « Il n'est rien changé au statut du personnel enseignant ».

Mais, dans ce cadre de l'enseignement primaire, c'est l'enseignement moderne des collèges qui sera donné aux élèves. Cet enseignement, désormais considéré comme secondaire, préparera aux examens de l'enseignement secondaire ; au Certificat d'Etudes Modernes qui ouvre la voie du baccalauréat. Ainsi continuera d'être assuré, déclare le communiqué officiel, le recrutement des instituteurs ruraux Les Cours Complémentaires joueront donc le rôle des anciennes Ecoles primaires supérieures. Ils ménageront le passage de l'enseignement primaire élémentaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses pourront y préparer leur concours aux fonctions d'instituteurs et institutrices.

Il faut souhaiter que ces dispositions ne soient que transitoires. Elles ne résolvent qu'imparfaitement le problème de la diversification et de la décentralisation des établissements destinés aux ruraux. Lorsque l'école rurale aura été réalisée dans son ensemble, et à tous les degrés de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, la formation des instituteurs ruraux recevra une solution naturelle.

Pour l'instant les futurs instituteurs, qu'ils soient destinés à l'enseignement urbain ou rural, passeront par le même enseignement secondaire des collèges et lycées. Un décret du 11 octobre 1941 fixe *les mesures transitoires* qui permettront aux *élèves-maîtres* ayant commencé leurs études dans l'enseignement primaire supérieur d'obtenir le *baccalauréat*. De 1942 à 1947, et pour les seuls élèves-maîtres provenant des écoles primaires supérieures, l'examen de la première partie du baccalauréat, série B, comprendra, à l'écrit, une composition française (coefficient 3 au lieu de 2) et une épreuve de langues vivantes portant sur une

seule langue au lieu de deux (coefficient 1 au lieu de coefficient 2). Il ne sera également exigé, à l'oral, qu'une langue vivante (coefficient 1 au lieu de coefficient 2).

Le nouvel horaire attribué, dans tous les enseignements, à l'Education générale et sportive, n'aura pas été longtemps en vigueur.

Par décision du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse, à partir du 3 novembre 1941, les *activités d'éducation générale et sportive seront provisoirement réduites* de cinq à trois heures par semaine pour les garçons, de quatre à deux heures pour les filles. « Ces réductions temporaires qu'imposent les circonstances permettront de remédier à la dépense d'énergie physique tout en fortifiant l'organisme » déclare le secrétaire d'Etat.

Parmi les circonstances qui ont imposé la mesure, il faut sans doute compter, outre la sous-alimentation, l'insuffisance du nombre de professeurs d'éducation générale et de moniteurs et la quasi-impossibilité où l'on s'est trouvé de concilier les nouveaux horaires d'éducation générale et sportive avec les horaires scolaires proprement dits et l'étude complète des programmes. Car si les horaires scolaires ont été modifiés et réduits, les programmes de classe et d'examen ne l'ont pas été.

Sur les deux heures qui ont été retranchées aux garçons, une heure sera consacrée à la musique, obligatoirement dans le premier cycle, facultativement dans le deuxième. Pour les jeunes filles, l'heure de musique facultative devient obligatoire, de la quatrième à la première exclusiment.

Le nouveau *régime des bourses* et la suppression de la gratuité dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire continuent à susciter des commentaires.

L'Œuvre profite de la confusion, déjà signalée (1), entre la notion de bourse et la notion d'aide à la famille, à la famille nombreuse notamment, pour exercer sans aménité sa critique. Le rédacteur signale que « les élèves des lycées, à Paris, ont été prévenus que si leur père gagnait plus de 24.000 francs par an, ils n'auraient, en aucun cas, droit à une bourse. 24.000 francs à Paris ! ». Et *L'Œuvre* de conclure : « Avec 24.000 francs, à Paris,

---

(1) « *Cité Nouvelle* », 10 octobre 1941 : « Le plan de réforme de M. Jérôme Carcopino », par P. Faure, page 514.

par le temps qui court, il paraît qu'on peut largement élever un fils ou une fille, et encore payer ses frais d'études ! ».

Un démenti de M. Jérôme Carcopino a précisé qu'il n'avait pas été question de fixer à 24.000 francs le revenu maximum des familles susceptibles de solliciter une bourse pour leurs enfants. Le Secrétaire d'Etat n'a pas fait connaître quel chiffre avait été indiqué aux Commissions départementale et régionale.

Politique agricole et ravitaillement.

Peu de lois ou d'arrêtés nouveaux en cette matière, au cours du dernier mois, mais en revanche, après les éloges bien dus au magnifique effort de nos paysans, plusieurs appels officiels à leur conscience de Français pour qu'ils l'intensifient, si possible encore. M. Caziot, en particulier, s'y emploie avec toute l'autorité que lui reconnaît volontiers notre paysannerie. « Le problème du ravitaillement, leur disait-il, à la radio, le 19 octobre, apparaît pour certaines parties de la population, sous des aspects particulièrement tragiques. Le plus grave est celui de l'alimentation de la jeunesse . En fait, le sort de nombreux Français des villes est entre les mains des paysans.

Qu'ils en éprouvent quelque fierté collective, réparation du méchant discrédit de jadis, c'est normal. Mais l'abus est possible de ce qu'on pourrait appeler leur souveraineté alimentaire du moment, tentés au surplus, comme ils le sont souvent, par des offres trop alléchantes d'acheteurs mieux pourvus d'argent que de sens social. Leur mérite est grand d'y résister. Au fait, comme l'a reconnu lui-même S. E. le Cardinal Gerlier, dans sa lettre pastorale sur le marché noir, lue dans toutes les églises de son diocèse le 2 novembre, « il serait injuste de n'accuser que le paysan. La responsabilité des acheteurs ou de certaines entreprises est au moins égale à celle du vendeur ». Les vrais coupables sont « ceux qui, par agissement illicite, font que le marché où s'approvisionne la masse est mal pourvu, que certaines denrées nécessaires ne sont plus accessibles, en violation de la loi, sauf à payer un prix qui dépasse considérablement les possibilités de la moyenne des acheteurs et la valeur réelle des produits ». C'est une rude tâche pour les dirigeants, ils l'ont répété, que de résoudre au jour le jour le problème infiniment complexe du ravitaillement, problème de répartition surtout, rendu si difficile par l'aggravation du blocus et par les exigences de notre défaite.

Pour encourager la production, un décret du 18 octobre a élargi les dispositions concernant l'abatage et la consommation familiale des animaux dont la viande est soumise au rationnement. La réglementation sévère de la vente et de la cession de pommes de terre a été adoucie. Le vin reste rigoureusement rationné. Enfin un décret du 9 octobre a modifié sur un point important la loi du 9 juin dernier concernant les baux à cheptel : désormais, la perte, même partielle du cheptel, n'est plus à la charge exclusive du bailleur : le fermier est ainsi plus directement intéressé au maintien en bon état des animaux. L'organisation corporative paysanne se mûrit sans hâte, prudemment : elle est déjà constituée régionalement en Bretagne.

ACTUALITÉS ET DOCUMENTS

La valeur du soldat soviétique

Sous le titre : « Comment combat le soldat soviétique ? », le Völkischer Beobachter, (29-6 et 1-7) *publie les relations suivantes de deux correspondants de guerre :*

« Il est certainement trop tôt pour porter un jugement définitif sur les méthodes de combat et la manière de combattre de l'armée soviétique. Mais les premières impressions que l'armée allemande a pu avoir sur son adversaire de l'Est sont cependant d'une très grande importance pour le Haut-Commandement. En dépit de nombre d'informations, le nouvel adversaire, dans une guerre qui vient d'être déclenchée, ne peut tout d'abord figurer dans les calculs que comme un facteur inconnu. L'événement seul montrera si les différentes informations obtenues sur l'organisation, la mise en œuvre, l'équipement et la valeur combative d'une armée étrangère, correspondent à la réalité. Le vieux principe militaire suivant lequel les situations, à la guerre, ne peuvent que rarement être appréciées à l'avance, la volonté du combattant se heurtant à la volonté indépendante de l'adversaire, s'applique tout particulièrement, avec toute sa valeur, aux premiers débuts des hostilités.

« Pour ce qui est de l'adversaire soviétique, nous avions sur lui les notions que nous avait laissées la guerre mondiale. Mais l'incertitude nouvelle provenait du changement qui pouvait avoir été apporté par le bolchevisme et par les caractères particuliers de l'armée soviétique sous le rapport de l'esprit, de l'organisation et de la tactique, comparativement à la valeur combative de l'armée tsariste. Le Russe soviétique combattra-t-il comme un bolcheviste fanatisé, entraîné par les fameux commissaires politiques, ou bien cet élément politique signifiera-t-il précisément la ruine de l'unité de commandement et de la discipline ? L'appartenance aux différentes nationalités et races de l'Union soviétique aura-t-elle une influence sur l'ardeur combative ? Que valent les différentes catégories d'armes, que vaut notamment l'aviation soviétique ? Le nombre des questions qui se posent est plus considérable encore, mais à aucune on ne saurait, en ce début de la grande bataille de l'Est, donner une réponse catégorique.

« Les anciens combattants de la guerre mondiale savaient que les Russes étaient un adversaire très sérieux dans la défensive. Il semble

que, sur ce point, il n'y ait guère eu de changement. Là où l'attaque de l'armée allemande n'a pas devancé l'adversaire, ne l'a pas bousculé alors qu'il était en train de se concentrer et a pu s'emparer en un tournemain de la ligne fortifiée, avant même qu'elle eût été occupée, les occupants des fortins ont combattu jusqu'au bout avec acharnement. Ténacité et fatalisme ont fait que le soldat soviétique a tenu jusqu'à ce qu'il ait sauté avec son fortin ou qu'il soit tombé dans la lutte corps à corps à la baïonnette. L'habileté bien connue du Russe à aménager des fortifications de terre, des tranchées, des boyaux, des trous individuels dont les meurtrières restent jusqu'au dernier moment camouflées par l'herbe, s'est également attestée à nouveau. Lors du passage du Bug, les premières vagues d'assaut allemandes purent par endroits progresser librement, alors que brusquement un feu meurtrier fut ouvert sur les vagues suivantes et, de l'arrière sur celles qui avaient déjà avancé. On ne peut que rendre hommage à cette discipline au feu, à cette façon de tenir avec sang-froid sur une position vraisemblablement déjà perdue, mais il s'y manifeste pourtant aussi le caractère sournois de cette tactique de guerre civile qui a été inculquée à l'armée soviétique par les chefs politiques. Tirer sur l'adversaire par derrière, soit de terre, soit du haut d'un arbre ou d'une maison, est une des méthodes de cette tactique bolchevique.

« La lutte pour les fortifications de la frontière, partout où elle a dû être engagée, a été acharnée. L'infanterie allemande, supérieure à son adversaire en expérience militaire, lui a donné l'assaut avec un mépris de la mort qui ne saurait être dépassé et, en coopération avec les autres armes, a finalement emporté jusqu'au dernier fortin. Mainte partie de la ligne ennemie était encore en voie de construction, par endroits il n'y avait que des fortifications de terre, mais souvent des fortins en béton étaient comparables, par leur aménagement et la force de résistance des matériaux, à ceux des gros ouvrages fortifiés connus. En outre, en un cas au moins, il a été constaté que des couloirs secrets souterrains reliaient des positions voisines à l'ouvrage en béton ; en effet, celui-ci, bien qu'il eût été conquis, s'est mis, après peu de temps, à tirer de nouveau.

« Au cours des premiers jours, là où ils ne s'attendaient à aucune réaction aérienne allemande, les bombardiers ennemis se sont vigoureusement attaqués aux détachements allemands, tout particulièrement aux convois. Les résultats obtenus par eux témoignent toutefois d'une technique extrêmement médiocre. La lourdeur, le manque complet de savoir-faire des bombardiers se manifestait surtout lorsque des chasseurs allemands se précipitèrent inexorablement et avec la rapidité de l'éclair, telles des abeilles irritées, sur les lourds colosses de l'air. Aussi les pertes de l'aviation soviétique, comme il résulte des communiqués du Haut-Commandement allemand, ont-elles été terribles dès les premiers jours et s'accroissent-elles depuis lors constamment, si bien que,

dans ce domaine, on peut dès aujourd'hui parler d'une supériorité décisive et nette du côté allemand.

« Des prisonniers soviétiques ont été ramenés en assez grand nombre. On peut dire que leur habillement comporte tout juste l'indispensable. Au lieu de bottes de cuir, la plupart portent une chaussure qui ne comporte qu'une semelle résistante, le reste étant fait de toile imprégnée de goudron. Ici apparaît irréfutablement la pénurie de cuir, qui est elle-même une suite de la désastreuse politique agraire du système bolchevique. Les Kolkhozes ont réduit à un minimum l'élevage du bétail, qui n'est plus rémunérateur, si bien qu'une quantité suffisante de peaux n'est plus fournie. La visite d'un camp de prisonniers révèle l'indigence complète du soldat russe. Certes, jadis aussi, le soldat russe n'était pas richement équipé ; on sait qu'il se contente de peu. Mais la faillite du système politique, qui voulait améliorer les conditions de vie des grandes masses et qui s'est certainement efforcé avec toute son énergie d'équiper précisément l'armée, ne pouvait pas être plus nettement attestée que par cet équipement misérable avec lequel le simple soldat russe a à combattre.

« En dépit de la supériorité numérique de l'adversaire, qui a également mis en œuvre des masses considérables d'avions et de chars, et en dépit de l'indéniable ténacité avec laquelle se battent beaucoup d'unités soviétiques, l'armée allemande a pu, parfois après 36 heures déjà, se lancer dans la guerre moderne de mouvement, qui jette en avant les troupes rapides et les chars et, par des attaques incessantes sur ses arrières et ses flancs, ne cesse de harceler le front de l'ennemi et l'empêche même de se constituer.

« Il serait prématuré de vouloir porter un jugement sur le commandement de l'armée soviétique. Il se peut qu'il ait ses plans à lui, sur lesquels repose encore le voile du secret. Mais il aura fort à faire, s'il s'agit, suivant la vieille tradition russe, de plans stratégiques excellents sans doute, mais sans imagination et d'une exécution lente, pour se mesurer avec un adversaire pour lequel, depuis septembre 1939, chaque nouvelle campagne a dépassé la précédente en hardiesse de décision et en exécution fulgurante. »

Dr GRAF PODEWILS.



« Dans le ciel bleu, les avions soviétiques passent en vrombissant par-dessus les positions des Frisons. Nous sommes au repos, bien camouflés, et nous ne bougeons pas. Il n'y a pas, auprès de nous, de voitures ; le fantassin n'en a pas, pas même le commandant du bataillon, étendu à côté de moi, dans l'herbe, qui n'ose pas enlever ses bottes, attendu que, depuis trente heures, il les a mouillées au point qu'il aurait bien de la peine à les quitter, et encore plus à les remettre. Les bol-

cheviks jettent autour de nous leurs bombes, qui éclatent avec un bruit sec. Nos soldats, qui viennent de livrer de très durs combats en forêt, pensent : « Pour un peu, ils nous auraient atteints ! » Ceux qui se baignent, un peu plus bas que nous, dans les eaux basses de la rivière, se sont vivement réfugiés dans le taillis ; les voici qui reviennent après le départ des avions ennemis et qui continuent à se laver. Nous échangeons nos impressions de ces premiers jours de combat sur le front soviétique.

« Notre régiment d'infanterie, composé d'Allemands du Nord, engagé avec d'autres à la frontière de la Prusse orientale, a avancé en combattant à travers des obstacles artificiels et naturels de tous genres, jusqu'à ce que la voie ait été libre pour les unités motorisées et que les chars aient pu rouler. Les hommes qui sont dans ce taillis, quelque part en Lituanie, ont déjà, sur le canal Albert, cueilli certains des plus beaux lauriers de la campagne de l'Ouest. Or, voici qu'officiers et hommes de troupe ont, en très peu de temps, acquis sur ce front oriental des impressions toutes nouvelles, et leur jugement est bien établi : l'adversaire est ici tout différent de celui de Belgique et de France. Le succès est le même, mais la voie qui y conduit n'est pas la même. Là-bas, nous combattions contre des hommes qui apportaient à leur métier de soldats l'intelligence, la ténacité et l'expérience. Ici, sur le front oriental, nous avons affaire à un ennemi qui n'est pas intelligent, mais qui, en tant qu'individu, est lourd, dont on ne peut pas dire qu'il soit un soldat brave, et qui, cependant, par son insensibilité, constitue dans sa collectivité une force tenace de destruction, une machine qui, indifférente et impassible, comme le lui ont appris des dizaines d'années d'oppression radicale de son propre moi, se jette sur le chemin de l'adversaire jusqu'à ce qu'elle ait provoqué son arrêt.

« Lorsqu'en France, dit le commandant qui est accroupi sous le buisson, en bras de chemise faute de manteau ou de couverture à jeter sur sa vareuse, nous avions coincé l'adversaire comme nous savons le faire, il savait finalement quel parti lui restait à prendre. Tandis que ces individus d'ici ne combattent qu'avec la logique de la démence, jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus remuer un membre, ils ne se rendent pas. » Toute l'assistance autour du commandant confirme ses dires. L'un rapporte comment il a vu les Russes soviétiques se faire vraiment écraser par les chars allemands ; l'autre a été ébaubi de voir les occupants d'un char immobilisé par le tir allemand sauter hors de leur machine pour décrocher leur canon anti-chars, alors qu'ils devaient fatalement être fauchés en quelques instants par les mitrailleuses allemandes toutes proches.

« A quoi bon chercher, dans ces conditions, à ébranler le moral de l'adversaire, comme on le faisait à l'Ouest ? L'armée soviétique n'a pas de moral, elle ne fait que suivre, avec l'endurance de l'homme primitif qui n'a pas à réfléchir, les règles qu'on lui a inculquées de force :

Tape sur les fascistes, détruis leurs outils et leurs approvisionnements, meurs pour que vive l'Union soviétique ! Voilà le principe d'action de ces hommes en blouse grise, amenés par troupeaux des steppes kalmoukes, des villages de la Volga, des fermes de l'Ukraine, des yourtes mongoles... Que leurs pères aient été des Koulaks, des vignerons du Caucase ou des serfs, ils ne connaissent, depuis leur naissance, qu'une vie d'insensibilité. Ils ont été dressés à être des instruments sans volonté des maîtres moscovites, par des méthodes opérant presque comme l'hypnose, avec un équipement militaire qui, sans être généralement très solide, est cependant assez riche et pratique. N'a-t-on pas investi là tout l'avoir de cet Etat lamentablement appauvri dans tous les autres domaines ?

« Ils tirent avec sang-froid, dit l'un de nous. Mais quand ils se disent : « Il faut que ce soit toi ou que ce soit moi ! », ce n'est certainement pas dans l'exaltation de toute leur personnalité, mais bien avec la froideur d'hommes-machines, mécaniquement dressés.

« Une nouvelle escadrille d'avions vrombit au-dessus de nous. Ses bombes explosent par-delà le ruisseau. Nous suivons du regard ces machines au reflet clair et continuons nos considérations sur l'armée soviétique. Le commandant du bataillon dit avec gravité : « Ils ont ce qui manque à l'homme moderne, un instinct animal tenant lieu de sens et d'intelligence. Au reste, je ne suis pas parvenu à constater une tactique homogène. Il leur a manqué certainement, dans notre secteur, un chef militaire capable de grouper, dans le combat, une force cohérente et vigoureuse. Mais, en revanche, ils combattaient par groupes, sans ce commandement, avec cependant une sûreté et une habileté de somnambules. Le canal Albert nous avait laissé, jusqu'ici, nos impressions les plus fortes, mais ce que nous avons connu hier va encore au delà. » La tactique bolchevique de la désagrégation politique a été transférée dans le plan militaire : « Nous nous en sommes rendu compte, par exemple, lorsque, de leur retranchement bien camouflé, ils laissaient passer notre première vague, pour l'attaquer ensuite à revers, ou qu'ils arrêtaient notre seconde vague pour isoler nos avant-gardes. » « Leur artillerie ne vaut pas, et de beaucoup, l'artillerie française, mais les régiments d'infanterie bolcheviques... Messieurs ! »

« Nous les aurons quand même, dit le jeune aspirant, chef de la Jeunesse hitlérienne d'Oldenbourg, qui a reçu à l'Ouest la Croix de fer de première classe. Oui, nous les aurons quand même, parce que l'armée allemande nationale-socialiste peut leur opposer toute sa force morale, qui n'est pas moins un bloc que l'impassibilité de ces créatures de la clique criminelle moscovite, qui portent bien un visage humain, mais ont perdu toute dignité humaine. Que ces peuplades aient pu ainsi être dressées à la chasse à l'homme par le régime communiste, c'est ce que les puissances ploutocratiques occidentales ont encouragé en sacrifiant la vieille Russie. Que ces Kirghizes, ces Russes, ces Let-

tons, ces Ukrainiens, ces Sibériens, aujourd'hui dépouillés de toute liberté humaine et nationale, aient été ainsi excités contre les peuples civilisés de l'Europe, cela est la dernière indignité d'une Angleterre qui, par une autre voie, celle du capitalisme ploutocratique, a perdu elle-même toute âme. »

Kurt G. STOLZENBERG.

REVUE DES LIVRES

Le Maréchal Pétain. — **Paroles aux Français**. Lardanchet, éditeur, 1941 — XXII-258 pages.

Ce volume groupe les Messages, discours et articles du Chef de l'Etat français de 1934 à 1939 et du 17 juin 1940 au 31 août 1941 (cependant on n'y trouve pas le Message au Peuple français du 1er janvier 1941, radiodiffusé et publié par la Presse du lendemain). Ces textes sont précédés d'une excellente *Introduction* de M. G. L. Jaray qui a rassemblé leur collection.

Qu'on fasse l'expérience ! On peut relire et relire encore les écrits du Maréchal : l'impression de force, d'emprise, d'émotion, loin de faiblir s'accroît. C'est l'heureux sort des travaux où la plénitude de la pensée se trouve scellée par la frappe exacte des mots. Comment des Français qui, même avec leur parti-pris mais honnêtement, liraient ces pages pourraient-ils refuser ou même mesurer leur assentiment ? Comment ne sentiraient-ils pas, à leur contact, l'évidente sincérité, le vigoureux bon sens, la lucide clairvoyance, l'ardent patriotisme de l'homme si providentiellement donné à la France ?

Quel calme dans les conjonctures les plus pénibles, les plus révoltantes ! quand la défaite est certaine, quand la « dissidence » a surgi, quand l'Anglais égoïste, égaré, discute notre honneur et fait couler notre sang ! L'appel du 23 juin 1940, en réponse à la froide erreur de M. Churchill, restera — parmi les plus saisissants — un modèle de dignité, de sagesse, de splendide émotion et de victorieuse défense.

Et aussi quelle force d'autorité ! si posément affirmée par un style dépouillé. Ceux qui, des années durant, ont assisté au duel inégal de l'Etat démocratique et des puissances d'argent, surpris des coups reçus par les Gouvernements et stupéfaits de leurs honteuses reculades, ceux-là n'ont pas entendu et ne relisent pas sans quelque effarement, dans le Message du 12 août 1940, ces brèves paroles qui engagent une politique : « Je reprendrai contre le capitalisme égoïste et aveugle la lutte que les souverains de France ont engagée et gagnée contre la féodalité. J'entends que notre pays soit débarrassé de la tutelle la plus méprisable : celle de l'argent. » « J'entends... » Voilà une déclaration de bataille qui enchante les âmes justes, mais qui ne va pas sans courage, et disons-le nettement, sans hardiesse. Pour y triompher, le

Maréchal compte sur ce peuple de France dont il sent le cœur battre près du sien, aux difficultés duquel il participe en pensée (discours de Commentry), en compassion (lettre du 20 août 1941), pleinement (*quis infirmatur et ego non uror ?*) (1), et sur lequel il sait qu'il peut de plus en plus compter.

Car, si le Chef apparaît grand, le Père se montre bon, parfaitement bon. Ces « contacts directs » qu'il aime tant prendre, auprès des choses, avec les gens en chair et en os, il s'y essaie, il y réussit déjà par les « envois » écrits dans le silence de la réflexion. Dès le 17 juin 1940, « le cœur serré », il crie sa compassion aux vaincus, aux réfugiés. Il la criera aux familles des glorieux morts, aux victimes de l'hiver, aux expulsés de Lorraine, à tous en la nuit de Noël. Grand cœur, que les glaces de l'âge n'ont même pas tiédi, et qui mérite, certes, le « concours cordial » du Pays tout entier qu'il réclamait, le 19 août 1941, dans la réunion plénière du Conseil d'Etat.

Ce livre unique, d'un Auteur qui l'a composé pièce à pièce, sans y songer, n'est qu'un seul, un vaste, un captivant Message. Appliquons-lui le vœu du Maréchal lui-même pour son Appel du 9 octobre 1940 : « Qu'il soit le réconfort de ceux qui souffrent, le mot d'ordre de ceux qui espèrent ! »

Maurice RIGAUX.

Construire, tomes II, III, IV (respectivement de 360, 350, 260 pages in-8°). Paris, Dumoulin. Prix : chaque volume 25 fr.

« *Cité Nouvelle* » a fait connaître à ses lecteurs le premier volume de cette grande collection publiée à Paris sous la direction des anciens rédacteurs des « *Etudes* ». Envoyés aux anciens abonnés de la revue jusqu'à l'échéance de leur souscription, les nouveaux volumes sont désormais en vente en zone non-occupée, aux Editions Emmanuel Vitte, place Bellecour, Lyon, et chez les libraires de province. Tous ceux qui ont eu en mains ces magnifiques volumes en ont admiré la richesse et l'intérêt. Dans un temps où les Français souffraient d'une telle famine spirituelle, ce don leur semblait miraculeux. Par un prodige d'énergie et d'intelligence — où il a joué ses forces — le P. L. Jalabert a su maintenir les volumes suivants au niveau sans fléchir. Tous les amis des *Etudes* seront heureux de trouver à côté de *Cité Nouvelle* une contribution si riche à leur vie spirituelle française. *Construire* et *Cité Nouvelle*, sans y avoir prétendu, se complètent si heureusement qu'on se demande si l'épreuve n'a pas ouvert les voies à une création qui devra être continuée. A côté de la Revue, plus attentive aux événements fluides, le volume plus massif et plus rare, apporte des contributions magistrales plus étendues et plus approfondies.

---

(1) Saint Paul aux chrétiens de Corinthe.

Chaque volume de *Construire* offre des lectures inépuisables qui couvrent un champ extrêmement varié. Problèmes fondamentaux de pensée chrétienne (parmi lesquels il faut signaler *Prière de demande dans nos vies d'hommes* et *Pour un christianisme de choc* de Louis Beirnaert, et une saisissante étude du P. Lebreton sur *Jésus et son Peuple sous la domination romaine :* tableaux d'histoire (telle une solide étude du P. Lecler sur *L'Evangile de la Révolution française devant l'histoire et l'expérience*), précieuses monographies des pays et des hommes qui occupent aujourd'hui la pensée du monde (*U. R. S. S., Indochine et Thaïlande, Espagne, le nouvel Etat portugais, le Créateur de l'Iran nouveau*, etc.), études littéraires ou esthétiques neuves et suggestives (*Aspects de C. F. Raumz, Emile Zola, Alphonse Daudet, Rodin ; le « Carnet vert » d'André Gide, Souvenirs sur Péguy, Enfances, Mistral, Lamartine*, etc.) avec de pertinentes chroniques des spectacles et de la musique. De très heureuses explorations de la nature (*Soucis métaphysiques d'un biologiste* de L. Guénot, *Un tour dans le ciel* de R. Bied-Charreton, *Pierres Précieuses, Végétaux et animaux, Sorcier d'Afrique, La Vie mystérieuse des Termites*, etc... Et surtout de fortes mises au point de questions actuelles de sociologie parmi lesquelles il faut signaler : *Pour un statut nouveau de la famille française* de J. Desgorges, *La Mission spirituelle de la Famille* de Jean Liénaud, *La nouvelle loi sur le divorce* et une suggestive étude de J. Aynard sur *La Bourgeoisie française et l'ordre nouveau.* Tous ces travaux dus aux maîtres — savants, théologiens, sociologues ou critiques, — de première autorité, constituent un ensemble sans équivalent ni rival. Puissants et d'une compétence qui s'impose, variés et curieux, pénétrants jusqu'à l'âme et allant jusqu'à Dieu, ils satisfont sinon à tous les désirs, du moins aux plus essentiels. En des temps si difficiles, *Construire* apparaît dès maintenant comme la parole d'un ami sûr, sensible à la souffrance et courageusement entreprenant. On pourrait l'espérer, mais on est heureux de constater que les rédacteurs de l'ancienne revue devenue silencieuse, se sont dépassés eux-mêmes en s'égalant à l'attente du pays.

Paul DONCŒUR.

Collection « Le Témoignage chrétien », Editions Xavier MAPPUS. Le Puy, 1941. Prix : 3 fr. chaque brochure.

Cette nouvelle collection, dont onze brochures de 24 à 40 pages, format 11 × 16 cm, — revêtues d'une couverture artistique bistre sur fond bleu — donne et promet beaucoup.

Elle s'adresse aux chrétiens, jeunes ou adultes, qui sentent de nos jours un spécial besoin d'approfondir leur foi pour la vivre davantage et la faire rayonner.

Brochures de vulgarisation, accessibles à un très grand public, mais d'une très haute tenue. Composées par les professeurs du théologat des Jésuites de Fourvière et allégées de tout apparat d'érudition,

elles sont pourtant le fruit des longues et savantes études que nécesssite leur enseignement. La collection s'adjuge le domaine entier de la théologie apologétique, scripturaire, dogmatique, ascétique, morale.

« *La Bible du païen* » et « *La Sève de la Bible* » du P. Pautrel situent les récits de la Bible, lui donnent son vrai sens, sa place dans l'histoire et montrent sa mission de servir à l'humanité de guide vers la Vérité. « *La Lumière du Christ* » (P. de Lubac) apparut aux âmes qui dans le paganisme étouffaient : Le message qu'Il apportait au monde diffère radicalement — quoi qu'on ait pu dire — des dogmes, de la morale, des rites cultuels qui avaient précédé. Lumière aujourd'hui encore resplendissante en notre siècle de science et de grandes découvertes. « *Un regard sur Jésus* » (P. Gaston Salet) révèle vraiment un homme, mais un homme à qui tout obéit, un homme qui est chez lui dans la conscience des autres, Seigneur de toutes les âmes, homme qui parla comme jamais homme ne parla, un homme uni à Dieu qu'il appelait « son père » et fut modèle de charité. « *La Vie... pour moi... c'est le Christ* » (P. Gaston Salet) est comme la conclusion de la brochure précédente : le Christ apparaît au centre de l'histoire, source de vie pour toutes les âmes ; celles-ci forment vraiment un Tout dont il demeure la tête, l' « acheveur » pour ainsi dire, et qui le rayonne. De « *Sainte Marie Mère de Dieu* » (P. Salet) il est à peine question au cours de l'Evangile ; alors comment expliquer son extraordinaire « survie » dans l'Eglise ? Dans « *La Parole de Dieu* » le P. Bonsirven passe en revue les principales manifestations de l'enseignement divin, qui nous parvient par l'Ancien Testament, par l'Evangile et le témoignage apostolique ; il précise la valeur relative de ces diverses sources. Avec « *Saint Paul* », il rapporte comment le futur apôtre, héros d'une retentissante épopée, fut « saisi » par le Christ-Jésus et transmit au monde païen le « Message » dont l'Eglise encore se nourrit. Enfin diverses questions de morale ont été également abordées en trois brochures qui ont pour titres : « *Le chrétien devant la souffrance* » et « *Mariage et corps mystique* ». Etudes élevantes, fortement charpentées et cependant très accessibles du P. Rondet ; « *Loi et conscience* » où le P. Lucien-Brun détermine avec une remarquable netteté le degré d'obligation de chaque sorte de loi. L'auteur admet des lois purement pénales qui restent en marge de la conscience.

A la collection « Le Témoignage chrétien » qui n'en est encore qu'à ses débuts, nous souhaitons un prompt développement et une grande diffusion ; elle le mérite au premier chef.

Gabriel Robinot Marcy.

Platon. — **Œuvres complètes.** — Traduction nouvelle et notes par Léon Robin. Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1.380 pages.

Ce volume est le 58e de la bibliothèque de la Pléiade. Comme pour les volumes précédents, tout témoigne d'un grand souci de présenta-

tion : papier, caractères, reliure, répartition du texte, rejet des notes à la fin du volume. Le choix du traducteur — un des meilleurs platonisants de France — n'est pas indigne de l'œuvre à traduire. Les éditeurs se proposent de consacrer deux volumes de la collection à Platon. Le premier, que voici, contient les dialogues suivants : petit et grand Hippias, Ion, Protagoras, l'Apologie de Socrate, Criton, Alcibiade, Charmide, Lachès, Lysis, Euthyphron, Gorgias, Mènexène, Ménon, Euthydème, Cratyle, Le Banquet, Phédon, la République. M. Léon Robin fait précéder sa traduction d'un avant-propos bref et dense. Il n'a pas voulu, nous dit-il, y donner un exposé de la doctrine platonicienne telle qu'il la comprend lui-même, pour laisser au lecteur le soin de réfléchir avec Platon et de se faire une idée personnelle de sa philosophie. Par contre, il dit tout l'essentiel sur la vie de Platon, son œuvre, la dialectique platonicienne, le caractère des dialogues, leur classement chronologique, la traduction manuscrite, etc..., et tout cela avec beaucoup de science et une extrême précision. Il nous y fait part aussi du principe qui l'a guidé dans son travail de traducteur : « Mon principe a été de m'appliquer à ne laisser rien perdre du texte et, j'en conviens, de sacrifier pour cela l'élégance à la fidélité. La pensée de Platon est rigoureuse dans sa complexité artiste, et l'on risque d'en perdre le fil si l'on ne s'attache pas minutieusement à tout ce qui est fait pour en marquer les articulations et les nuances... J'ai été spécialement attentif aux particules de liaison dont le sens a toujours besoin d'être exactement déterminé ». Ce principe, M. Robin l'avait déjà appliqué — et non sans soulever quelques critiques — dans ses traductions du Phédon, du Banquet et du Phèdre publiées dans la collection Guillaume Budé ; on voit qu'il y est resté fidèle malgré ces critiques. Il nous semble pourtant, après comparaison avec les traductions antérieures, que celle-ci vraiment nouvelle, comme l'annonce le titre du volume, et parfois même très différente des précédentes, est, dans l'ensemble, d'une allure plus aisée, tout en restant très rigoureuse. Et n'est-ce pas une fidélité de plus que de rendre en français quelque chose de l'élégance de l'original ?

A. Ricour.

Maurice Debesse. — **La Crise d'Originalité Juvénile** — Presses Universitaires de France, 1941 — 314 pages. Prix : 45 fr.

Nous sommes reconnaissants à M. Debesse d'avoir pu consacrer à l'Oflag XVII A, ses journées de camp d'internement à revoir et reprendre son livre dont il nous avait donné une première édition en 1937. Ce livre apportera aux parents et aux éducateurs des vues plus claires sur le phénomène parfois si déconcertant de la crise d'originalité juvénile.

Fruit de l'expérience, ce livre en a la saveur. Alors même qu'il utilise les travaux des autres, l'auteur le fait à sa manière, choisissant,

rectifiant, jugeant ; il sait décider, affirmer, prendre parti. Aussi ce livre se lit avec goût et intérêt, car on le sent personnel.

La première partie sur la naissance et l'évolution de la crise, en donnant de précieux détails sur la « révolte juvénile », « l'excentricité », « l'âge du moi », offre à tous ceux qui s'intéressent aux adolescents une description très précise et très documentée sur cette phase décisive où l'adolescent, sous des apparences qui déroutent, s'oriente dans un sens et laisse apparaître « l'éveil et la première organisation de la personne ».

Dans le chapitre suivant, M. Debesse sait fort bien mettre en lumière les influences diverses qui peuvent occasionner la crise d'originalité. Après avoir montré que ni la pathologie, ni l'influence du milieu social ne pouvaient donner une explication complète de la crise, il en trouve les éléments constitutifs dans les trois postulats suivants : discordance organique, discordance sociale, discordance mentale.

Passant ensuite aux « rapports de la crise d'originalité avec la formation de la personnalité » l'auteur met en relief cette idée que la crise « oriente et prépare la nouvelle organisation psychique qui constituera plus tard la personnalité de l'adulte ».

Dans un dernier chapitre, M. Debesse nous donne un essai de pédagogie de la crise d'originalité. Il nous montre que le jeune original ne doit être traité ni en enfant ni en adulte, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses, mais que « le rôle de l'éducateur est de suivre avec attention, bienveillance et fermeté le développement de la crise d'originalité chez ceux de ses élèves qui la subissent. Il doit pouvoir les aider à trouver les thèmes de leur réflexion personnelle et à les exprimer, ainsi qu'à guider leurs premières ambitions d'activité autonome et à y réussir. »

Souhaitons que dans notre pays, où la psychologie de l'adolescent est encore relativement très sommaire, ce livre soit de ceux qui éveillent chez les éducateurs l'intérêt à s'occuper de ces âmes d'adolescents où se trouvent souvent tant de noblesse et de grandeur.

Paul Jubert.

Gabriel Sarrante. — **Philippe** — Roman illustré — La Bonne Presse. Prix : 15 fr.

Ce drame de famille n'avait besoin pour nous passionner que de l'ingéniosité d'un écrivain de mérite. Il y a plus. Sous le cours des images nous touchons le fait constamment, le fait vécu et pénétré de souvenirs émus, dans sa profondeur secrète. A la fin, lorsque le problème posé est résolu et la curiosité éteinte, un charme demeure, presque magique ; tels ces rêves obsédants qui longtemps après le réveil nous poursuivent de l'inquiétude de notre propre destinée.

Victor Poucel.

Walter von WARTBURG. — **Les Origines des Peuples Romans** — Traduit de l'Allemand par Claude Guénet de Maupassant — Paris, Presses Universitaires de France, 1941.

Le livre expose l'évolution d'ensemble de la formation des peuples romans : les diverses étapes de leur histoire depuis les origines lointaines, la conquête puis l'assimilation par Rome, l'affaiblissement de la puissance romaine, le début de reconstitution des nationalités, les grandes invasions, leur influence, enfin la constitution des divers peuples aujourd'hui appelés peuples romans. Tout cela à très grands traits. Le livre a deux cents pages. C'est une suite de tableaux intéressants, bien venus, qui ouvrent de larges aperçus et portent à la réflexion. De belles pages font ressortir l'harmonie de la terre de France, la personnalité de la Gaule, décrivent l'assimilation des peuples conquis par Rome, l'action des Francs, précisent l'action destructrice des Arabes. Quelques cartes et croquis illustrent avec avantage certains points du récit. Nous ne suivrons cependant pas toujours l'auteur ; c'est ainsi que les Vosges ne nous paraissent guère être limite naturelle de la France. Sur tel autre point nous serons encore plus catégorique : comment admettre que le Pape ait attendu le huitième siècle pour être reconnu comme le chef spirituel des peuples de l'Occident ?

L'allure très schématique de l'ouvrage, si elle lui donne l'intérêt des grandes vues, laisse une impression parfois pénible, provoquée par un certain manque d'équilibre : un seul aspect des faits est mis en relief et le tableau demeure incomplet, trop unilatéral ; le romanisme des peuples romans ne se borne pas à la langue et quand il s'agit de l'influence des Barbares sur la formation de ces peuples, n'insister que sur leur apport, sur l'action qu'ils ont exercée, ne donne qu'une vue insuffisante ; pour que l'harmonie fût rétablie, il eût fallu signaler davantage ce qu'ils ont reçu et l'influence subie par eux de la part des peuples chez lesquels ils se sont installés.

Peut-être est-ce en raison de cette allure rapide que le livre conserve un ton quelque peu raide, que la traduction n'arrive pas à corriger, au risque de faire perdre une part du profit que l'on doit tirer de cet ouvrage.

Jacques PERRIN-BEAUSSIER.

Victor DILLARD. — **Lettres du Prisonnier Inconnu.** — 1941, Editions de « Monde Ouvrier ». Prix : 8 fr.

Ces « Lettres » ont paru dans « Monde Ouvrier », journal hebdomadaire s'adressant aux familles ouvrières. C'est sur la demande des lecteurs qu'elles furent éditées en volume.

L'auteur a connu la vie dure des camps, où il fut une semence d'énergie. Voulant travailler en faveur de ceux qu'il a laissés derrière

les barbelés, il traduit avec spontanéité les confidences de ses camarades. Lettres à la femme qui a repris le travail à l'atelier. Lettres aux gosses. Lettres aux copains de l'atelier... Lettres au docteur... Lettres à « mon curé »... Lettre au Maréchal... Elles sont toutes un témoignage de l'espérance et de la volonté qui animent nos prisonniers et elles nous donnent une leçon de courage et de confiance en l'avenir.

Ouvrez cette brochure, vous ne la fermerez qu'après l'avoir entièrement parcourue, séduit que vous serez par la facilité, le naturel, la finesse exquise de l'auteur des « Lettres à Jean-Pierre ».

Gabriel ROBINOT MARCY.

Jean BARBIER. — **L'Appel du Pain.** — Bloud et Gay, Paris, 1940. Un vol. de 188 pages.

La collection « La Vie intérieure pour notre temps » où vient de paraître le livre de M. Barbier, possédait déjà un volume sur l'Eucharistie : « La Messe et nous », de M. Lepin ; c'était l'œuvre d'un théologien, alors que le nouveau paru sur le même thème sacré s'apparente au chant d'un poète. Les échos qu'ont éveillés en lui « l'appel du Pain » eucharistique, M. Barbier les a transcrits en courts chapitres, élévations plus que méditations ; sous peine d'être déçu, il faut donc chercher en son livre, conviction vibrante et effusion chaleureuse, plutôt qu'exposé doctrinal précis. Qu'un lyrisme aussi continu puisse agréer même à des hommes, nous en trouvons la preuve dans la double préface du R. P. Sertillanges et de M. François Veuillot.

Ce livre a obtenu le prix Montyon.

J. DU ROSTU.

A. HAMON S. J. — **Histoire de la Dévotion au Sacré-Cœur.** — Beauchesne et ses fils à Paris, 1940, 400 pages.

Dans le monument que le regretté Père Hamon voulait eriger au Sacré-Cœur, il manquait une nef, la cinquième. La voici achevée : « Finis coronat opus ».

De précieuses tables rédigées par une main fraternelle, qui a voulu rester anonyme, permettront de s'orienter dans ce vaste édifice, dont l'ordonnance ne manque pas de grandeur.

On aurait peut-être préféré à la multitude de faits qui, comme une poussière d'ex-votos, s'entassent dans cet ouvrage, quelques grandes fresques sobrement brossées où auraient défilé les grands Apôtres, les Martyrs, les triomphes les plus éclatants de l'histoire de cette dévotion.

Certains regretteront que l'auteur ait parfois procédé plus en théologien qu'en historien et qu'il ait suivi un ordre logique, qui n'évite pas toujours l'écueil des longues nomenclatures.

Quelques fautes de goût et de typographie (p. 56 et 85) déparent cet ouvrage d'une belle tenue historique et littéraire.

Parmi les pages mieux venues, signalons le chapitre IIIe (Montmartre et Paray-le-Monial), qui expose d'une façon vivante et avec détails encore inédits le projet de Vœu présenté à l'Assemblée Nationale et adopté le 23 juillet 1873, par 389 voix contre 146.

On remarquera peut-être que c'est le 16 juin 1875, « Fête de saint François Régis, 200e anniversaire des révélations faites par N.S. J.-C. à la bienheureuse Marguerite-Marie », que fut posée la première pierre de la basilique.

Le 16 juin 1940, aurore du redressement français, ne fut-il pas la réponse du Ciel à cette Consécration Nationale ?

En notre époque de renaissance religieuse, on lira avec un serrement de cœur, comment, au début du siècle, le bel élan de l'Union des Communes de France pour la consécration au Sacré-Cœur fut brisé net par l'arrêt du Préfet du Gers, du 12 avril 1901, et les manœuvres louches de M. Trarieux, médiocre ministre d'un triste régime.

Le récit de la mort de Garcia Moreno, celui du vœu national de l'Espagne et de la Belgique, sont particulièrement émouvants.

On trouvera un exposé critique et sans doute définitif des « Promesses du Sacré-Cœur » (p. 152-154). Nul doute que l'historien de cette dévotion n'ait déjà bénéficié de celle réservée aux Apôtres.

Paul Goubert.

Henri Denis. — **La Corporation.** — Presses Universitaires de France, 1941, un vol. in-16°, 120 pages.

Dans les trois chapitres qui forment cet ouvrage, l'auteur nous présente successivement la Corporation au Moyen-Age, la Corporation moderne en Italie, en Allemagne et au Portugal, enfin les prémices de la Corporation en France. Mais ces exposés documentaires ne sont pour l'auteur qu'une occasion de nous faire comprendre le sens caché de telle ou telle mécanique sociale et, parfois même, de philosopher, de sorte que ce petit travail forme un tout complet, à la fois théorique et pratique, sur la corporation. Il est certainement un de ceux qui ont été le plus et le mieux pensés.

André Desqueyrat.

René Escourrou. — **Le Papier.** — Armand Colin, Paris, 1941, 213 pages.

La collection Armand Colin nous présente aujourd'hui un ouvrage sur le papier. Pareilles publications sont rares en France. On saura gré à l'auteur de nous offrir l'essentiel de la question en un petit volume de prix, de format agréable.

Après nous avoir entretenus sur les propriétés générales du

papier et ses matières premières, M. Escourrou nous expose les procédés de fabrication des pâtes, puis du papier lui-même. Il nous fait connaître alors les différentes sortes de papier, leurs formats, leurs caractéristiques ; il termine enfin par un double aperçu sur l'industrie des pâtes et du papier en France et à l'étranger.

Cet ouvrage sera précieux pour tous ceux qui travaillent dans le papier ; il s'impose dans toutes les écoles industrielles ou professionnelles. Les esprits curieux l'ouvriront avec profit.

André DESQUEYRAT.

A. J. CRONIN. — **La Dame aux Œillets**. — Genève, Editions du milieu du monde, 1941, 252 pages. (Version française de Paul du Bochet).

Un Américain milliardaire se fiance avec une jeune actrice anglaise qu'il a rencontrée quelque part sur la Côte d'Azur.

Mais cette actrice a une tante un peu plus âgée qu'elle que l'Américain est tout naturellement induit à fréquenter. La tante est une femme moderne qui s'est fait une situation dans le commerce des antiquités, situation précaire du reste et qu'elle ne peut maintenir qu'à force de travail et par d'âpres combats. Passée la trentaine elle se demande si elle n'a pas manqué sa vie et si elle n'était pas faite pour la famille et un foyer. Or le milliardaire américain la trouve très supérieure à sa fiancée et ils s'éprennent l'un de l'autre. La jeune actrice entre eux est l'obstacle, mais elle comprend qu'elle est de trop et elle s'éloigne sous prétexte qu'elle doit s'adonner exclusivement à son art.

Ce roman nous change du naturalisme contemporain ; il est de facture distinguée et analyse assez subtilement trois âmes modernes dont l'une est frivole et les deux autres de sentiments plus élevés.

Vital CHASTRETTE.

Edmond JALOUX, de l'Académie Française. — **Le Pouvoir des Choses**. — Genève, Editions du milieu du monde, 1941, 255 pages.

Un gentilhomme marseillais possède une collection d'objets d'art : émaux, bronzes, argenterie, miniatures, bibelots de toutes sortes. Sa collection est de valeur, il l'augmente sans cesse, il ne vit plus que pour elle. Finalement il se ruine pour elle et il en meurt. Les personnes qui l'approchent acquièrent sa manie. En premier lieu sa première femme qui meurt de sa passion et la jeune fille qu'il épouse ensuite. Celle-ci, devenue veuve, épouse le narrateur du récit, qui après avoir payé les dettes du collectionneur défunt, devient le propriétaire de sa collection. Mais alors lui-même est atteint de la manie du collectionneur : c'est le Pouvoir des Choses.

Comme dans le *Cousin Pons*, de Balzac, c'est une collection d'art qui est le grand personnage du roman. Sans atteindre à la grandeur tragique du Cousin Pons, ce roman est de qualité. La puissance malé-

fique de la collection d'art donne au récit de la vie et de l'unité ; les mœurs surannées et étriquées des personnages qui gravitent autour d'elle sont peintes avec beaucoup de vérité et de relief.

Vital CHASTRETTE.

SIMENON. — **Il pleut bergère...** — Gallimard, Paris, 1941, 213 pages.

Ce sont les souvenirs d'un enfant. De la boutique de sa mère, il a vu l'arrestation d'un anarchiste qui se cachait dans la maison voisine. C'est tout : mais les souvenirs sont si précis, si aigus, qu'il s'en dégage une étrange impression de tristesse.

Vital CHASTRETTE.

Définition de la France. Textes choisis et préfacés par Lucien MAURY. — Stock éditeur ; in-12, 190 pages. Prix : 18 frs.

M. Delamain ouvre par cette intéressante anthologie une série d'études françaises destinées à nous instruire des « causes de notre ruine » et à « évaluer nos espoirs ». De petits volumes « offriront des textes destinés à être médités, les suivants recueilleront l'examen des divers esprits ».

Le présent recueil groupe des témoignages de sociologues, de politiques, d'historiens français et étrangers. Il contient maintes pages précieuses et inédites. Chose curieuse, M. L. Maury, qui est un chercheur informé, n'a pas rencontré sur 20 siècles un seul mot qui témoigne de l'élément chrétien de notre âme et de notre mission. Comment ignore-t-il également les textes si émouvants de Léon XIII, de Pie X, de Pie XII ? « Mieux vaudrait, écrit M. Delamain, que (la France) succombât par la violence du destin *que par son propre reniement* ». M. L. Maury doit à sa fidélité à la France de réparer un si grave oubli, s'il n'en veut pas faire un « reniement ».

Paul DONCŒUR.

A. DE MONZIE. — **Ci-devant.** — Flammarion, 1941, 296 pages.

Tout cela, « billets hâtifs, références documentaires, procès-verbaux de conversations, impressions et réflexions, ébauches de portraits... », tout cela, que M. de Monzie qualifie lui-même, avec une modestie superbe, de « matériau en vrac », se lit d'affilée sans que faiblissent un instant l'intérêt. Petite histoire d'à-côté, si l'on veut ; mais grande histoire aussi, à sa manière, si elle fait songer à St-Simon et à Retz. On pénètre le dessous des événements, d'août 1938 à septembre 1940, et aussi le dedans des hommes qui étaient préposés à les mener. Ceux-ci, pour la plupart, sont prestement déshabillés, sinon écorchés à vif, d'un geste élégant, désinvolte, de gentilhomme désabusé, où se marque moins le ressentiment que le dédain

a sorti de pitié, sauf quand ce que lui-même appelle sa « rogne » prend le dessus.

L'esprit, au sens entier, ne fait pas défaut au ci-devant ministre. Le seul choix, suggestif, avec son relent du passé, du titre « ci-devant », pour son livre et aussi sa personne, en avait averti déjà. On devine dès lors ce que sera le réquisitoire du témoin, assurément bien informé, et aussi la plaidoirie « *pro domo sua* » de l'éminent avocat. Longtemps associé par fonction à une politique qu'il n'approuvait pas, contre laquelle il réagissait, « me, me, adsum qui *non* feci », nous redit-il, preuves à l'appui, tout au long de son livre. L'intérêt des documents fournis dépasse d'ailleurs de beaucoup celui du cas personnel ; on en discutera plus tard.

Sur la fin, le chroniqueur, qui fut acteur, tourne au conseiller ou plutôt à l'avertisseur : le vieux terroir quercynois dicte à son fils réenraciné des jugements et des avis d'une sagesse un peu courte peut-être, mais solide, que celui-ci traduit en belle manière, plutôt hardie, à tout usage. Le moraliste, né du désastre, en dit assez pour se dérober alors, d'un geste typique, à toute conclusion personnelle, derrière deux mots du prophète Ezéchiel.

Louis Barde.

LES ÉVÉNEMENTS

24 *octobre.* — Le Gouvernement français obtient que l'exécution de nouveaux otages, à Bordeaux et à Nantes, soit différée.

26 *octobre.* — Promulgation au *Journal Officiel,* de la « Charte du Travail » ; statut et classification des professions, création des comités sociaux et des tribunaux du travail, détermination d'un salaire minimum familial.

27 *octobre.* — Les autorités allemandes décident de surseoir à l'exécution des otages français.

28 *octobre.* — Les troupes allemandes entrent à Kramatorskaya, centre de construction de chars, dans le Donetz.

Manifestation à Rome, pour célébrer le 15e anniversaire de la marche sur Rome ; M. Mussolini harangue la foule.

M. Serano Suñer, ministre espagnol des affaires étrangères, prononce à la radio une allocution anti-bolcheviste.

A l'ouverture du Riksdag, le ministre suédois des affaires étrangères, M. Gunther, fait une déclaration de neutralité.

Aux Etats-Unis, M. Roosevelt profite de la « Journée de la Marine » pour rappeler dans un discours le principe de la liberté des mers.

Couronnement à Pnom-Penh, du nouveau roi du Cambodge, Norodom Sianoux.

30 *octobre.* — Une loi française interdit l'audition, en quelque lieu que ce soit, des radios britanniques et de certaines radios étrangères qui se livrent à une propagande anti-nationale.

1er *novembre.* — Simféropol, capitale de la Crimée, est occupée par les Germano-Roumains.

Le président Ismet Inonu, devant le Parlement turc, expose la politique de son gouvernement : amitié avec l'Allemagne, fidélité aux engagements envers l'Angleterre : « La Turquie serait heureuse si elle devenait un jour la source de la paix. »

2 *novembre.* — Cinq navires de commerce français, partis de Madagascar à destination de Dakar, sont capturés par les Anglais au large des côtes de l'Afrique du Sud.

3 *novembre.* — L'avance allemande en Russie centrale se poursuit par la prise de Koursk, centre industriel à 200 kilomètres nord de Kharkov.

Les Finlandais occupent Koïvisto, dernière position que tenaient les Russes dans l'isthme de Carélie.

M. Trochu est nommé président du Conseil municipal de Paris.

4 *novembre.* — M. Cordell Hull révèle qu'un avertissement américain a été adressé à la Finlande pour l'inviter à cesser les opérations militaires contre la Russie.

6 *novembre.* — Le Maréchal Pétain envoie par l'intermédiaire de M. de Brinon deux messages à la Légion française contre le Bolchevisme.

A l'occasion du 24e anniversaire de la révolution d'octobre, M. Staline prononce un discours radiodiffusé.

9 *novembre.* — Le Sénat américain vote, par 52 voix contre 37, l'abrogation des articles 2 et 6 de la loi de Neutralité. Ces articles interdisaient l'armement des navires marchands et leur circulation dans les zones de combat.

Le Chancelier Hitler fait à Munich un exposé de la situation politique et militaire.

La marine britannique attaque des convois italiens en Méditerranée.

Le gérant : Louis Laboureur. Imprimerie Laboureur et Cie — Issoudun